

BASSIN VERSANT DU GRAND HERS

Programme d'études préalables (PEP) au PAPI



Crue de
janvier 2020
à Chalabre

Dossier de candidature // VOLUME D'ANNEXES
vC du 4 décembre 2023

version pour dépôt en Préfecture

LISTE DES ANNEXES

**ANNEXE 1. STATUTS DU SBGH ET DÉLIBÉRATION
CONCERNANT LE PEP**

**ANNEXE 2. LETTRES D'ENGAGEMENT DES CO-
FINANCEURS**

ANNEXE 3. FICHES-ACTIONS

ANNEXE 4. PLAN DE FINANCEMENT

ANNEXE 5. ATLAS CARTOGRAPHIQUE

ANNEXE 6. TRI, SDAGE ET SAGE

ANNEXE 7. PORTRAIT DU TERRITOIRE DU GRAND HERS

ANNEXE 8. LES CRUES HISTORIQUES : COMPLÉMENTS

ANNEXE 9. ANALYSE DÉTAILLÉE DES PPR

**ANNEXE 10. APPROCHE HISTORIQUE DES ENJEUX
VULNÉRABLES**

**ANNEXE 11. COMPLÉMENT D'ANALYSE DE
VULNÉRABILITÉ**

**ANNEXE 12. LES DISPOSITIFS EXISTANTS :
PRÉSENTATION DÉTAILLÉE**

**ANNEXE 13. LE CAS DE CINTEGABELLE (31) À LA
CONFLUENCE AVEC L'ARIÈGE**

Photo de couverture : source

<http://chalabre24hactus.blogspirit.com/tag/inondations+%C3%A0+chalabre>

BASSIN VERSANT DU GRAND HERS

Programme d'études préalables (PEP) au PAPI



*Crue de
janvier 2020
à Chalabre*

Dossier de candidature // volume d'annexes

ANNEXE 1

STATUTS DU SBGH ET DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE PEP

version pour dépôt en Préfecture

SYNDICAT DU BASSIN DU GRAND HERS (S.G.B.H.)



STATUTS

ARTICLE 1 : COMPOSITION – DENOMINATION

En application des articles L. 5711-1 et suivant du code général des collectivités territoriales, il est constitué un syndicat mixte fermé sur le bassin versant du Grand Hers, entre :

Département de l'Ariège :

- La communauté d'agglomération du pays Foix-Varilhes
 - en représentation-substitution : pour tout ou partie du territoire de la commune de Vira
 - pour tout ou partie du territoire des communes de Calzan, Coussa, Malléon, Ségura, Ventenac, Verniolle
- La communauté de la Haute-Ariège :
 - pour tout ou partie du territoire des communes de Lordat, Montailou, Prades
- communauté de communes du Pays de Mirepoix :
 - - en représentation-substitution pour tout ou partie du territoire des communes de : Aigues-Vives, La Bastide-de-Bousignac, La Bastide-sur-l'Hers, Belloc, Besset, Camon, Cazals-des-Bayles, Coutens, Dun, Lagarde, Lapenne, Léran, Manses, Mirepoix, Montbel, Moulin-Neuf, Le Peyrat, Régat, Rieucros, Roumengoux, Saint-Félix-de-Tournefat, Saint-Quentin-la-Tour, Teilhet, Tourtrol, Troye d'Ariège, Vals.
 - - pour tout ou partie du territoire des communes de : Esclagne, Limbrassac, Malegoude, Pradettes, Sainte-Foi, Saint-Julien de Gras Capou, Viviers
- La communauté de communes des Portes d'Ariège-Pyrénées :
 - en représentation-substitution : pour tout ou partie du territoire des communes d'Arvigna, La Bastide-de-Lordat, Le Carlaré, Gaudiès, Les Issards, Mazères, Montaut, Les Pujols, Saint-Amadou, La Tour-du-Crieu, Trémoulet
 - pour tout ou partie du territoire des communes de Ludiès, Pamiers, Saverdun, Villeneuve-du-Paréage
- La communauté de communes du Pays d'Olmes :
 - en représentation-substitution pour tout ou partie du territoire des communes de L'Aiguillon, Bélesta, Dreuilhe, Le Carla-de-Roquefort, Fougax-et-Barrineuf, Freychenet, Ilhat, Laroque d'Olmes, Lavelanet, Lesparrou, Lieurac, Montferrier, Nalzen, Pereille, Le Sautel, Tabre, Villeneuve d'Olmes.
 - pour tout ou partie du territoire des communes de : Bénaix, Leychert, Montségur, Raissac, Roquefixade, Roquefort-les-Cascades, Saint-Jean d'Aigues-Vives

Département de l'Aude :

- La communauté de communes Piège Lauragais Malepère :
 - en représentation-substitution : pour tout ou partie du territoire des communes de Belpech, Molandier
 - pour tout ou partie du territoire des communes de Cahuzac, Cazalrenoux, Fanjeaux, Fenouillet du Razès, Fonters-du-Razès, Gaja La Selve, Génerville, Hounoux, La Cassaigne, Lafage, Laurac, Orsans, Pecharic et Le Py, Pech Luna, Plaigne, Plavilla, Ribouisse, Saint-Amans, Saint-Gauderic, Saint-Julien-de-Briola, Saint-Sernin, Villautou
- La communauté de communes des Pyrénées Audoises :
 - en représentation-substitution pour tout ou partie du territoire des communes de : Chalabre, Corbières, Courtauly, Montjardin, Peyrefitte-du-Razès, Puivert, Rivel, Saint-Benoît, Sainte-Colombe-sur-l'Hers, Sonnac-sur-l'Hers, Tréziers, Val-de-l'Ambronne, Villefort
 - pour tout ou partie du territoire des communes de Belcaire, Belvis, Camurac, Comus Coudons, Nébias,
- La communauté de communes du Limouxin :
 - pour tout ou partie du territoire des communes de : La Bézole, Lignairolles, Pomy, Seignalens

- La communauté de communes de Castelnaudary Lauragais Audois
 - pour tout ou partie du territoire des communes de : La Louvière Lauragais, Mayreville, Mézerville, Peyrefitte sur l'Hers

Département de la Haute-Garonne :

- La communauté de communes du Bassin Auterivain Haut Garonnais
 - en représentation-substitution : pour tout ou partie du territoire de la commune de Cintegabelle
- La communauté de communes Terres du Lauragais :
 - en représentation-substitution : pour tout ou partie du territoire de la commune de Calmont

Le syndicat prend la dénomination de Syndicat du Bassin du Grand Hers (S.B.G.H.)

Il est désigné ci-après par le syndicat.

ARTICLE 2 : PERIMETRE D'INTERVENTION DU SYNDICAT

Le périmètre d'intervention du syndicat est détaillée en annexe 1 des présents statuts

ARTICLE 3 : SIEGE SOCIAL

Le siège social du syndicat est fixé à l'adresse suivante : Mairie 09500 Mirepoix.

ARTICLE 4 : DUREE

Le Syndicat est créé pour une durée illimitée.

ARTICLE 5 : OBJET

Le Syndicat a pour objet de concourir à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et la préservation et la gestion des milieux aquatiques, à l'échelle du bassin versant de l'Hers Vif et de ses affluents, dans les principes de solidarité amont-aval.

Le syndicat intervient dans la limite des missions et/ou compétences qui lui ont été transférées ou déléguées par ses membres et dans le strict respect des droits et obligations, reconnus par la loi :

- aux propriétaires riverains notamment pour l'entretien des cours d'eau non domaniaux (C. Env. art. L215-14, L. 215-16) ou à leur association syndicale,
- au Maire (CGCT, art. L. 2212-2 5° relatif à son pouvoir de police),
- au Préfet du département (C. Env. art. L. 215-7 ; art. L. 214-1 et suivants),
- à l'Agence de l'eau (C. Env. art. L. 211-7-1, art. L.213-8-1).

Dans le cadre de son objet, le Syndicat exerce en matière de **GE**stion des **M**ilieux **A**quatiques et **Pr**évention des **I**nondations (**GEMAPI**) les compétences suivantes :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;

- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

ARTICLE 6 : HABILITATIONS STATUTAIRES

Le syndicat peut se voir confier par chaque membre, après délibération de leur organe délibérant, une ou plusieurs missions d'assistance technique dans le prolongement de ses compétences. Elles seront ponctuelles ou d'importance limitée.

ARTICLE 7 : ADMINISTRATION

7.1 Comité Syndical

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués titulaires et de délégués suppléants selon une clé de répartition suivante :

- 35% Population totale (source Insee) incluse dans le périmètre d'intervention du syndicat
- 20 % Surface dans le bassin versant de l'Hers vif
- 15% Potentiel financier (Source : DGCL, le potentiel financier considéré est égal à la somme des potentiels financiers des communes incluses dans le périmètre, pour chaque membre intercommunal.)
- 30% des longueurs de cours d'eau inscrits au Programme Pluriannuel de Gestion.

Cette clé de répartition sert également de base au calcul du pourcentage de participation financière et d'attribution du nombre de délégués selon la ventilation ci-dessous :

% participation financière	Nb de délégués
0 à 2 %	1
2 à 5%	2
5 à 8%	7
8 à 10%	10
10 à 20%	14
> 20%	31

Ces délégués sont désignés par les assemblées délibérantes des membres du syndicat. Pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, le choix des délégués peut porter parmi les conseillers communautaires, ou les conseillers municipaux d'une des communes membres de l'EPCI à fiscalité propre.

Chaque délégué titulaire dispose d'une voix unique au comité syndical. En cas d'empêchement du délégué titulaire, le délégué suppléant est appelé à siéger avec voix délibérative. En cas d'empêchement du délégué suppléant, chaque délégué titulaire peut donner au délégué titulaire de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Chaque délégué ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Les membres du comité syndical sont élus pour la durée du mandat qu'ils détiennent. Le mandat d'un délégué expire en même temps que le mandat au titre duquel il a été désigné pour siéger au comité syndical, ou lors de l'installation du nouveau comité, suivant le renouvellement général des assemblées délibérantes de ses membres, conformément à l'article L. 5211-8 du code général des collectivités territoriales.

Les modalités de fonctionnement et de suppléance du comité syndical sont précisées dans le règlement intérieur du syndicat.

Le comité syndical règle, notamment, par délibérations les affaires du syndicat sur :

- Budgets, comptes, emprunts et acceptation de dons et legs,

- Toutes les modifications statutaires,
- Validation des programmes d'actions,
- Effectifs et statuts du personnel,
- Bilans et évaluations annuels et pluriannuels nécessaires,
- Règlement intérieur du syndicat,
- Représentation du syndicat auprès des partenaires.

Le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception des points visés à l'article L 5211-10 du C.G.C.T.

Le contenu et les modalités de mise en œuvre de ces délégations sont fixés dans le règlement intérieur.

Le comité syndical et le bureau peuvent inviter à leurs travaux toute personne qualifiée ou organisme ressource sans voix délibérative.

7.2 Rôles et fonctionnement du Bureau

Le bureau du syndicat se compose du président, et d'un ou plusieurs vice-présidents dont le nombre sera défini par le comité syndical, dans les limites fixées à l'article L.5211-10 du CGCT. et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres dont le nombre sera défini par le comité syndical.

Les membres du bureau sont élus pour la durée du mandat au titre duquel ils ont été désignés. Les modalités de fonctionnement et de modification du bureau sont fixées dans le règlement intérieur.

7.3 Présidence et Vice-Présidence

Le président est chargé de l'exécution des délibérations prises par le comité syndical ou par le bureau.

Le président est notamment chargé de :

- représente le syndicat dans tous les actes de la vie civile,
- prépare et exécute les délibérations du comité syndical,
- est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes du syndicat,
- représente le syndicat en justice,

En cas d'empêchement, il peut donner délégation de pouvoir aux vice-présidents.

ARTICLE 8: COMITES CONSULTATIFS

En application des dispositions de l'article L.5211-49-1 du C.G.C.T., le comité syndical a la possibilité de mettre en place des comités consultatifs relatifs aux compétences exercées.

Ainsi des comités géographiques et thématiques pourront être créés à l'échelle des sous-bassins versants du Douctouyre, de l'Hers Amont à la limite de Moulin Neuf en incluant l'Ambronne, de l'Hers Aval, Touyre et de la Vixiège.

ARTICLE 9 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Le syndicat pourvoit aux dépenses nécessitées par l'exécution des missions constituant son objet.

9.1 Ressources

Les ressources du syndicat comprennent :

- les contributions versées par les membres adhérents,

- les subventions ou dotations qui peuvent lui être allouées,
- les produits des dons et legs,
- les produits des emprunts,
- les produits des redevances correspondant aux services rendus ou aux prestations fournies,
- les intérêts et revenus des biens meubles ou immeubles, et des valeurs lui appartenant,
- les capitaux provenant des économies faites sur le budget annuel,
- toutes autres ressources autorisées par la loi.

9.2 Contributions

La contribution des membres du syndicat est calculée selon une clé de répartition basée sur les critères et la répartition prévus à l'article 5.1.

Les critères étant évolutif, la contribution sera revue par simple délibération du comité syndical pour tenir compte de leur évolution.

9.3 Comptabilité et receveur

Les règles de la comptabilité publique s'appliquent au syndicat. La comptabilité est tenue par les services administratifs du syndicat, sous l'autorité du président et sous le contrôle du comité syndical.

ARTICLE 10: MODIFICATIONS STATUTAIRES

La modification des statuts sera opérée conformément aux dispositions des articles L. 5211-17 du CGCT (extension/retrait de compétences), L. 5211-18 du CGCT (extension de périmètre), L. 5211-19 du CGCT (retrait d'un membre) et L. 5211-20 (modifications statutaires autres que celles visées par les articles L.5211-17 à L.5211-19 et autres que celles relatives à la dissolution de l'établissement)

ARTICLE 11 : DISSOLUTION – LIQUIDATION

La dissolution du syndicat interviendra selon les dispositions prévues à l'article L.5212-33 du CGCT.

République française
Département de l'Ariège
SYNDICAT DU BASSIN DU GRAND HERS

Séance du mercredi 27 septembre 2023

Date de la convocation: 19/09/2023

Membres en exercice : 58
L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Xavier CAUX,

Présents : 34
Votants : 37
Pour : 37
Contre : 0
Votes blancs ou nuls : 0

Présents : Régis ALESINA, Didier ALRIC, Elisabeth AUSSERES, Serge BACAVE, Marie-Claude BALUSSOU, Ghislain BENEDET, Denis BERTONE, Christian BRUSTIER, Joelle BUKZIN, Gérard CANAL, Thierry CARRIERE, Jérémy CASTIGNOLLES, Mickael CAUX, Xavier CAUX, Jacques ESCANDE, Patrice FAURE RODRIGUEZ, Corinne GAILLAGOT, Evelyne GARROS, François GUIBERT, Yannick JOUSSEAUME, Jean-Christophe MARIO, Catherine PASCUAL, Jean-Louis REMY, Serge ROBERT, Pierre ROUGE, Jean-Louis SABLICK, Jean-Baptiste SARDA, Jean-François SCHWARZ, Mathieu TIRADO, Mireille TISSEYRE, Alexis VARUTTI, Philippe VIDAL, Pierre VIDAL, Serge VILLEROUX

Non votants :

Représentés : Alain BOULBES, Stéphanie DUMOUTET, Louis MARETTE

Excusés : Pascale AUDOUY, Jean-François BLAYAC, Sylvie BRINGUIER, Jean CASSAGNAUD, Philippe CICUTTO, Hubert CUXAC, Laurent FERRE, Jean-Christophe GAUVRIT, Stéphane HERISSON, François LEPOUTRE, Richard LOPEZ, Michel MOREREAU, Gerard RAUZY, Florian RAYNAUD CANAVY, Geneviève RICHOU

Absents : Jacques ALABERT, Eric ASTIER, René BARON, Jean BARRAU-HILLOT, Clémence BIARD, Danielle BOUCHE, Alain BOUILLE, Jean-Louis BOUSQUET, Christophe BREMBILLA, Sandrine CAMPGUILHEM, Bernard CARBONNEAU, Bruno CARBONNEL, Jacques CAROL, Pierre CARPENTIER, Patrick CAZENAVE, Patrick COLL, Henri COSTES, Sagrado DE LA MATA, Yannick DELPECH, Isabelle ECHEGOYEN, Jean-Henri FARNE, Michel FONQUERNIE, Marc GALLOIS, Isabelle GERARD, René GEURTZ, Steven GIL, Emilien GUILHEMAT, Nathalie HAURAT, François HOAREAU, Fabien HUC, Frédéric L'HOTE, Patrick LAFFONT, Sylvain LAURENS, Monique LE MINEZ, Thierry LIBERT, Laurence LOUBAUD, Jacques MAMET, Jean-Pierre MARBOEUF, Jean-Claude MARTINEZ, Jean-Paul MARTINEZ, Claudine MOULIN, Jean-Paul NAUDI, François NAVARRO, Gérard NOUVEL, Jacqueline PAGLIARINO, Anne-Marie PASSOT, Hervé PELOFFI, Annie PERA, Ghislaine PLAS, Christian PORTET, Roland PUJOL, Christophe REMOLA, Michel SABATIER, Alain SALVAYRE, Jean-Marc SOULA, Didier SUBRA, Marc TARDIEU, Claire THENARD, Jean-Luc TORRECILLAS, Etienne TOULIS, Franck VITAU, Steve WYREMSKI

Secrétaire de séance : Evelyne GARROS

DE_2023_046 - Objet : Elaboration PEP à un programme PAPI à l'échelle du territoire du SBGH

Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sont des appels à projet ouverts aux collectivités territoriales ou à leurs groupements concourant à la prévention des risques d'inondation. Ils ont pour objet de promouvoir une gestion globale des risques d'inondation, à l'échelle d'un bassin de risque cohérent, pour

réduire les conséquences négatives des inondations sur les enjeux humains, les biens, les activités économiques et l'environnement. Ils permettent de bénéficier d'un soutien financier de l'État par le biais du fonds de prévention des risques naturels majeurs.

La mise en œuvre d'un PAPI passe une première étape : le Programme d'Études Préalables (PEP) au PAPI. Ainsi, le Président rappelle que le SBGH s'est porté candidat pour la réalisation d'un Programme d'Études Préalables auprès du préfet coordinateur de bassin, le préfet de la région Occitanie en l'occurrence, par une lettre d'intention en date du 27 juillet 2022. Le Préfet y a répondu favorablement, l'opportunité de se lancer dans une telle démarche ayant été vérifiée, et il a désigné le préfet de l'Ariège comme préfet pilote du PEP.

Dans ce contexte, le SBGH a confié à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du PEP Grand Hers. Un processus de concertation avec les acteurs du territoires a été mis en œuvre et a fait émergé des attentes particulières vis à vis de la prévention des inondations, auxquelles ont été intégrées les exigences nationales issues du cahiers des charges PAPI 3, version 2023.

Le projet du PEP Grand Hers est présenté au comité syndical. Il s'articule comme suit autour de 6 axes complémentaires et un axe nécessaire à son pilotage et son animation :

- animation, pilotage (Axe 0) ;
- amélioration de la connaissance et de la conscience du risque (Axe 1) ;
- surveillance, prévision des crues et des inondations (Axe 2) ;
- alerte et gestion de crise (Axe 3) ;
- prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme (Axe 4) ;
- réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens (Axe 5) ;
- gestion des écoulements (Axe 6) ;
- gestion des ouvrages de protection hydrauliques (Axe 7).

Le programme présenté comprend 26 actions, dont deux sont liées à son pilotage et à son animation, pour un coût prévisionnel qui s'élève à 1 408 200 € TTC.

Un soutien financier en complément du fonds de prévention des risques naturels majeurs sera recherché auprès des partenaires que sont l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région Occitanie, et les Départements (Ariège, Aude et Haute-Garonne). Un tableau récapitulatif du plan de financement prévisionnel attendu par action est annexé à la présente délibération. Ces éléments financiers seront à consolider avec les partenaires financiers lors du dépôt du programme d'études préalables.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de s'engager dans la démarche « PAPI » sur le périmètre de compétence du SBGH.

Oui l'exposé le comité syndical

APPROUVE le programme d'études préalables à un PAPI sur le périmètre de compétence du SBGH

MANDATE Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires en vue d'une validation par le préfet pilote du programme d'études

préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations Grand Hers et du plan de financement prévisionnel associé (pièce en annexe).

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à cette opération, notamment celle liées au financement des actions.

n°	désignation	montant €HT	montant €TTC	Maître d'ouvrage	Etat FPRM (%)	Agence de l'eau (%)	Région (%)	CD09 (%)	CD11 (%)	CD31 (%)	BASE HT/TTC	Etat FPRM	Agence de l'eau	Région	CD09	CD11	CD31	maître d'ouvrage
0.1	Animation du PEP	141 000	141 000	SRGH	50%	régle Agence	régle Région	0%	0%	0%	TTC	70 500	30 000	4 800	-	-	-	35 700
0.2	AMO pour le suivi de projet et le montage du dossier PAPI	40 000	48 000	SRGH	50%	30%	0%	0%	0%	0%	TTC	24 000	12 000	-	-	-	-	12 000
TOTAL PAPI (hors pilotage)		1 016 000	1 219 200									810 200	12 000	107 440	19 056	5 436	912	264 156
AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE		210 000	252 000									154 800	6 000	31 200	5 124	3 108	168	51 600
1.1	Intégration et synthèse des études hydrauliques existantes	70 000	84 000	SRGH	50%	0%	20%	6,10%	3,70%	0,20%	TTC	42 000	-	16 800	5 124	3 108	168	16 800
1.2	Plan de sensibilisation du grand public au risque inondation	20 000	24 000	SRGH	80%	0%	0%	0%	0%	0%	TTC	19 200	-	-	-	-	-	4 800
1.3	Pose de repères de crues et de supports pédagogiques	30 000	36 000	SRGH	80%	0%	0%	0%	0%	0%	TTC	28 800	-	-	-	-	-	7 200
1.4	Sensibilisation en milieu scolaire	20 000	24 000	SRGH	80%	0%	0%	0%	0%	0%	TTC	19 200	-	-	-	-	-	4 800
1.5	Diagnostic des obstacles à l'écoulement en crue de l'Heris et de ses affluents	60 000	72 000	SRGH	50%	10%	20%	0%	0%	0%	TTC	36 000	6 000	14 400	-	-	-	15 600
1.6	Elaboration, révision et diffusion des DICRIM sur les communes prioritaires	10 000	12 000	SRGH	80%	0%	0%	0%	0%	0%	TTC	9 600	-	-	-	-	-	2 400
1.7	Formations d'élus et techniciens au risque inondation	-	-	SRGH	80%	0%	0%	0%	0%	0%	TTC	-	-	-	-	-	-	-
AXE 2 : SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS		20 000	24 000									12 000	-	4 800	-	888	-	6 312
2.1	Etude de renforcement et extension de la surveillance des crues dans le bassin de l'Heris	20 000	24 000	SRGH	50%	0%	20%	0%	3,70%	0%	TTC	12 000	-	4 800	-	888	-	6 312
AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE		-	-									-	-	-	-	-	-	-
3.1	Mise à jour et harmonisation des PCS	-	-	SRGH	0%	0%	0%	0%	10%	0%	TTC	-	-	-	-	-	-	-
3.2	Promotion de plans inondation des entreprises, des établissements publics et des familles (PCA, PPMs, PPMs)	-	-	SRGH	0%	0%	0%	0%	10%	0%	TTC	-	-	-	-	-	-	-
3.3	Mise en œuvre d'exercices de gestion de crise et amélioration des dispositifs de crise	-	-	SRGH	0%	0%	0%	0%	10%	0%	TTC	-	-	-	-	-	-	-
AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME		180 000	216 000									216 000	-	-	-	-	-	-
4.1	Etudes hydrauliques localisées sur les secteurs à enjeux prioritaires	180 000	216 000	DDT09/11	100%	0%	0%	0%	0%	0%	TTC	216 000	-	-	-	-	-	-
4.2	Programme de réalisation des PPRN	-	-	DDT09	100%	0%	0%	0%	0%	0%	TTC	-	-	-	-	-	-	-
4.3	Accompagnement des communes et EPCI dans l'intégration du risque	-	-	SRGH	50%	0%	0%	0%	0%	0%	TTC	-	-	-	-	-	-	-
4.4	Prise en compte des recommandations du projet de SAGE du bassin versant des Pyrénées Arigeoises, du SDAGE et du PGRI	-	-	SRGH	50%	0%	0%	0%	0%	0%	TTC	-	-	-	-	-	-	-
AXE 5 : ACTIONS DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS		526 000	631 200									379 400	-	57 040	6 732	1 440	744	185 844
5.1	Diagnostos de vulnérabilité individuels des biens privés et publics (logements, entreprises, bâtiments publics)	121 000	145 200	SRGH	50%	0%	20%	4,13%	0,99%	0,50%	TTC	72 600	-	29 040	6 000	1 440	720	35 400
5.2	Travaux de réduction de vulnérabilité des logements	230 000	276 000	particuliers	80%	0%	0%	0%	0%	0%	TTC	220 800	-	-	-	-	-	55 200
5.3	Travaux de réduction de vulnérabilité des entreprises	25 000	30 000	entreprises	40%	0%	0%	0%	0%	0%	HT	10 000	-	-	-	-	-	20 000
5.4	Travaux de réduction de vulnérabilité des biens publics	140 000	168 000	collectivités	50%	0%	20%	0%	0%	0%	HT	70 000	-	28 000	-	-	-	70 000
5.5	Etude de conception d'un dispositif pérenne pour les MINIV	10 000	12 000	SRGH	50%	0%	0%	6,10%	0,00%	0,20%	TTC	6 000	-	-	732	-	24	5 244
AXE 6 : GESTION DES ÉCOUEMENTS		20 000	24 000									12 000	6 000	-	-	-	-	6 000
6.1	Communication auprès des riverains pour l'entretien des cours d'eau et lutte contre les embâcles (pour mémoire, PPG)	-	-	SRGH	50%	0%	0%	0%	0%	0%	TTC	-	-	-	-	-	-	-
6.2	Sensibilisation à la production de zones pluviales par les communes	-	-	SRGH	50%	0%	0%	0%	0%	0%	TTC	-	-	-	-	-	-	-
6.3	Etude des zones d'expansion des crues	20 000	24 000	SRGH	50%	30%	0%	0%	0%	0%	TTC	12 000	6 000	-	-	-	-	6 000
AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES		60 000	72 000									36 000	-	14 400	7 200	-	-	14 400
7.1	Etudes pré-opérationnelles de confortement de la digue de Canon	60 000	72 000	SRGH	50%	0%	20%	10%	0%	0%	TTC	36 000	-	14 400	7 200	-	-	14 400
		1 197 000	1 408 200									904 700	54 000	112 240	19 056	5 436	912	311 856

BASSIN VERSANT DU GRAND HERS

Programme d'études préalables (PEP) au PAPI



*Crue de
janvier 2020
à Chalabre*

Dossier de candidature // volume d'annexes

ANNEXE 2

LETTRES D'ENGAGEMENT DES CO-FINANCEURS

version pour dépôt en Préfecture

LISTE DES LETTRES D'ENGAGEMENT DES COFINANCEURS

- **Région Occitanie** : lettre du 9/11/2023
- **Département de l'Ariège** : lettre du 09/06/2023
- **Département de l'Aude** : lettre du 05/09/2023
- **Département de la Haute-Garonne** : lettre du 29/06/2023
- **Agence de l'Eau Adour-Garonne** : lettre du 18/10/2023



Carole DELGA
Ancienne ministre
Présidente

Toulouse, le 9 novembre 2023



MONSIEUR XAVIER CAUX
PRESIDENT
SYNDICAT DU BASSIN DU GRAND
HERS
PLACE DU MARECHAL LECLERC
09500 MIREPOIX

NOS RÉF. : /D23-04961

AFFAIRE SUIVIE PAR : Laure ISNARD – Chargée de projets

CONTACT : laure.isnard@laregion.fr

Tél.: +33 (0)5 61 39 66 36

OBJET : Programme d'Etudes Préalables (PEP) à un Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) 2024-2026 Grand Hers

Monsieur le Président,

La gestion du risque inondation sur le bassin versant de l'Hers Vif est devenue, ces dernières années, une préoccupation majeure des acteurs de votre territoire. Suite à la prise de compétence pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) par votre Syndicat, et face aux enjeux, vous avez engagé une démarche de diagnostic et de définition d'une stratégie de gestion du risque, soutenue par la Région. Cette démarche a permis de produire un état de la connaissance de l'aléa inondation et de la vulnérabilité des biens et des personnes sur votre territoire. Elle vous a conduit à proposer un Programme d'études préalables (PEP) à un Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) Grand Hers, pour la période 2024-2026.

Par courrier reçu le 23 mai, vous m'informez de votre volonté de déposer ce programme auprès de l'Etat. L'objectif de ce programme est de poser les bases d'une gestion durable du risque inondation sur votre territoire, en mettant en œuvre l'ensemble des leviers de la prévention du risque inondation à l'échelle du bassin versant (actions de sensibilisation à destination notamment des plus jeunes, prévision des crues et gestion de crise, programme de réduction de vulnérabilité, études préalables à d'éventuels travaux de sécurisation...).



HÔTEL DE RÉGION

La Région a fait de la prévention et la réduction des risques d'inondation une des priorités de son Plan d'intervention pour l'eau. Cette priorité a été réaffirmée dans notre Pacte Vert - Green new deal Occitanie et dans notre Plan d'adaptation au changement climatique adoptés en 2020. Cela me conduit à considérer très favorablement la démarche que vous engagez pour votre territoire.

La Région pourra ainsi soutenir les opérations inscrites dans votre futur PEP, dans la limite de ses dotations budgétaires annuelles et dans le cadre de ses règles d'intervention en vigueur au moment de la présentation de ces opérations. Vous trouverez ci-joint le dispositif actuel qui permet de soutenir de tels programmes.

La Région devrait ainsi pouvoir accompagner à hauteur de 20 % maximum les marchés qui seront lancés pour la production de supports de sensibilisation au risque, la réalisation de diagnostics de vulnérabilité, ou encore pour les études d'amélioration de la connaissance des zones d'expansion de crue mobilisables ou les études préalables à d'éventuels travaux de sécurisation, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité au dispositif d'aide régional.

L'approbation de votre programme d'actions et du soutien de la Région est de la responsabilité de la Commission permanente du Conseil régional. Aussi je vous informe que, dès que ce programme aura été validé par les services de l'Etat, je l'inscrirai à l'ordre du jour de cette Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Carole DELGA

P.J. : - Dispositif régional pour la prévention et la réduction des risques d'inondation





Foix, le 09 juin 2023

Direction de l'Aménagement
et de l'Environnement
Service Agriculture Eau
Environnement

Monsieur le Président
Syndicat Bassin Grand Hers
Place du Maréchal Leclerc
09500 MIREPOIX

Dossier suivi par : Benjamin
BOUTHILLIER/Karine ORUS DULAC
☎05.61.02.02. 87/05.61.02.08.17

*Van
Christophe*

Objet : Programme d'Etudes préalables (PEP) du bassin versant de l'Hers.

LETTRE D'INTENTION

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 24 avril 2023, vous interrogez le Conseil Départemental de l'Ariège sur la possibilité d'un financement du Programme d'Etudes préalables (PEP) sur le bassin versant de l'Hers.

Je me félicite de l'avancement de ce dossier et je prends note de la motivation de votre syndicat à engager un programme d'actions sur l'enjeu inondation dans la vallée de l'Hers et de l'importance de mener une réflexion sur la prévention et la protection des populations.

Ce programme représente une opportunité pour la résilience du territoire et le Conseil Départemental de l'Ariège souhaite s'engager en tant que partenaire auprès du Syndicat Bassin Grand Hers (SBGH) pour mener à bien cette initiative.

Je tiens à vous assurer de mon soutien et de l'accompagnement de nos services dans cette démarche.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente du Conseil Départemental
de l'Ariège

Christine TEQUI

Carcassonne, le 05 septembre 2023

La Présidente du Conseil départemental

à

Monsieur le Président
Syndicat de bassin du Grand Hers
Place du Maréchal Leclerc
09 500 MIREPOIX

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
TRANSITION ECOLOGIQUE ET MOBILITES
Direction du développement, de l'environnement
et des territoires

Service Eau
Affaire suivie par Marion PICOT
Tél : 04.68.11.31.42
marion.picot@aude.fr



Objet : Programme d'Etudes Préalables au PAPI – Lettre d'engagement

Monsieur le Président,

En juillet 2022, le Syndicat du Bassin du Grand Hers (SBGH) a déposé auprès du Préfet coordonnateur de bassin une lettre d'intention visant à réaliser un Programme d'Etudes Préalables (PEP) à un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Ayant reçu une réponse favorable du Préfet, vous sollicitez une lettre d'engagement du Département de l'Aude sur ce projet, laquelle doit être annexée au dossier qui sera déposé.

Le PEP, élaboré en concertation avec les partenaires institutionnels, co-financeurs et acteurs locaux du territoire, représente, pour une période de deux ans (2024-2025), un montant prévisionnel d'opérations de 1 695 200,00 €, pour une aide prévisionnelle du Département de l'Aude de 13 000,00 €.

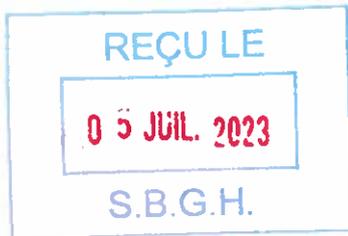
Sur la base de ces éléments et des documents techniques transmis à ce jour, je vous informe que j'approuve sur le principe le plan d'actions, ainsi que son plan de financement.

Concernant les opérations spécifiques qui seront engagées lors de cette programmation, et ultérieurement proposées par le SBGH, l'accompagnement financier du Département s'exercera dans le respect du cadre d'éligibilité de son règlement financier des aides aux tiers dans le domaine de l'environnement et de ses inscriptions budgétaires annuelles.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes respectueuses salutations.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Hélène Sandragne".

Hélène SANDRAGNE



TOULOUSE, le 29 JUIN 2023

DIRECTION DE
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

MONSIEUR XAVIER CAUX
PRESIDENT DU SYNDICAT BASSIN
GRAND HERS
PLACE DU MARECHAL LECLERC
09 500 MIREPOIX

Dossier suivi par :
Nathalie THOMAS
Tél : 05 34 33 38 19
Fax :
Réf. à rappeler :
DTE/NT

Objet : Programme d'Etudes Préalables (PEP)

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 24 avril 2023, vous sollicitez l'engagement financier et technique du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour le Programme d'Etudes Préalables (PEP) à un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur le bassin du Grand Hers, dont une partie du territoire concerne la Haute-Garonne.

Je me félicite de l'avancement de ce dossier et de l'engagement que porte votre syndicat depuis 2022 pour mener une réflexion globale sur la prévention et la protection des populations sur ce territoire sensible aux inondations.

La gestion du risque inondation constitue un enjeu très important pour le territoire haut-garonnais. Le Conseil départemental de la Haute-Garonne accompagne les collectivités dans leurs réflexions et études en faveur d'une gestion durable des cours d'eau et d'une atténuation des effets des crues sur les territoires.

Je tiens à vous informer de mon soutien et de l'accompagnement des services du Conseil départemental dans cette démarche.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Sébastien VINCINI
Président du Conseil départemental

Toulouse, le 18 octobre 2023

Monsieur le Président
SYNDICAT DU BASSIN DU GRAND HERS
(S.B.G.H)
MAIRIE DE MIREPOIX
21 PLACE DU MARECHAL LECLERC
09500 MIREPOIX



N/Réf : GA-TLS/MM-VR/2023-26171
Contact : Matthieu MAGDELAINE
☎ 05.61.43.26.93 - ✉ matthieu.magdelaine@eau-adour-garonne.fr

Objet : Programme d'études préalables (PEP) du bassin de l'Hers

Monsieur le Président,

Afin de mieux appréhender et maîtriser le risque inondation sur votre territoire, vous souhaitez engager un programme d'études préalables (PEP) à la mise en place d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) sur l'ensemble du bassin versant de la rivière Grand Hers.

L'Agence se félicite de l'engagement de cette démarche qui permettra d'élaborer de façon concertée une stratégie de prévention des inondations sur votre territoire.

Dans le cadre des modalités d'aides de notre 11^{ème} programme d'intervention en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024, l'Agence est susceptible d'intervenir sur l'animation de la démarche et les études de connaissance notamment vis-à-vis des zones d'expansion des crues.

En effet, l'Agence souhaite que cette démarche soit liée au programme pluriannuel de gestion (PPG) et qu'elle favorise les opérations de renaturation des cours d'eau favorisant l'infiltration et le ralentissement des écoulements.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Jean-Luc SCHARFFE
Adjoint au directeur de la délégation régionale

SIÈGE

90, rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 61 36 37 38

ATLANTIQUE-DORDOGNE

Départements :
16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
4, rue du Pr. André-Lavignolle
33049 Bordeaux cedex
Tél. 05 56 11 19 99

Départements :

15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87
94, rue du Grand Prat
19600 St-Pantaléon-de-Larche
Tél. 05 55 88 02 00

ADOUR ET CÔTIERS

Départements :
40 • 64 • 65
7, passage de l'Europe
BP 7 503 - 64075 Pau cedex
Tél. 05 59 80 77 90

GARONNE AMONT

Départements :
09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse cedex 4
Tél. 05 61 43 26 80

Départements :

12 • 30 • 46 • 48
Rue de Bruxelles - Bourran
BP 3 510 - 12035 Rodez cedex 9
Tél. 05 65 75 56 00

BASSIN VERSANT DU GRAND HERS

Programme d'études préalables (PEP) au PAPI



*Crue de
janvier 2020
à Chalabre*

Dossier de candidature // volume d'annexes

ANNEXE 3 FICHES-ACTIONS

version pour dépôt en Préfecture

LISTE DES FICHES-ACTIONS

n°	Désignation	Montant €TTC	Maître d'ouvrage
0.1	Animation du PEP	141 000	SBGH
0.2	AMO pour le suivi de projet et le montage du dossier PAPI	48 000	SBGH
	Sous-Total animation (axe 0)	189 000	
	AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	252 000	
1.1	Intégration et synthèse des études hydrauliques existantes	84 000	SBGH
1.2	Plan de sensibilisation du grand public au risque inondation	24 000	SBGH
1.3	Pose de repères de crues et de supports pédagogiques	36 000	SBGH
1.4	Sensibilisation en milieu scolaire	24 000	SBGH
1.5	Diagnostic des obstacles à l'écoulement en crue de l'Hers et de ses affluents	72 000	SBGH
1.6	Elaboration, révision et diffusion des DICRIM sur les communes prioritaires	12 000	SBGH
1.7	Formations d'élus et techniciens au risque inondation	-	SBGH
	AXE 2 : SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS	24 000	
2.1	Etude de renforcement et extension de la surveillance des crues dans le bassin de l'Hers	24 000	SBGH
	AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE	-	
3.1	Mise à jour et harmonisation des PCS	-	SBGH
3.2	Promotion de plans inondation des entreprises, des établissements publics et des familles (PCA, PPMS, PFMS)	-	SBGH
3.3	Mise en œuvre d'exercices de gestion de crise et amélioration des dispositifs de crise	-	SBGH
	AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME	216 000	
4.1	Etudes hydrauliques localisées sur les secteurs à enjeux prioritaires	216 000	ETAT
4.2	Programme de réalisation des PPRN	-	ETAT
4.3	Accompagnement des communes et EPCI dans l'intégration du risque	-	SBGH
4.4	Prise en compte des recommandations du projet de SAGE du bassin versant des Pyrénées Ariégeoises, du SDAGE et du PGRI	-	SBGH
	AXE 5 : ACTIONS DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS	631 200	
5.1	Diagnostics de vulnérabilité individuels des biens	145 200	SBGH
5.2	Travaux de réduction de vulnérabilité des logements (pour mémoire)	276 000	particuliers
5.3	Travaux de réduction de vulnérabilité des entreprises (pour mémoire)	30 000	entreprises
5.4	Travaux de réduction de vulnérabilité des biens publics (pour mémoire)	168 000	collectivités
5.5	Etude de conception d'un dispositif pérenne pour les MIRV	12 000	SBGH
	AXE 6 : GESTION DES ÉCOULEMENTS	24 000	
6.1	Communication auprès des riverains pour l'entretien des cours d'eau et la lutte contre les embâcles (pour mémoire)	-	SBGH
6.2	Sensibilisation à la production de zonages pluviaux par les communes	-	SBGH
6.3	Etude des zones d'expansion des crues	24 000	SBGH
	AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES	72 000	
7.1	Etudes pré-opérationnelles de confortement de la digue de Camon	72 000	SBGH
	Sous-Total axes 1 à 7	1 219 200	
	TOTAL animation (axe 0) et axes 1 à 7	1 408 200	

n°	0.1
intitulé	Animation du PEP
Contexte, origine et objectif	<p>La conduite et l'animation du PEP consistent à favoriser la gouvernance des acteurs locaux en assurant le pilotage, la coordination et le suivi de l'ensemble des actions inscrites jusqu'à l'aboutissement d'un PAPI complet.</p> <p>Le SBGH animera le PEP avec pour principaux objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ le respect des délais et des objectifs 2/ l'appropriation de la démarche par l'ensemble des acteurs du bassin 3/ la labellisation d'un PAPI en d'ici 2027 <p>Pour mener à bien l'animation de la gouvernance et assurer son secrétariat mais aussi permettre l'appropriation de la démarche, un(e) chargé(e) de mission sera recruté(e) au sein du SBGH.</p>
Description de l'action	<p>L'animation par le SBGH comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place et l'animation des COPIL, COTEC et ateliers de concertation sur l'avancement des études et travaux (au moins 1 COPIL par an). Les actions intégrant la confluence Hers-Ariège (Cintegabelle) supposeront un temps de coordination avec le SYMAR-VA, - l'implication des habitants du bassin versant du Grand Hers dans le projet en mettant en oeuvre un dispositif de concertation type ateliers comme organisés lors des commissions géographiques en 2022, - la rédaction des cahiers des charges, appels d'offre et suivi des marchés d'études et de travaux, - la réalisation en régie de tout ou partie de certaines actions (voir les fiches-actions) - le suivi technique et financier du PEP dont la préparation et le pilotage d'un bilan annuel, - la préparation et la labellisation d'un PAPI. <p>Le coût de l'action correspond aux charges d'emploi (salaires et charges patronales) au SBGH d'un chargé de mission PEP à plein temps (100%), et et la mise à disposition de 3 agents sur des postes déjà existants, représentant 40% d'un ETP et qui exerceront des missions d'appui à l'animation (coordination, suivi financier, secrétariat/comptabilité et marchés publics).</p> <p>L'ensemble est estimé à 70 500€/an pendant deux ans, soit 141 000€.</p>
Territoire concerné	Ensemble du bassin versant du Grand Hers
Maitre(s) d'ouvrage	SBGH
Concertation mise en oeuvre	L'action a été élaborée et dimensionnée par le SBGH en étroite concertation avec la DDT09 et l'ensemble des autres cofinanceurs (Agence de l'Eau, Région, Départements 09 et 31). Elle tient compte des capacités propres du SBGH.
Modalités de pilotage, suivi	L'action d'animation par le SBGH est suivie lors des COPIL du PEP. Une mise en cohérence du pilotage du PEP et du Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau (PPG) est en particulier attendue.
Opérations de communication	bulletins, pages du site internet, réunions publiques
Echéancier prévisionnel	
<i>bimestre 1</i>	•
<i>bimestre 2</i>	•
<i>bimestre 3</i>	•
<i>bimestre 4</i>	•
<i>bimestre 5</i>	•
<i>bimestre 6</i>	•
<i>bimestre 7</i>	•
<i>bimestre 8</i>	•
<i>bimestre 9</i>	•
<i>bimestre 10</i>	•
<i>bimestre 11</i>	•
<i>bimestre 12</i>	•
Coût (€TTC)	141 000 €
<i>maitre d'ouvrage</i>	35 700 € (25,3%)
<i>Etat FPRNM</i>	70 500 € (50,0%)
<i>Agence de l'Eau Région Occitanie</i>	30 000 € (21,3%)
<i>CD09</i>	4 800 € (3,4%)
<i>CD11</i>	0 € (0,0%)
<i>CD31</i>	0 € (0,0%)
Indicateurs de suivi/réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions lancées et finalisées, montant des dépenses engagées, rapports annuels d'activité - Tenue d'au moins 1 COPIL par an - Nombre de réunions de concertation dont les ateliers thématiques et géographiques

n°	0.1 (suite)
intitulé	Animation du PEP
<p>Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte</p>	<p>Le chargé de mission PAPI renseigne le tableau de bord des indicateurs d'avancement.</p> <p>Il assiste les instances de gouvernance et de concertation pour permettre à leurs membres de partager la connaissance et de mettre en oeuvre une politique de gestion globale et intégrée des risques d'inondation.</p> <p>Il assure également la coordination entre les instances de gouvernance et la concertation interne au territoire nécessaire pour coordonner les différentes démarches (PPA : Partenariat Public d'Aménagement - autres démarches du territoire ...).</p> <p>Cette mission comprend la communication des résultats des études et travaux du PEP, la production de rapports et d'analyses, la préparation des réunions, leur animation et leur suivi par des comptes-rendus.</p> <p>Un suivi du temps consacré au PAPI par l'équipe projet sera assuré.</p>
<p>Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte</p>	
<p>annotations et commentaires</p>	

n°	0.2
intitulé	AMO pour le suivi de projet et le montage du dossier PAPI
Contexte, origine et objectif	<p>Pour l'aider dans ses missions, le SBGH recrutera un AMO dont les objectifs seront les suivants :</p> <p>1 - aider au bon déroulement technique des études du PEP 2 - préparer le dossier et la programmation du prochain PAPI</p> <p>La mission AMO est donc centrée sur la revue des CCTP pour le recrutement des prestataires nécessaires à certaines études du PEP, puis sur le montage du PAPI complet.</p> <p>Le pilotage des actions et la communication autour des du PEP résultats est confié au SBGH en régie.</p>
Description de l'action	<p>Les prestations d'AMO couvriront les activités suivantes :</p> <p>Pilotage et appui aux actions du PAPI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aide à la rédaction des CCTP des études, à la passation de marché (analyse des offres) et à la validation des livrables. - en particulier sur les actions stratégiques sur la prévision, les MIRV et les études liées aux systèmes d'endiguement <p>Les avancées dans le domaine de l'intégration du risque dans l'aménagement et l'urbanisme (axe 4) seront tracées par l'AMO.</p> <p>Montage du prochain PAPI complet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - synthèse des études du PEP - définition d'une stratégie partagée et concertée - rédaction d'un plan d'actions pour 6 ans et montage du dossier PAPI conforme au cahier des charges applicable <p>Ce dernier point comprend la production de l'ensemble des pièces exigées dans un dossier PAPI.</p> <p>Le cahier des charges PAPI 3 2023 rend obligatoire l'évaluation environnementale des dossiers PAPI pour toute démarche dont la lettre d'intention serait postérieure au 25 juin 2023. La lettre d'intention du SBGH est antérieure à cette date et, de ce fait, le PAPI Hers n'est pas soumis à évaluation environnementale.</p>
Territoire concerné	Ensemble du bassin versant du Grand Hers
Maitre(s) d'ouvrage	SBGH
Concertation mise en œuvre	L'action a été élaborée et dimensionnée par le SBGH en étroite concertation avec la DDT09 et l'ensemble des autres cofinanceurs (Agence de l'Eau, Région, Départements 09 et 31). Elle tient compte des capacités propres du SBGH. Elle tient compte des besoins propres du SBGH et de ses capacités de financement.
Modalités de pilotage, suivi	L'action de l'AMO est suivie en continu par le SBGH et lors des COFIL du PEP.
Opérations de communication	Contribution aux bulletins, pages du site internet, réunions publiques. Le SBGH communiquera au public les enseignements des bilans et les suites à donner
Echéancier prévisionnel	
<i>bimestre 1</i>	•
<i>bimestre 2</i>	•
<i>bimestre 3</i>	•
<i>bimestre 4</i>	•
<i>bimestre 5</i>	•
<i>bimestre 6</i>	•
<i>bimestre 7</i>	•
<i>bimestre 8</i>	•
<i>bimestre 9</i>	•
<i>bimestre 10</i>	•
<i>bimestre 11</i>	•
<i>bimestre 12</i>	•
Coût (€TTC)	48 000 €
<i>maitre d'ouvrage</i>	12 000 € (25,0%)
<i>Etat FPRNM</i>	24 000 € (50,0%)
<i>Agence de l'Eau Région Occitanie</i>	12 000 € (25,0%)
<i>CD09</i>	0 € (0,0%)
<i>CD11</i>	0 € (0,0%)
<i>CD31</i>	0 € (0,0%)
Indicateurs de suivi/réussite	<ul style="list-style-type: none"> - 100% des prestataires recrutés - 100% des livrables attendus conformes aux attentes - 1 dossier PAPI déposé en préfecture et réputé complet dans l'année qui suit l'échéance du PEP

n°	0.2 (suite)
intitulé	AMO pour le suivi de projet et le montage du dossier PAPI
Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte	
Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte	
annotations et commentaires	

n°	1.1
intitulé	Intégration et synthèse des études hydrauliques existantes
Contexte, origine et objectif	<p>Au-delà des témoignages directs des événements passés, la modélisation hydraulique et le zonage des crues historiques et des crues théoriques constitue une base de connaissance précieuse pour aider aux décisions futures concernant l'aménagement du territoire et les mesures de prévention.</p> <p>La révision en cours du PPR des communes du Pays d'Olmes riveraines du Touyre a été l'occasion d'une nouvelle modélisation 2D des crues de l'Hers et de certains de ses affluents, révélant une nouvelle cartographie du risque. Par ailleurs les phénomènes de ruissellement et de crue torrentielle sont décrits pour les communes couvertes par un PPR.</p> <p>Afin de contribuer à l'objectif stratégique en matière de mesures individuelles de réduction de la vulnérabilité (MIRV), il est nécessaire de disposer de niveaux de référence des crues. Ces niveaux de référence sont en effet indispensables pour mener des diagnostics individuels de vulnérabilité des biens (logements, entreprises, ...). La présente action vise à exploiter les études hydrauliques existantes afin d'en extraire les niveaux de référence applicables.</p>
Description de l'action	<p>Le PEP réalisera une synthèse d'une sélection des études hydrauliques sur le bassin et en partagera les principaux résultats permettant de mieux comprendre les crues et leurs dynamiques. Les modélisations et zonages existants seront valorisées sous forme de cartes de hauteur d'eau maximale atteinte pour la crue de référence du PPR. Ces cartes permettront de connaître la hauteur d'eau au droit de chaque bâti du cadastre et serviront de données de base pour l'instruction des permis de construire mais aussi de données d'entrée pour diagnostics prévus à l'axe 5.</p> <p>Les zonages et description des phénomènes de crue torrentielle et de ruissellement seront intégrés dans une analyse à l'échelle du bassin versant et synthétisés. Les données à rassembler comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les zonages EXZECO dans la partie Audoise - les zonages des PPR en Ariège (vallée du Touyre (prioritairement: Lavelanet, Laroque d'Olmes, Villeneuve d'Olmes), Mirepoix, Mazères) et en Haute-Garonne (prioritairement: Calmont, Cintegabelle). <p>Le coût de la présente étude correspond au recrutement d'un prestataire qui sera chargé de sa mise en oeuvre.</p>
Territoire concerné	Ensemble du bassin versant du Grand Hers
Maitre(s) d'ouvrage	SBGH
Concertation mise en oeuvre	Les méthodes et prescriptions techniques seront définies avec l'aide des DDT qui ont piloté ces études pour les PPR.
Modalités de pilotage, suivi	Un comité de suivi de l'étude (SBGH/DDT) suivra le prestataire, en préparation des COPIL du PEP
Opérations de communication	pages du site internet, réunions publiques
Echéancier prévisionnel	
<i>bimestre 1</i>	
<i>bimestre 2</i>	•
<i>bimestre 3</i>	•
<i>bimestre 4</i>	•
<i>bimestre 5</i>	•
<i>bimestre 6</i>	
<i>bimestre 7</i>	
<i>bimestre 8</i>	
<i>bimestre 9</i>	
<i>bimestre 10</i>	
<i>bimestre 11</i>	
<i>bimestre 12</i>	
Coût (€TTC)	84 000 €
<i>maitre d'ouvrage</i>	16 800 € (20,0%)
<i>Etat FPRNM</i>	42 000 € (50,0%)
<i>Agence de l'Eau Région Occitanie</i>	0 € (0,0%)
<i>CD09</i>	5 124 € (6,1%)
<i>CD11</i>	3 108 € (3,7%)
<i>CD31</i>	168 € (0,2%)
Indicateurs de suivi/réussite	- 100% des études hydrauliques existantes sur les communes à enjeux intégrées dans une base de connaissance utile aux autres axes du PAPI (dont l'axe 5)

n°	1.1 (suite)
intitulé	Intégration et synthèse des études hydrauliques existantes
<p>Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte</p>	<p>Les crues torrentielles en zone de montagne, caractérisées par des vitesses élevées et un transport solide par charriage de blocs et végétaux, peuvent détruire des enjeux riverains, comme cela a été observé sur le haut bassin de la Garonne, touché par des d'importantes crues en juin 2013.</p> <p>La connaissance de ces phénomènes seront rassemblées et valorisées sur les communes du haut bassin de l'Hers.</p> <p>Une carte des pentes supérieures à 5% produite par la DDTM11 permet de localiser les versants les plus producteurs de ruissellement.</p> <p>Dans la partie ariégeoise les phénomènes de ruissellement sont également décrits dans les dossiers PPR en Ariège et seront synthétisés.</p>
<p>Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte</p>	
<p>annotations et commentaires</p>	

n°	1.2
intitulé	Plan de sensibilisation du grand public au risque inondation
Contexte, origine et objectif	<p>La conscience du risque a été largement améliorée par les PPR approuvés ces dernières années mais reste à compléter, notamment pour quelques communes à enjeux (voir aussi axe 4) et à réactiver par des supports d'information et de communication.</p> <p>Les ateliers de concertation en commissions géographiques en 2021 et 2022 ont montré un besoin réel en sensibilisation à l'échelle du bassin du Grand Hers.</p> <p>Le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) des cours d'eau porté par le SBGH comprend de nombreuses actions de terrain ainsi que des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques autour des rivières du bassin. Le PPG constitue donc un point d'appui intéressant pour la sensibilisation du grand public au risque inondation.</p>
Description de l'action	<p>Le PEP permettra de diffuser la connaissance des crues historiques auprès d'un large public. L'opportunité sera saisie pour sensibiliser aux causes principales des débordements (caractère exceptionnel des pluies) et mieux informer les riverains aux efforts entrepris de longue date pour l'entretien courant des cours d'eau dans le respect des équilibres hydrobiologiques selon des objectifs qui dépassent le seul cadre du bassin.</p> <p>La sensibilisation traitera également du thème de la sécurité des personnes lors de leurs déplacements en période de crue. En effet les comportements constatés encore récemment dans les Pyrénées, par exemple lors de la crue du 10 janvier 2022, incitent à délivrer des messages autour des bonnes pratiques individuelles en crue.</p> <p>Des actions spécifiques de communication vers les habitants sur les cartes de zones inondables des PPR et des PCS seront menées par le SBGH. Les supports produits pourront également aborder la question des bonnes pratiques agricoles en zone inondable.</p> <p>Le coût de l'action correspond à la production de supports de communication comme : une exposition itinérante, une maquette 3D, un livret grand public, etc. Le SBGH sera chargé d'élaborer un plan de diffusion des supports produits, d'y contribuer (événements du SBGH) et de les promouvoir auprès des acteurs du territoire (EPCI, Chambres consulaires, ...).</p>
Territoire concerné	Ensemble du bassin versant du Grand Hers
Maitre(s) d'ouvrage	SBGH
Concertation mise en œuvre	<p>La présente action s'appuie sur les constats faits par le SBGH et son AMO lors des commissions géographiques de 2021 et 2022 et sur les entretiens menés avec les services de secours et les services de gestion de la voirie départementale.</p> <p>L'expérience des bassins versants voisins (Salat, Ariège, Lèze) a permis d'établir le coût de l'action .</p>
Modalités de pilotage, suivi	Un comité de suivi de l'étude (SBGH/DDT) suivra le prestataire, en préparation des COPIL du PEP
Opérations de communication	bulletins, pages du site internet, réunions publiques
Echéancier prévisionnel	
<i>bimestre 1</i>	
<i>bimestre 2</i>	
<i>bimestre 3</i>	
<i>bimestre 4</i>	
<i>bimestre 5</i>	•
<i>bimestre 6</i>	•
<i>bimestre 7</i>	•
<i>bimestre 8</i>	•
<i>bimestre 9</i>	
<i>bimestre 10</i>	
<i>bimestre 11</i>	
<i>bimestre 12</i>	
Coût (€TTC)	24 000 €
<i>maître d'ouvrage</i>	4 800 € (20,0%)
<i>Etat FPRNM</i>	19 200 € (80,0%)
<i>Agence de l'Eau Région Occitanie</i>	0 € (0,0%)
<i>CD09</i>	0 € (0,0%)
<i>CD11</i>	0 € (0,0%)
<i>CD31</i>	0 € (0,0%)
Indicateurs de suivi/réussite	<p>- 1 plan de sensibilisation approuvé en COPIL</p> <p>- supports de sensibilisation produits et validés en COPIL</p>

n°	1.2 (suite)
intitulé	Plan de sensibilisation du grand public au risque inondation
Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte	La sensibilisation des habitants peut s'appuyer sur différents support tels que des vidéos, des tracts/guides dans les boîtes aux lettres, des affiches dans les communes, dans des lieux de vie. Les outils seront adaptés aux populations présentes dans les communes.
Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte	 <p>barrière de crue sur la RD713 à Cazalrenoux, inondable par la Vixiège</p>
annotations et commentaires	

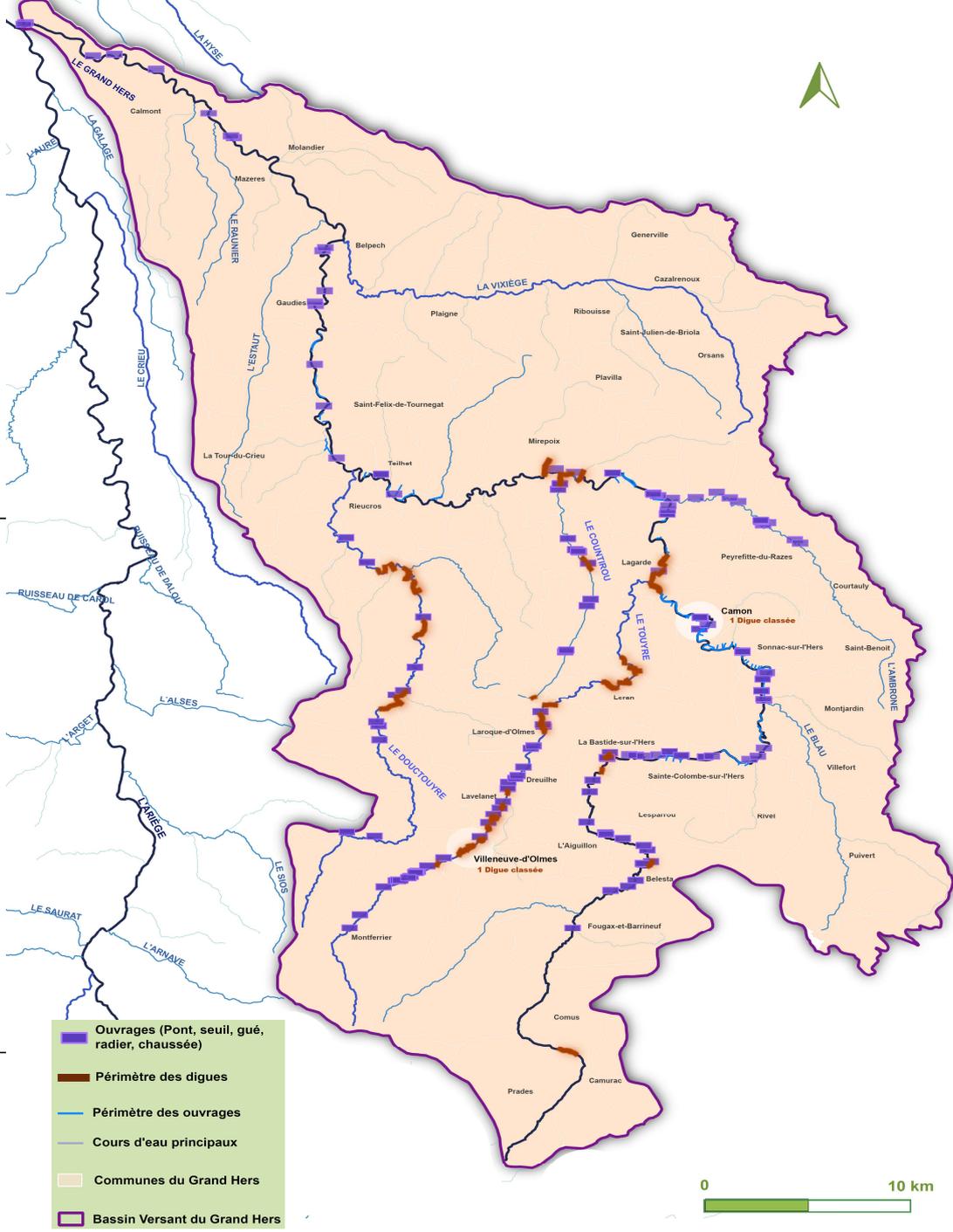
n°	1.3
intitulé	Pose de repères de crues et de supports pédagogiques
Contexte, origine et objectif	<p>De très rares repères de crue historiques sont encore visibles en bordure de cours d'eau. Un seul macaron-repère est visible à Calmont (31). Ailleurs, l'absence de repères dans la vallée du Touyre pour la crue de juin 1875 interroge.</p> <p>La base de données nationale recense pourtant plus de 450 repères sur le bassin, dont 322 pour la crue de janvier 2020 sur l'Hers, 102 pour la crue de 2014 sur l'Hers. Les repères connus de la crue historique de 1875 et les repères sur les affluents sont très peu nombreux.</p> <p>Les Maires des communes de la haute vallée de l'Hers ont exprimé leur souhait de voir se développer ce type d'action sur leur territoire lors de la prospection réalisée par le SBGH en 2019.</p> <p>L'objectif de l'action est donc de procéder à la pose de repères et de supports pédagogiques sur les sites connus ainsi que de rechercher d'anciens repères non encore répertoriés. Ces repères viseront à attirer l'attention des visiteurs et compléter leur information.</p>
Description de l'action	<p>La base de données nationale des repères de crues servira de vivier pour sélectionner les plus pertinents (au moyen par report du niveau sur un lieu fréquenté). L'étude CEREQ de 2013 [3] fournit également des localisations de repères et échelles de crue (1931, 1981, ...) sur l'Hers médian et amont (cf carte 15). Le SBGH recherchera également, par exemple au cours de ses visites communales, d'anciens repères non répertoriés.</p> <p>L'action vise la pose de 20 macaron-repères, de 5 panneaux ou totems pédagogiques (bassin versant, genèse d'une crue, photo de crue historique locale, ...) et de 5 échelles aux ponts stratégiques, comme à Sainte-Colombe et Bélesta.</p> <p>Le coût de l'action correspond au recrutement par le SBGH de prestataires pour l'identification, la conception et la livraison des supports de repérage des crues et de supports pédagogiques. Le coût comprend aussi les frais de nivellement par un géomètre expert. La pose sera assuré par les services techniques des communes concernées.</p>
Territoire concerné	Ensemble du bassin versant du Grand Hers
Maitre(s) d'ouvrage	SBGH
Concertation mise en œuvre	Cette mesure fait l'objet d'une forte attente des élus locaux, exprimée de depuis la prospection réalisée par le SBGH en 2019.
Modalités de pilotage, suivi	Un comité de suivi de l'étude (SBGH/DDT) suivra le prestataire, en préparation des COPIL du PEP. Les communes seront sollicitées pour le repérage, la pose et l'entretien des repères choisis avec eux. Les sites d'installation seront discutés avec les communes.
Opérations de communication	bulletins, pages du site internet, réunions publiques
Echéancier prévisionnel	
bimestre 1	
bimestre 2	
bimestre 3	
bimestre 4	
bimestre 5	•
bimestre 6	•
bimestre 7	•
bimestre 8	•
bimestre 9	
bimestre 10	
bimestre 11	
bimestre 12	
Coût (€TTC)	36 000 €
maitre d'ouvrage	7 200 € (20,0%)
Etat FPRNM	28 800 € (80,0%)
Agence de l'Eau Région Occitanie	0 € (0,0%)
CD09	0 € (0,0%)
CD11	0 € (0,0%)
CD31	0 € (0,0%)
Indicateurs de suivi/réussite	- 20 repères de crues posés - 5 panneaux pédagogiques - 5 échelles de crue posées

n°	1.3 (suite)
intitulé	Pose de repères de crues et de supports pédagogiques
<p>Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte</p>	 <p>repères de crue du 23 Juin 1875 à Calmont (31) sur le Grand Hers</p>
<p>Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte</p>	 <p>exemples de repères de crue sur bâti et panneau pédagogique (ici au bord du Salat à Saint-Girons, lors d'une présentation aux scolaires)</p>
<p>annotations et commentaires</p>	

n°	1.4
intitulé	Sensibilisation en milieu scolaire
Contexte, origine et objectif	<p>Sensibiliser les enfants et les jeunes au risque d'inondation sur le territoire, mais aussi à la gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau peut favoriser le développement de comportements adaptés pour réduire la vulnérabilité avant, pendant et après les inondations.</p> <p>L'objectif de la présente action est d'initier un programme de sensibilisation au risque inondation en milieu scolaire.</p>
Description de l'action	<p>Cette action vise des interventions dans des établissements scolaires, en coopération avec l'équipe enseignante, en lien avec les milieux aquatiques et les inondations.</p> <p>Ces interventions pourront prendre la forme de sorties de terrain, d'exposés et d'atelier d'animation.</p> <p>Les thèmes abordés peuvent être variés et de nombreuses formes d'intervention peuvent être envisagées en les adaptant au contexte local.</p> <p>L'objectif pour le SBGH est d'élaborer un plan de sensibilisation avec une animation pilote en vue du PAPI complet.</p> <p>Pour cela, l'action intègre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le recrutement d'un prestataire spécialisé en sensibilisation à l'environnement et aux risques naturels, en appui au SBGH pour concevoir le plan de sensibilisation et de produire les supports d'animation dédiés au contexte du Grand Hers - des interventions des agents du SBGH pour sensibiliser les établissements scolaires et animer les interventions, - l'établissement d'un bilan et la programmation prévue pour un futur PAPI complet. <p>Cette action se fera sur la base du volontariat des établissements scolaires et visera en priorité les écoles élémentaires. Les collèges ou lycées motivés pourront être intégrés au cas par cas, selon les supports pédagogiques disponibles.</p>
Territoire concerné	Ensemble du bassin versant du Grand Hers
Maître(s) d'ouvrage	SBGH
Concertation mise en œuvre	La présente action s'appuie sur l'expérience prometteuse du bassin versant voisin du Salat (SSV) qui a produit et testé un livret pédagogique pour les niveaux CM1/CM2. L'expérience du SMMAR avec les collèges est également prise en compte. Ce livret va être déployé lors du PAPI à venir.
Modalités de pilotage, suivi	Un comité de suivi de l'étude (SBGH/DDT) suivra le prestataire, en préparation des COPIL du PEP
Opérations de communication	bulletins, pages du site internet, réunions publiques
Echéancier prévisionnel	
<i>bimestre 1</i>	
<i>bimestre 2</i>	
<i>bimestre 3</i>	
<i>bimestre 4</i>	
<i>bimestre 5</i>	•
<i>bimestre 6</i>	•
<i>bimestre 7</i>	•
<i>bimestre 8</i>	•
<i>bimestre 9</i>	
<i>bimestre 10</i>	
<i>bimestre 11</i>	
<i>bimestre 12</i>	
Coût (€TTC)	24 000 €
<i>maître d'ouvrage</i>	4 800 € (20,0%)
<i>Etat FPRNM</i>	19 200 € (80,0%)
<i>Agence de l'Eau Région Occitanie</i>	0 € (0,0%)
<i>CD09</i>	0 € (0,0%)
<i>CD11</i>	0 € (0,0%)
<i>CD31</i>	0 € (0,0%)
Indicateurs de suivi/réussite	<ul style="list-style-type: none"> - 1 plan de sensibilisation approuvé en COPIL - 1 support pédagogique produit et validé en COPIL, testé dans une classe-pilote

n°	1.4 (suite)
intitulé	Sensibilisation en milieu scolaire
<p>Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte</p>	
<p>Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte</p>	
<p>annotations et commentaires</p>	

n°	1.5
intitulé	Diagnostic des obstacles à l'écoulement en crue de l'Hers et de ses affluents
Contexte, origine et objectif	<p>Le SBGH a mené deux études hydrogéomorphologiques qui ont permis d'identifier des obstacles aux écoulements dans le bassin du Grand Hers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude CEREG 2014 : études hydromorphologiques du Haut Hers, Touyre et Douctouyre - étude HYDRETTUDES 2007 : sur l'Hers moyen et aval, Ambronne comprise <p>Les données de ces études, cartographiées sous SIG et complétées depuis, révèlent ainsi la présence d'environ 60km de merlons, digues et murets ainsi que de près d'une centaine de ponts sur l'Hers et ses principaux affluents (Touyre, Blau, Ambronne et Vixiège).</p> <p>La question des merlons en berges de l'Hers est soulevée par l'ensemble des acteurs du bassin. La présente action vise à clarifier leur rôle en crue et leur devenir.</p> <p>Par ailleurs il apparaît nécessaire de mettre à jour et de prolonger les études existantes de diagnostic des ponts, vis-à-vis de leur rôle en crue. Il s'agit de déterminer pour chacun de ces ponts s'il constitue un obstacle en crue ayant un impact sur des enjeux bâtis. Dans ce cas, des mesures d'adaptation doivent être proposées pour le PAPI.</p>
Description de l'action	<p>Il s'agira d'identifier les merlons et autres ouvrages (remblais, murs) qui engagent la sécurité de personnes (bâti dans la Zone Protégée Potentielle). L'action aidera alors le SBGH à décider du classement de certains ouvrages. Le linéaire total de merlons et digues à diagnostiquer est estimé à environ 60 km (somme des linéaires issus des 2 études ; compte tenu d'une erreur sur le linéaire du tronçon DT18 (64m et non 640m) et compte non tenu des quelques doublons entre les 2 études).</p> <p>Certains remblais ou ouvrages pouvant jouer le rôle de protection en crue ne sont pas identifiés dans ces linéaires et feront également l'objet de diagnostics à dire d'expert.</p> <p>De même les ponts (objets de fiches dans les études mentionnées) seront visités et en vue d'un diagnostic sur leur rôle en crue. L'action vise l'identification et le diagnostic d'une quarantaine de ponts associés à des enjeux parmi la centaine d'ouvrages connus. Sont signalés en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pont de la Bastide sur l'Hers : consolidé suite au déchaussement d'une pile fragilisée par les embâcles • Pont de Marty à Belpech : la question se pose par exemple de rétablir le bras de décharge envahi d'arbres <p>Les données SIG seront mises à jour et harmonisées à l'échelle du bassin versant du Grand Hers.</p>
Territoire concerné	Bassin versant du Grand Hers et ses affluents
Maitre(s) d'ouvrage	SBGH
Concertation mise en œuvre	L'action est issue de la connaissance acquise par le SBGH (données SIG) ainsi que de la phase de concertation, en ateliers et par questionnaires en ligne, avec les maires qui a fait émerger des points d'attention particuliers.
Modalités de pilotage, suivi	Un comité de suivi de l'étude (SBGH/DDT) suivra le prestataire, en préparation des COPIL du PEP. L'étude associera étroitement les maires des communes concernées.
Opérations de communication	bulletins, pages du site internet, réunions publiques
Echéancier prévisionnel	
<i>bimestre 1</i>	
<i>bimestre 2</i>	
<i>bimestre 3</i>	
<i>bimestre 4</i>	
<i>bimestre 5</i>	•
<i>bimestre 6</i>	•
<i>bimestre 7</i>	•
<i>bimestre 8</i>	•
<i>bimestre 9</i>	
<i>bimestre 10</i>	
<i>bimestre 11</i>	
<i>bimestre 12</i>	
Coût (€TTC)	72 000 €
<i>maître d'ouvrage</i>	15 600 € (21,7%)
<i>Etat FPRNM</i>	36 000 € (50,0%)
<i>Agence de l'Eau Région Occitanie</i>	6 000 € (8,3%)
<i>CD09</i>	0 € (0,0%)
<i>CD11</i>	0 € (0,0%)
<i>CD31</i>	0 € (0,0%)
Indicateurs de suivi/réussite	<ul style="list-style-type: none"> - 100% des obstacles à l'écoulement en crue impactant des enjeux identifiés et diagnostiqués - 1 plan de gestion des obstacles en crue, - 1 liste des ouvrages susceptibles d'être reconnus en tant que Systèmes d'Endiguement

<p>n°</p>	<p>1.5 (suite)</p>
<p>intitulé</p>	<p>Diagnostic des obstacles à l'écoulement en crue de l'Hers et de ses affluents</p>
<p>Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte</p>	 <p>The map displays the Grand Hers basin with its main water courses and numerous hydraulic structures. Key features include: <ul style="list-style-type: none"> Water Courses: L'ARISE, LE GRAND HERS, LA GAJAZE, LE PAURE, LE CRIEU, LE RAUNIER, L'ESTAUT, LA VIXIÈGE, LE COUNIBOU, LE TOUYRE, LE DOUCTOURE, LE SAURAT, L'ARNAVE, L'ALSÈS, L'YRIÈGE, L'ARGET, LE SIBOS, LE BLAD, L'AMBRONNE, LE SAURAT, L'ARNAVE, L'ALSÈS, L'YRIÈGE, L'ARGET, LE SIBOS, LE BLAD, L'AMBRONNE. Communes: Galmont, Molandier, Mazerès, Belpèch, Generville, Cazalrenoux, Ribouisse, Saint-Julien-de-Briola, Orsans, Plavilla, Saint-Félix-de-Tournegat, Mirepoix, La Tour-du-Crieu, Tailhat, Rieucros, Lagarde, Peyrefitte-du-Razes, Courtauly, Camon, Saint-Benoit, Montjardin, Villefort, Puivert, Comus, Prades, Camurac, Fougax-et-Barrineuf, Belest, L'Alguillon, Lesparrou, Rivet, Sainte-Colombe-sur-Hers, La Bastide-sur-Hers, Laroque-d'Olmes, Dreuilhe, Lavelanet, Villeneuve-d'Olmes, Villeneuve-d'Olmes 1 Digue classée, Camon 1 Digue classée. Hydraulic Structures: Represented by purple rectangles along the water courses. Dike Perimeters: Represented by brown lines. Basin Boundary: Represented by a purple outline. </p>
<p>Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte</p>	 <p>Legend: <ul style="list-style-type: none"> Ouvrages (Pont, seuil, gué, radier, chaussée) Périmètre des digues Périmètre des ouvrages Cours d'eau principaux Communes du Grand Hers Bassin Versant du Grand Hers </p> <p>Scale: 0 to 10 km</p>
<p>annotations et commentaires</p>	<p>carte des ouvrages hydrauliques (merlons, digues, ponts, seuils, ...) sources : études HYDRETTUDES 2007 et CEREH 2014 pour le SBGH</p>

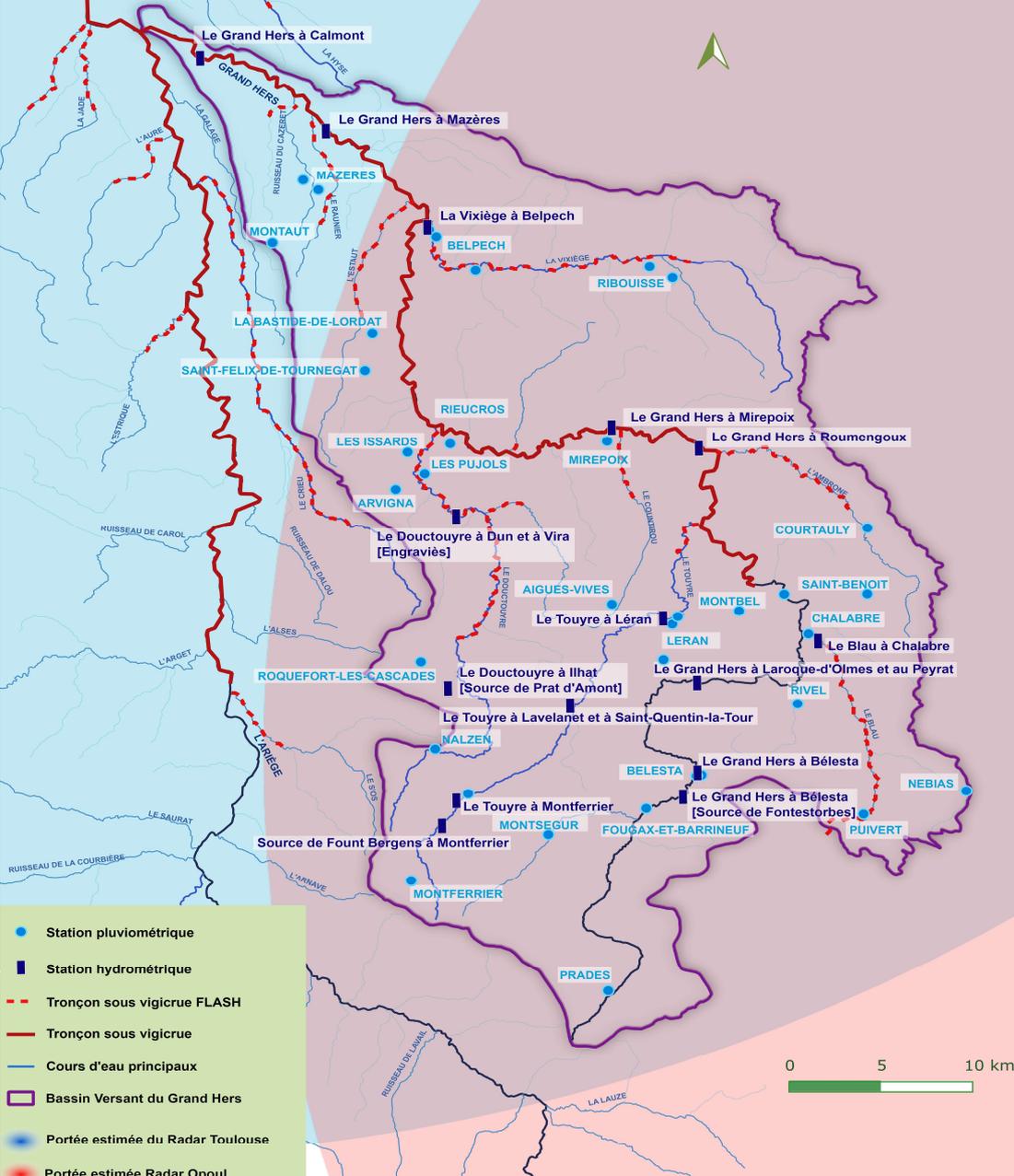
n°	1.6
intitulé	Elaboration, révision et diffusion des DICRIM sur les communes prioritaires
Contexte, origine et objectif	<p>Les Documents d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) sont rendus obligatoires par l'article L. 125-2 du code de l'environnement.</p> <p>Cet outil de communication vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer les personnes en détail des risques présents de leurs conséquences sur les biens, l'environnement et les personnes • Diffuser les mesures de prévention, de sauvegarde et de protection proposées par les collectivités du territoire du bassin versant • Sensibiliser les personnes aux techniques de sécurité, de protection individuelles <p>La présente action visera à développer le volet "inondation" des DICRIM.</p>
Description de l'action	<p>L'action vise à recruter un prestataire pour l'élaboration ou la révision du volet inondation des DICRIM pour 5 communes prioritaires.</p> <p>Ce travail de partage de l'information donnera les clefs aux citoyens de devenir acteurs de leur propre sécurité.</p>
Territoire concerné	5 communes prioritaires du bassin versant
Maitre(s) d'ouvrage	SBGH
Concertation mise en œuvre	L'action est issue d'un dialogue du SBGH avec les DDT au cours de l'étude de diagnostic préalable.
Modalités de pilotage, suivi	Un comité de suivi de l'étude (SBGH/DDT) suivra le prestataire, en préparation des COPIL du PEP
Opérations de communication	La diffusion auprès des riverains concernés sera assurée par les communes.
Echéancier prévisionnel	
<i>bimestre 1</i>	
<i>bimestre 2</i>	
<i>bimestre 3</i>	
<i>bimestre 4</i>	
<i>bimestre 5</i>	•
<i>bimestre 6</i>	•
<i>bimestre 7</i>	•
<i>bimestre 8</i>	•
<i>bimestre 9</i>	
<i>bimestre 10</i>	
<i>bimestre 11</i>	
<i>bimestre 12</i>	
Coût (€TTC)	12 000 €
<i>maître d'ouvrage</i>	2 400 € (20,0%)
<i>Etat FPRNM</i>	9 600 € (80,0%)
<i>Agence de l'Eau Région Occitanie</i>	0 € (0,0%)
<i>CD09</i>	0 € (0,0%)
<i>CD11</i>	0 € (0,0%)
<i>CD31</i>	0 € (0,0%)
Indicateurs de suivi/réussite	- 5 communes dotées d'un volet inondation du DICRIM à jour

n°	1.6 (suite)
intitulé	Elaboration, révision et diffusion des DICRIM sur les communes prioritaires
<p>Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte</p>	
<p>Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte</p>	
<p>annotations et commentaires</p>	

n°	1.7
intitulé	Formations d'élus et techniciens au risque inondation
Contexte, origine et objectif	<p>Les ateliers de concertation menés en 2021 et 2022 sur le bassin du Grand Hers ont montré de grands besoins en formation des élus et techniciens locaux au risque inondation.</p> <p>Par exemple, les PCS peuvent être déclenchés sur simple constat local du commencement de débordements, ou sur réception d'informations de vigilance (météorologique ou hydrologique) voire dans certains cas de prévision. C'est pourquoi une formation spécifique des élus et agents communaux à la bonne utilisation des outils publics gratuits en ligne est jugée indispensable.</p> <p>Plus généralement, cette action de formation vise à améliorer la connaissance des élus et techniciens sur les phénomènes d'inondation, les axes thématiques de prévention (surveillance, prévision, réglementation PPR, protections individuelles et collectives, travaux hydrauliques) et les mécanismes de mise en œuvre et de financement (fonds Barnier).</p>
Description de l'action	<p>L'action visera à informer sur les paramètres déterminants d'une inondation et sur l'étendue des solutions de prévention existantes. Plus spécifiquement, la formation visera à promouvoir les outils de surveillance et de prévision des crues existants sur le bassin : VIGICRUES, VIGICRUES Flash et APIC. Une formation des élus concernés à la bonne utilisation de ces outils sera dispensée par le SBGH, avec l'appui méthodologique et scientifique du Service de Prévision des Crues (SPC) Garonne-Tarn-Lot. Le SBGH assistera les maires pour optimiser leur inscription aux messages les plus pertinents du système APIC d'alerte sur les pluies intenses : chaque commune peut choisir de recevoir les messages pour 10 communes limitrophes. Cette optimisation vise une meilleure anticipation de l'arrivée des précipitations à l'origine des débordements de cours d'eau et parfois de crues torrentielles chargées de blocs et d'embâcles.</p> <p>Une sensibilisation particulière sera réalisée concernant les risques sur les personnes, chez elles, à l'école, en formation ou à leur travail, mais aussi dans leurs déplacements (thématique fortement ressortie des ateliers de concertations en 2021 et 2022).</p> <p>Il s'agira pour le SBGH :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de mener au moins 3 sessions de formation des élus et techniciens - d'établir la liste des attentes ou des formations qui nécessitent un prestataire pour le PAPI
Territoire concerné	Communes du Bassin versant du Grand Hers couvert par un PPR
Maitre(s) d'ouvrage	SBGH
Concertation mise en œuvre	Les ateliers de concertation menés en 2021 et 2022 sur le bassin du Grand Hers ont permis de concevoir la présente fiche-action.
Modalités de pilotage, suivi	Un comité de suivi de l'étude (SBGH/DDT) suivra le prestataire, en préparation des COPIL du PEP
Opérations de communication	bulletins, pages du site internet, réunions publiques
Echéancier prévisionnel	
<i>bimestre 1</i>	
<i>bimestre 2</i>	
<i>bimestre 3</i>	
<i>bimestre 4</i>	•
<i>bimestre 5</i>	•
<i>bimestre 6</i>	•
<i>bimestre 7</i>	•
<i>bimestre 8</i>	
<i>bimestre 9</i>	
<i>bimestre 10</i>	
<i>bimestre 11</i>	
<i>bimestre 12</i>	
Coût (€TTC)	- €
<i>maitre d'ouvrage</i>	
<i>Etat FPRNM</i>	
<i>Agence de l'Eau Région Occitanie</i>	
<i>CD09</i>	
<i>CD11</i>	
<i>CD31</i>	
Indicateurs de suivi/réussite	<ul style="list-style-type: none"> - 3 sessions de formation conduites au minimum - Nombre de participants à chaque session de formation - Taux de satisfaction des participants aux sessions de formation (questionnaire)

n°	1.7 (suite)
intitulé	Formations d'élus et techniciens au risque inondation
<p>Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte</p>	<p>La bibliographie menée et la concertation mise en œuvre au cours de l'étude de diagnostic a mis en évidence des besoins de clarification auprès des services, élus et riverains sur les points suivants qui pourront être abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> •rôle des sédiments et embâcles et donc de l'entretien des cours d'eau, •champs d'expansion des crues actuels ou à améliorer, opportunités de ralentissement des crues ? •rôle des gravières (Mirepoix et Roumengoux) •rôle des merlons (et risque en cas de rupture) et « tiroirs » sur l'Hers, la Vixiège et ailleurs •éventuels points noirs hydrauliques (type ponts limitants en crue avec impact sur des enjeux voisins), •rôle du Lac de Montbel : expliquer le rôle du lac et son incompatibilité avec le stockage des crues •risques de pollution induite (fioul, stock chimiques) , : cf carte 32 des installations classées (CEREG 2013 [3]) •pratiques culturelles et coulées de boues, •changement climatique .
<p>Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte</p>	<p>In fine, l'objectif de l'action est d'améliorer la connaissance et les capacités des élus et des agents sur les volets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître une alerte • Interpréter l'alerte • Diffuser l'alerte auprès de la population • Adapter son comportement
<p>annotations et commentaires</p>	

n°	2.1
intitulé	Etude de renforcement et extension de la surveillance des crues dans le bassin de l'Hers
Contexte, origine et objectif	<p>Les ateliers de concertation menés en 2021 et 2022 ainsi que les entretiens menés avec les acteurs de la prévention sur le bassin du Grand Hers ont révélé de fortes attentes en matière de surveillance et de prévision des inondations.</p> <p>Les stations en pied de bassin à Belpech (Vixiège) et Chalabre (Blau) constatent les apports en crue. Pour améliorer l'alerte, il est nécessaire de disposer de données de prévision. Or, VIGICRUES Flash fournit 2 niveaux (fort/très fort) qui ne permettent pas d'alimenter la gestion opérationnelle de la crise en cas de crue (« on ne sait pas ce qui se passe »). Les acteurs interrogés ont signalé la mise en place récente de radars à courte portée dans les Alpesn qui permettent de mieux anticiper les inondations en milieu montagneux.</p> <p>La présente action vise l'étude de faisabilité des améliorations des systèmes de surveillance et de prévision, en s'appuyant sur les outils mis à disposition par le Service de Prévision des Crues (SPC) et en tenant compte de leurs évolutions en cours.</p>
Description de l'action	<p>Cette action prévoit :</p> <p>1- une étude par le SPC de la faisabilité et de l'opportunité de la mise en place de SDAL sur le bassin de l'Hers. Les bassins du Touyre et du Haut Hers sont particulièrement visés. Elle visera à décrire quantitativement et qualitativement la couverture du bassin en stations pluviométriques et limnimétriques et évaluer l'intérêt d'équiper le bassin en pluviomètres et limnimètres supplémentaires</p> <p>2- la concertation auprès des communes et des EPCI sur leur volonté à s'engager dans la démarche, sur la base de l'étude du SPC</p> <p>3- pour les communes et EPCI candidats: réalisation d'une étude par un prestataire de l'hydrologie sur 1 des 2 bassins visés (Touyre ou Haut Hers), dont les objectifs seront la définition d'un réseau de mesures cible et d'un outil de diagnostic hydrologique. Le cahier des charges de cette étude sera élaboré avec l'aide du SPC.</p> <p>4- intégration des évolutions en cours au SPC dans le cadre du projet VIGICRUES 2030</p> <p>Les études préciseront les potentiels maîtres d'ouvrage en charge de la gestion et de l'exploitations des dispositifs de système d'alertes locales (SDAL).</p>
Territoire concerné	Bassin versant du Grand Hers
Maître(s) d'ouvrage	SBGH
Concertation mise en œuvre	La présente action répond à une forte attente exprimée pendant les ateliers de concertation en 2021 et 2022. Elle a été l'objet d'une concertation avec le SPC.
Modalités de pilotage, suivi	Un comité de suivi de l'étude (SBGH/DDT) suivra le prestataire, en préparation des COPIL du PEP. La réalisation de cette action supposera la conduite d'un dialogue rapproché avec le SPC et les communes concernées.
Opérations de communication	bulletins, pages du site internet, réunions publiques
Echéancier prévisionnel	
bimestre 1	
bimestre 2	
bimestre 3	
bimestre 4	
bimestre 5	
bimestre 6	
bimestre 7	•
bimestre 8	•
bimestre 9	•
bimestre 10	•
bimestre 11	
bimestre 12	
Coût (€TTC)	24 000 €
maître d'ouvrage	6 312 € (26,3%)
Etat FPRNM	12 000 € (50,0%)
Agence de l'Eau Région Occitanie	0 € (0,0%)
CD09	4 800 € (20,0%)
CD11	0 € (0,0%)
CD31	888 € (3,7%)
Indicateurs de suivi/réussite	- Rapport d'étude validé en COPIL - Opportunités de SDAL identifiées et inscrites au PAPI le cas échéant

<p>n°</p>	<p>2.1 (suite)</p>
<p>intitulé</p>	<p>Etude de renforcement et extension de la surveillance des crues dans le bassin de l'Hers</p>
<p>Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte</p>	
<p>Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte</p>	
<p>annotations et commentaires</p>	<p>carte des dispositifs de surveillance et de prévision des crues du bassin du Grand Hers (sources : Météo France, SCHAPI, BD topage)</p>

n°	3.1
intitulé	Mise à jour et harmonisation des PCS
Contexte, origine et objectif	<p>Les événements de crue récents étant plutôt rares, les PCS ne sont pas considérés comme prêts et opérationnels.</p> <p>La mise à jour et l'harmonisation des PCS visent à garantir la mise en place d'un dispositif de gestion de crise efficace. Ils sont un moyen de protection de la population des risques existants. Elles concerneront les communes riveraines du Grand Hers et de ses principaux affluents (Touyre, Douctouyre, Blau, Chalabreil, Ambronne, Vixiège, ...). L'action porte plus précisément sur le volet inondation des PCS des communes amont dotées d'un PPRi où les phénomènes sont plus rapides: Hers amont et Touyre.</p> <p>Dans un processus d'amélioration continue, les cartes de "gestion de crise" intégrées dans les PCS constituent une source d'information primordiale pour la sécurité des riverains, comprenant des informations précises comme la hauteur d'eau, les probabilités d'occurrence et l'identification des enjeux.</p> <p>Le SBGH pourra s'appuyer sur une formation du CNFPT sur les PCS : conception, partage du PCS au sein de sa collectivité, juin 2023). Il portera la présente action en régie.</p>
Description de l'action	<p>Les PCS seront collectés et analysés par le SBGH qui identifiera les améliorations possibles en termes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de mise à jour des données (prise en compte des évaluations d'aléas les plus récentes, comme par exemple à Lavelanet dans le contexte de révision du PPR), • de moyens déployés pour la mise en sécurité des personnes (poste de commandement, tournées d'information directe des riverains, gestion des circulations, réserves communales, lieux de rassemblement), • de coordination entre communes : mutualisation de réserves, cohérence de la gestion des circulations (vers des PiCS ?), • d'intégration de la gestion des personnes après l'évacuation, - de création de nouveaux PCS pour les communes à enjeux qui en sont dépourvues <p>Les propositions seront déclinées par commune et présentées aux mairies. Le circuit de validation des PCS sera précisé en lien étroit avec les communes et les DDT. Pour les communes aval du bassin (Cintegabelle, Calmont), le SBGH se rapprochera du SYMAR-Val d'Ariège pour assurer la cohérence de ses interventions avec les besoins liés au risque d'inondation par l'Ariège.</p> <p>Les communes prendront en charge le coût d'édition de la mise à jour de leur PCS.</p> <p>Une analyse des routes et voies d'accès inondables, en lien avec les directions des routes et les SDIS de l'Ariège et de l'Aude, sera produite sous forme d'un atlas des voies inondables et d'un tracé des itinéraires de déviation les plus adaptés.</p>
Territoire concerné	Communes du bassin versant du Grand Hers
Maître(s) d'ouvrage	SBGH
Concertation mise en œuvre	L'action a été conçue en tenant compte des attentes des élus exprimées en phase de concertation, lors des ateliers ou par questionnaire en ligne. Elle est conçue en lien étroit avec les DDT.
Modalités de pilotage, suivi	Un groupe de travail associera les SDIS, SIDPC et les services en charge de la voirie départementale. Les communes seront étroitement associées à la mise à jour de leur PCS.
Opérations de communication	bulletins, pages du site internet, réunions publiques
Echéancier prévisionnel	
<i>bimestre 1</i>	
<i>bimestre 2</i>	
<i>bimestre 3</i>	
<i>bimestre 4</i>	•
<i>bimestre 5</i>	•
<i>bimestre 6</i>	•
<i>bimestre 7</i>	•
<i>bimestre 8</i>	
<i>bimestre 9</i>	
<i>bimestre 10</i>	
<i>bimestre 11</i>	
<i>bimestre 12</i>	
Coût (€TTC)	- €
<i>maître d'ouvrage</i>	
<i>Etat FPRNM</i>	
<i>Agence de l'Eau Région Occitanie</i>	
<i>CD09</i>	
<i>CD11</i>	
<i>CD31</i>	
Indicateurs de suivi/réussite	<p>- nombre PCS nouveaux ou mis à jour</p> <p>- un plan de création ou de mise à jour de PCS pour le PAPI</p>

n°	3.1 (suite)
intitulé	Mise à jour et harmonisation des PCS
Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte	
Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte	
annotations et commentaires	

n°	3.2
intitulé	Promotion de plans inondation des entreprises, des établissements publics et des familles (PCA, PPMS, PFMS)
Contexte, origine et objectif	<p>En complément de l'information de la population locale sur les risques (DICRIM) et des outils de gestion de crise (PCS), les entreprises, les établissements publics et les familles ont besoin de développer des plans d'inondation afin d'anticiper et de gérer les situations de crise.</p> <p>Les récents épisodes de crues et leurs conséquences ont montré l'importance pour tous les acteurs publics et privés de détenir un plan d'inondation.</p> <p>L'objectif est de promouvoir et d'accompagner ces acteurs pour élaborer des plans d'inondation et les tester. Leur mise à l'épreuve permettra de vérifier si le dispositif mis en place est efficace et s'il permet la protection effective des personnes et des lieux en question.</p>
Description de l'action	<p>L'action vise la promotion et l'accompagnement à l'élaboration et la mise à l'épreuve de plans inondation adaptés à plusieurs catégories d'enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un modèle de Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS) sera élaboré pour l'ensemble du bassin et proposé aux communes pour une déclinaison locale. Des réunions publiques permettront de promouvoir ces PFMS auprès des riverains concernés. - un modèle de Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) sera élaboré pour les établissements sensibles en zone inondable, dont les écoles, collèges et établissements de santé. - les principales entreprises vulnérables du bassin seront contactées pour être sensibilisées à l'intérêt d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA). <p>L'équipe d'animation du PEP délivrera aux entreprises volontaires les informations de base sur la connaissance du risque (les niveaux d'aléas, les leviers de prévention et de protection).</p> <p>Le SBGH s'assurera que ces plans seront testés par les publics concernés. Ces tests favoriseront une meilleure préparation de la population à savoir comment réagir en cas d'inondation.</p> <p>L'action est entièrement réalisée par le SBGH en régie.</p>
Territoire concerné	Bassin versant du Grand Hers
Maître(s) d'ouvrage	SBGH
Concertation mise en œuvre	L'action a été conçue en tenant compte des attentes des élus exprimées en phase de concertation, lors des ateliers ou par questionnaire en ligne.
Modalités de pilotage, suivi	Un comité de suivi de l'étude (SBGH/DDT) suivra le prestataire, en préparation des COPIL du PEP
Opérations de communication	bulletins, pages du site internet, réunions publiques
Echéancier prévisionnel	
<i>bimestre 1</i>	
<i>bimestre 2</i>	
<i>bimestre 3</i>	
<i>bimestre 4</i>	
<i>bimestre 5</i>	
<i>bimestre 6</i>	
<i>bimestre 7</i>	•
<i>bimestre 8</i>	•
<i>bimestre 9</i>	•
<i>bimestre 10</i>	•
<i>bimestre 11</i>	
<i>bimestre 12</i>	
Coût (€TTC)	- €
<i>maître d'ouvrage</i>	
<i>Etat FPRNM</i>	
<i>Agence de l'Eau Région Occitanie</i>	
<i>CD09</i>	
<i>CD11</i>	
<i>CD31</i>	
Indicateurs de suivi/réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Modèles de Plans validés en COPIL - Nombre de documents créés et testés par les publics concernés

n°	3.2 (suite)
intitulé	Promotion de plans inondation des entreprises, des établissements publics et des familles (PCA, PPMS, PFMS)
<p>Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte</p>	
<p>Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte</p>	
<p>annotations et commentaires</p>	

n°	3-3
intitulé	Mise en œuvre d'exercices de gestion de crise et amélioration des dispositifs de crise
Contexte, origine et objectif	<p>Les exercices de gestion de crise visent à tester les PCS afin de préparer les acteurs du territoire en cas de crue. Ils permettent de renforcer les compétences locales pour la bonne réception des messages de vigilance et d'alerte et pour la prise des bonnes décisions sur le terrain, en cohérence avec les dispositions prévues aux PCS.</p> <p>De tels exercices n'ont pas encore été menés sur le bassin du Grand Hers. Il s'agira donc ici d'initier ce type d'actions, de façon progressive et adaptée au niveau de connaissance et de formation des personnes impliquées. L'action tiendra également compte du degré d'avancement des PCS, mais également des outils de surveillance et de prévision.</p> <p>Ces exercices de gestion de crises sont jugés primordiaux par les élus locaux, mais aussi les services des SDIS. Une attention particulière sera portée à la prise en main des PCS par les plus jeunes générations d'élus et d'agents.</p>
Description de l'action	<p>Deux exercices « sur table » de gestion de crise seront animés autour d'un scénario de crue pré-établi et viseront à tester la mise en route concrète des PCS. Des exercices communs seront organisés pour les communes soumises à des crues « de plaine » d'une part et pour les communes soumises aux crues torrentielles d'autre part. Les retours d'expérience des exercices permettront de prévoir les améliorations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la diffusion des messages aux populations. • la prise en compte des hameaux ou personnes isolées (exemples de Gaudiès, St Felix de Tournegeat, Teilhet et Vals) • le panneautage et barriérage, dont la dispersion peut être lourde en termes logistiques • la transmission des informations aux autres acteurs du territoire, et en particulier la CCI pour aider au retour à la normale (évaluations des dommages, formalités administratives, etc.). • des dispositifs pour éviter les comportements inappropriés, dont la circulation routière (SDIS et Direction des Routes constatent la multiplication et la dispersion des demandes d'interventions en période de crue). <p>Ces exercices s'appuieront autant que possible sur des cartes opérationnelles (type cartoZIP : lien entre hauteurs et zones inondées avec enjeux).</p> <p>L'action est réalisée en régie par le SBGH en lien étroit avec les DDT. Le SBGH assistera les communes dans l'amélioration de leur PCS sur la base des retours d'expérience acquis lors des exercices. Un retour vers les services en charge d'éventuels plans ORSEC sera assuré par le SBGH.</p>
Territoire concerné	Bassin versant du Grand Hers
Maitre(s) d'ouvrage	SBGH
Concertation mise en œuvre	La présente action a été conçue en tenant compte des attentes exprimées en commissions géographiques en 2021 et 2022.
Modalités de pilotage, suivi	<p>La sélection des communes sera validée par le Comité de Pilotage.</p> <p>Le SBGH s'appuiera sur l'expérience et l'implication des services compétents en matière de secours (SDIS, protection civile).</p> <p>Le SBGH et les communes coopéreront pour la mise à jour des PCS et pour organiser l'exercice de gestion de crise.</p>
Opérations de communication	bulletins, pages du site internet, réunions publiques
Echéancier prévisionnel	
bimestre 1	
bimestre 2	
bimestre 3	
bimestre 4	
bimestre 5	•
bimestre 6	
bimestre 7	
bimestre 8	
bimestre 9	
bimestre 10	•
bimestre 11	
bimestre 12	
Coût (€TTC)	- €
maitre d'ouvrage	
Etat FPRNM	
Agence de l'Eau Région Occitanie	
CD09	
CD11	
CD31	
Indicateurs de suivi/réussite	<p>- Nombre d'exercices réalisés (minimum 2)</p> <p>- Nombre de PCS mis à jour grâce aux exercices</p>

<p>n°</p>	<p>3.3 (suite)</p>
<p>intitulé</p>	<p>Mise en œuvre d'exercices de gestion de crise et amélioration des dispositifs de crise</p>
<p>Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte</p>	 <p>La RD713 traversant la Vixiège en crue le 20 janvier 2020</p>
<p>Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte</p>	 <p>La RD713 traversant la Vixiège hors crue</p>
<p>annotations et commentaires</p>	

n°	4.1
intitulé	Etudes hydrauliques localisées sur les secteurs à enjeux prioritaires
Contexte, origine et objectif	<p>Au-delà des témoignages directs des événements passés, la modélisation hydraulique des crues historiques et des crues théoriques constitue une base de connaissance précieuse pour aider aux décisions futures concernant l'aménagement du territoire et les mesures de prévention. Une étude hydraulique locale de l'Hers a été menée en 2018 au voisinage du hameau de Dreuilh sur la commune de Teilhet (09), en aval de Mirepoix. Des modélisations hydrauliques 2D ont été réalisées sur le Touyre autour de Lavelanet dans le cadre de la révision de PPR. D'autres secteurs à enjeux identifiés lors de l'étude de diagnostic pré-PEP nécessitent des études hydrauliques, au besoin par modélisation, afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'améliorer la connaissance des zones inondables pour plusieurs événements de référence (axe 1), pour la prévision (axe 2), la gestion de crise (axe 3) et pour d'éventuels PPR (axe 4). - de fournir des cotes de référence pour la stratégie d'adaptation individuelle (axe 5), - d'identifier et caractériser d'éventuels points noirs hydrauliques (axe 6) ou des obstacles pouvant jouer un rôle de protection (axe 7). <p>La conduite de ces études hydrauliques permettra de disposer à temps de paramètres de crue (hauteur d'eau, dynamique) qui sont indispensables aux diagnostics individuels puis aux MIRV. L'expérience d'un tel co-pilotage de la DDTM11 avec le SMMAR pour le partage de données et des modèles hydrauliques sera mise à profit.</p>
Description de l'action	<p>Les services de l'Etat réaliseront les études hydrauliques sur les secteurs qu'elles considèrent comme pertinents, par exemple sur les secteurs à enjeux identifiés dépourvus de PPR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En Ariège : Le Peyrat, Camon (qui a exprimé au Préfet en date du 20/02/2023 son souhait d'être pourvue d'un PPR), et Saint-Felix-de-Tournegat - Dans l'Aude : Belpech, Chalabre, Molandier, Puivert et Sainte-Colombe-sur-l'Hers. <p>Les études comprendront l'analyse hydrologique, le calage, la modélisation, la cartographie des hauteurs et des vitesses ainsi que l'analyse des dynamiques d'écoulement et des effets de pertes de charge pour au moins 3 crues historiques et pour au moins 4 crues théoriques (10, 20, 50 et 100 ans).</p> <p>Par ailleurs, des études sur d'autres communes à enjeux pourront être réalisées en fonction des enjeux identifiés, dans les limites financières et de délais du programme.</p>
Territoire concerné	Communes à enjeux prioritaires dépourvues de PPR
Maitre(s) d'ouvrage	ETAT
Concertation mise en œuvre	L'action a été conçue en lien étroit avec les DDT09 et DDTM11
Modalités de pilotage, suivi	Un comité de suivi de l'étude (SBGH/DDT) suivra le prestataire, en préparation des COPIL du PEP
Opérations de communication	bulletins, pages du site internet, réunions publiques
Echéancier prévisionnel	
bimestre 1	
bimestre 2	
bimestre 3	
bimestre 4	•
bimestre 5	•
bimestre 6	•
bimestre 7	•
bimestre 8	
bimestre 9	
bimestre 10	
bimestre 11	
bimestre 12	
Coût (€TTC)	216 000 €
maitre d'ouvrage	0 € (0,0%)
Etat FPRNM	216 000 € (100,0%)
Agence de l'Eau Région Occitanie	0 € (0,0%)
CD09	0 € (0,0%)
CD11	0 € (0,0%)
CD31	0 € (0,0%)
Indicateurs de suivi/réussite	- Nombre de secteurs à enjeux couverts par une étude hydraulique

n°	4.1 (suite)
intitulé	Etudes hydrauliques localisées sur les secteurs à enjeux prioritaires
Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte	
Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte	
annotations et commentaires	

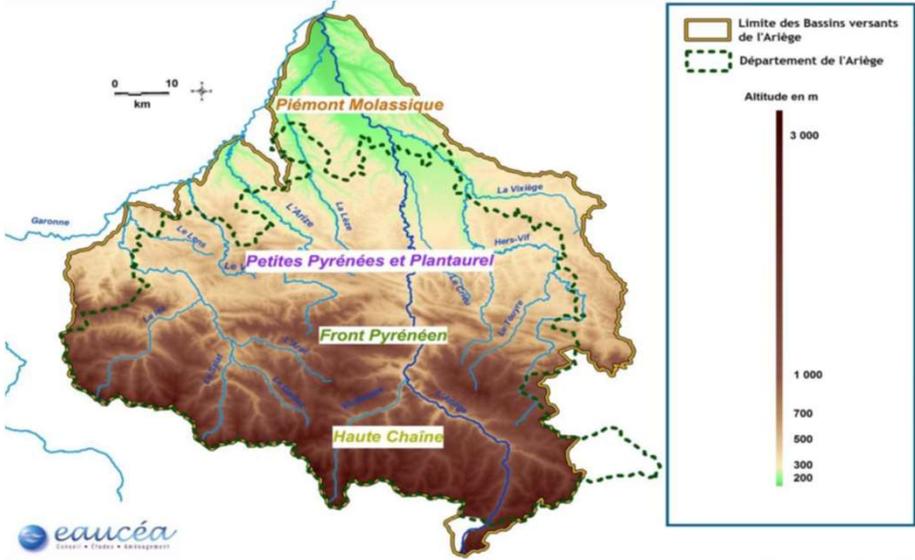
n°	4.2
intitulé	Programme de réalisation des PPRN
Contexte, origine et objectif	<p>L'objectif de la présente action est d'assurer l'intégration des évolutions réglementaires des PPRN dans la démarche PAPI.</p> <p>Cet objectif est conforme au Cahier des Charges PAPI 3 v2021 qui précise (page 24) : « Le programme de réalisation des PPRN sur le territoire du PAPI, concerté avec les services de l'État doit être rappelé dans le projet, s'il est connu du porteur de projet de PAPI. »</p> <p>La priorisation de l'élaboration et de la révision des PPRN relève de la compétence de l'État (article L. 562-1 du code de l'environnement). L'action vise donc concrètement à tenir informés le SBGH - et les acteurs de la planification de l'aménagement du territoire et de l'instruction de l'urbanisme - du programme de réalisation de PPRN sur le bassin du Grand Hers, tout au long du PEP.</p>
Description de l'action	<p>L'action vise à établir un point annuel sur les programmes de réalisation des PPRN sur le territoire du PAPI. Les DDT 09, 11 et 31 établiront ce point annuel avec le SBGH.</p> <p>Ces points réguliers assureront une cohérence entre les documents.</p> <p>Une communication vers les EPCI, en charge des PLUi et autres outils de planification du territoire, sera assurée pour la meilleure intégration du risque inondation dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire (voir action 4.3).</p> <p>Les résultats des études hydrauliques de l'action 4.1 seront intégrés à la réflexion. L'opportunité de PPR sur les communes de Belpech et Chalabre sera examinée en priorité par la DDTM11. Les communes de Cintegabelle et de Calmont font partie d'un secteur prioritaire objet d'une démarche de révision potentielle des PPR par la DDT31, a priori entre 2024 et 2025, en tenant compte d'événements d'inondation postérieurs à leur approbation (2011) et de nouvelles méthodes d'estimation des aléas.</p>
Territoire concerné	
Maitre(s) d'ouvrage	ETAT
Concertation mise en œuvre	L'action a été conçue en lien étroit avec les DDT09 et DDTM11
Modalités de pilotage, suivi	Information sur l'avancement de l'action en COPIL du PEP.
Opérations de communication	bulletins, pages du site internet, réunions publiques
Echéancier prévisionnel	
<i>bimestre 1</i>	•
<i>bimestre 2</i>	•
<i>bimestre 3</i>	•
<i>bimestre 4</i>	•
<i>bimestre 5</i>	•
<i>bimestre 6</i>	•
<i>bimestre 7</i>	•
<i>bimestre 8</i>	•
<i>bimestre 9</i>	•
<i>bimestre 10</i>	•
<i>bimestre 11</i>	•
<i>bimestre 12</i>	•
Coût (€TTC)	- €
<i>maitre d'ouvrage</i>	
<i>Etat FPRNM</i>	
<i>Agence de l'Eau Région Occitanie</i>	
<i>CD09</i>	
<i>CD11</i>	
<i>CD31</i>	
Indicateurs de suivi/réussite	- Nombre de secteurs à enjeux couverts par une étude hydraulique

n°	4.2 (suite)
intitulé	Programme de réalisation des PPRN
<p>Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte</p>	
<p>Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte</p>	
<p>annotations et commentaires</p>	

n°	4.3
intitulé	Accompagnement des communes et EPCI dans l'intégration du risque
Contexte, origine et objectif	<p>Sur le bassin du Grand Hers, les outils de planification urbaine sont hétérogènes et certaines communes sont encore sous le régime du RNU. Dans ces conditions l'intégration du risque dans l'urbanisme, principalement via les PPRN, n'est pas toujours assurée.</p> <p>Même si l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme est déjà présente (PLUi du Pays d'Olmes, PLUi des Pyrénées Audoises, ...), l'action vise un appui aux communes et EPCI en ingénierie et en connaissance/pratique de cette démarche. Il s'agit d'accompagner les collectivités dans la transposition des éléments réglementaires des PPRN dans les documents de planification.</p>
Description de l'action	<p>Le SBGH accompagnera les collectivités et les aménageurs pour la traduction concrète des PPR dans l'urbanisme et les projets d'aménagement. Les collectivités seront incitées à inviter le SBGH en tant que Personne Publique Associée (PPA) pour promouvoir les pratiques les plus vertueuses vis-à-vis du risque inondation dans les projets d'aménagement du territoire (PLU, PLUi, SCoT).</p> <p>À ce titre, les acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme conviennent qu'un effort d'accentuation des échanges entre services sur les différentes démarches engagées (PLUi/PLUi, SCoT, PPR) est encore nécessaire. Une association plus forte entre les services en charge de la planification de l'aménagement du territoire et le SBGH sera recherchée.</p> <p>Un accent particulier sera mis sur l'intégration du risque inondation dans le cadre de la révision du SCoT Pays Lauragais.</p>
Territoire concerné	Communes et EPCI du bassin versant du Grand Hers
Maitre(s) d'ouvrage	SBGH
Concertation mise en œuvre	L'action répond aux attentes des EPCI et autres acteurs de la planification du territoire, exprimées lors des entretiens individuels au cours de l'étude de diagnostic. Elle a été conçue en lien étroit avec les DDT.
Modalités de pilotage, suivi	Information sur l'avancement de l'action en COPII du PEP.
Opérations de communication	bulletins, pages du site internet, réunions publiques
Echéancier prévisionnel	
<i>bimestre 1</i>	
<i>bimestre 2</i>	
<i>bimestre 3</i>	
<i>bimestre 4</i>	
<i>bimestre 5</i>	
<i>bimestre 6</i>	
<i>bimestre 7</i>	•
<i>bimestre 8</i>	•
<i>bimestre 9</i>	•
<i>bimestre 10</i>	•
<i>bimestre 11</i>	•
<i>bimestre 12</i>	
Coût (€TTC)	- €
<i>maître d'ouvrage</i>	
<i>Etat FPRNM</i>	
<i>Agence de l'Eau Région Occitanie</i>	
<i>CD09</i>	
<i>CD11</i>	
<i>CD31</i>	
Indicateurs de suivi/réussite	<p>- Nombre de documents d'urbanisme pour lesquels le SBGH est consulté</p> <p>- Nombre de réunions de concertation effective entre services (risque/planification).</p>

n°	4.3 (suite)
intitulé	Accompagnement des communes et EPCI dans l'intégration du risque
Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte	
Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte	<p>PLUI PAYS DE MIREPOIX</p> <p>PLUI PYRENEES AUDOISES</p>
annotations et commentaires	<p>carte des documents d'urbanisme du bassin versant du Grand Hers</p>

n°	4.4
intitulé	Prise en compte des recommandations du projet de SAGE du bassin versant des Pyrénées Ariégeoises, du SDAGE et du PGRI
Contexte, origine et objectif	<p>Le comité de bassin Adour-Garonne du 19 octobre 2017 a émis un avis favorable la création de l'unité hydrographique « Les bassins versants des Pyrénées Ariégeoises » dont fait partie le Grand Hers. La consultation des collectivités sur ce nouveau périmètre de SAGE a pris fin le 18 février 2018. L'arrêté préfectoral 09-11-31-66, a validé le périmètre du SAGE et désigné la Préfète de l'Ariège pour conduire la suite de la procédure. Sans être véritablement un cadre de gouvernance du risque inondation, le SAGE régit la politique de gestion des cours d'eau. Il peut prévoir des mesures utiles à la prévention du risque inondation.</p> <p>Le travail d'élaboration du SDAGE 2022-2027 a débuté en 2018 et prévoit notamment de "faciliter l'intégration des enjeux de l'eau au sein des documents d'urbanisme, le plus en amont possible et en associant les structures ayant compétence dans le domaine de l'eau" (A28). Il a été approuvé le 10 mars 2022 en Comité de Bassin.</p> <p>Le PGRI 2022-2027 du bassin Adour-Garonne, en déclinaison du second cycle de la directive inondation, a été approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 10 mars 2022.</p>
Description de l'action	<p>Sur le volet des inondations, le dossier préliminaire pour le SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises souligne (p.35) que « d'importants enjeux d'urbanisme se concentrent dans l'axe de la vallée de l'Ariège (Axe Foix/Pamiers/Auterive jusqu'aux portes de l'agglomération toulousaine), mais aussi à Saint Girons sur le Salat, à Lavelanet sur l'Hers vif, et à Labarthe-sur-Lèze dans à l'exutoire du bassin Lèze. La gestion des risques, du pluvial et de l'assainissement y seront les enjeux majeurs. ».</p> <p>Le SBGH contribuera aux réflexions pour l'émergence du SAGE.</p> <p>Le SBGH veillera à la prise en compte des recommandations du SAGE, du SDAGE et du PGRI dans sa démarche PAPI.</p>
Territoire concerné	Bassin versant du Grand Hers
Maitre(s) d'ouvrage	SBGH
Concertation mise en œuvre	Cette action est proposée par le SBGH, dans la perspective d'un développement du SAGE.
Modalités de pilotage, suivi	Un point annuel sur la connaissance des recommandations qui impactent le PEP/PAPI sera produit et présenté en COPIL.
Opérations de communication	bulletins, pages du site internet, réunions publiques
Echéancier prévisionnel	
bimestre 1	
bimestre 2	
bimestre 3	
bimestre 4	
bimestre 5	
bimestre 6	
bimestre 7	•
bimestre 8	•
bimestre 9	•
bimestre 10	•
bimestre 11	•
bimestre 12	
Coût (€TTC)	- €
maitre d'ouvrage	
Etat FPRNM	
Agence de l'Eau Région Occitanie	
CD09	
CD11	
CD31	
Indicateurs de suivi/réussite	<p>- Réalisation d'une réunion initiale avec les porteurs du SAGE</p> <p>- Intégration effective des recommandations SAGE, SDAGE et PGRI dans le PAPI</p>

n°	4.4 (suite)
intitulé	<p style="text-align: center;">Prise en compte des recommandations du projet de SAGE du bassin versant des Pyrénées Ariégeoises, du SDAGE et du PGRI</p>
<p>Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte</p>	<p>Le SDAGE met particulièrement l'accent sur ces points :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Le renforcement et la restauration de bassins et chevelus hydrographiques (D25) •Faciliter l'intégration des enjeux de l'eau au sein des documents d'urbanisme, le plus en amont possible et en associant les structures ayant compétence dans le domaine de l'eau (A28). L'objectif est de fournir un travail d'association avec les différentes structures porteuses de PAPI et SAGE pour une prise en compte le plus en amont possible des enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques et humides •Tenir compte du changement climatique (A18) et intégrer une analyse économique (A25)
<p>Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte</p>	<div style="text-align: center;">  <p>topographie des bassins versants des « Pyrénées Ariégeoises »</p> </div>
<p>annotations et commentaires</p>	

n°	5.1
intitulé	Diagnostics de vulnérabilité individuels des biens
Contexte, origine et objectif	<p>La réduction individuelle de la vulnérabilité constitue un axe majeur de la politique nationale de prévention du risque inondation. Sa mise en œuvre dans le bassin de l'Hers nécessitera des efforts particuliers de pédagogie et de concertation, notamment en direction des élus communaux concernés.</p> <p>Des diagnostics individuels de vulnérabilité seront menés sur l'ensemble du bassin et viseront à établir un plan de réduction de la vulnérabilité : pour les établissements publics, les établissements sensibles (en particulier les écoles, EHPAD et campings), pour les particuliers et pour les entreprises.</p> <p>Les conclusions des diagnostics permettront d'orienter un plan de réduction de la vulnérabilité basé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur une adaptation individuelle lorsque la vulnérabilité reste mesurée, • sur une délocalisation ou un changement de destination lorsque la vulnérabilité des personnes est jugée trop forte. <p>Les diagnostics seront ciblés à partir d'une base de données cartographique des enjeux et des aléas issue des études des axes 1 et 4. Les biens touchés par les crues les plus récentes seront visés en priorités car ils offrent plus de probabilité d'être suivis de travaux.</p>
Description de l'action	<p>L'étude vérifiera que les adaptations individuelles des enjeux constituent bien la meilleure solution par rapport à des aménagements collectifs à l'échelle de quartiers ou de bourgs.</p> <p>En zone de montagne soumise au risque de crue torrentielle, les diagnostics porteront une attention soutenue aux dangers particuliers que représentent les blocs et la végétation qui peuvent être transportés par charriage.</p> <p>L'expérience des DDT09 et DDTM11 dans la mise en œuvre de ces MIRV sur les bassins voisins de la Lèze, du Salat ou encore de l'Aude sera mise à profit. En particulier concernant le circuit de financement et les portées juridiques des MIRV.</p> <p>L'action est dimensionnée pour le diagnostic de 95 logements (Ariège : 45, Aude : 45, Haute-Garonne : 5), 15 entreprises (Ariège : 7, Aude : 7, Haute-Garonne : 1) et 11 bâtiments publics (Ariège : 5, Aude : 5, Haute-Garonne : 1) sur les communes où la définition d'une hauteur d'eau de référence par bâti est possible, via un PPR ou des modélisations hydrauliques.</p> <p>Le coût de la présente étude correspond au recrutement d'un prestataire qui sera chargé de sa mise en oeuvre. Le chargé de mission du SBGH sera étroitement associé aux diagnostics et participera à au moins 25% d'entre eux dans un but de formation.</p>
Territoire concerné	Bassin versant du Grand Hers
Maitre(s) d'ouvrage	SBGH
Concertation mise en œuvre	L'axe 5 a été présenté et commenté aux maires en phase de concertation, lors des ateliers en 2021 et 2022. L'action a été conçue en lien étroit avec les DDT09 et DDTM11.
Modalités de pilotage, suivi	Un comité de suivi de l'étude (SBGH/DDT) suivra le prestataire, en préparation des COPIL du PEP
Opérations de communication	bulletins, pages du site internet, réunions publiques
Echéancier prévisionnel	
bimestre 1	
bimestre 2	
bimestre 3	
bimestre 4	
bimestre 5	•
bimestre 6	•
bimestre 7	•
bimestre 8	•
bimestre 9	•
bimestre 10	
bimestre 11	
bimestre 12	
Coût (€TTC)	145 200 €
maitre d'ouvrage	35 400 € (24,38%)
Etat FPRNM	72 600 € (50,00%)
Agence de l'Eau Région Occitanie	0 € (0,00%)
CD09	29 040 € (20,00%)
CD11	6 000 € (4,13%)
CD31	1 440 € (0,99%)
	720 € (0,50%)
Indicateurs de suivi/réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de diagnostics logements (minimum 95) - Nombre de diagnostics entreprises (minimum 95) - Nombre de diagnostics bâtiments publics (minimum 11)

n°	5.1 (suite)
intitulé	Diagnostics de vulnérabilité individuels des biens
<p>Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte</p>	<p>L'action prévoit une phase d'identification des biens à diagnostiquer, par exemple le lycée de Lavelanet concernant les bâtiments publics, dont des actions d'information à destination des communes et des riverains concernés (cartes, réunions, flyers, ...).</p> <p>Les autres biens vulnérables du bassin feront l'objet de diagnostics individuels au PAPI qui suivra le PEP, en fonction de la connaissance des hauteurs de référence à appliquer. Le diagnostic se décomposera de la façon suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Etablir le niveau de vulnérabilité des bâtiments et préciser les conséquences potentielles sur les biens en cas d'épisode d'inondation 2. Analyser les données afin d'évaluer le danger, les dommages possibles, leur coût et la durée estimée de retour à une situation normale 3. Soumettre des solutions techniques et adaptées 4. Fournir un rapport de diagnostic <p>[note : le CD11 intervient à 10% pour les entreprises de l'Aude, soit 7 d'entreprises identifiées à ce stade]</p>
<p>Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte</p>	
<p>annotations et commentaires</p>	

n°	5.2
intitulé	Travaux de réduction de vulnérabilité des logements (pour mémoire)
Contexte, origine et objectif	<p>A la suite des diagnostics de l'action 5.1, la présente action vise à soutenir les initiatives individuelles pour la réalisation des travaux d'adaptation du bâti.</p> <p>L'action vise à accompagner les propriétaires dans leurs démarches administratives et financières</p>
Description de l'action	<p>L'action est basée sur des travaux pour 20% des biens diagnostiqués, soit environ 20 logements.</p> <p>La répartition par département n'est pas connue à ce stade et dépend fortement des volontaires qui s'engageront dans la démarche.</p> <p>Les estimations les plus récentes sur les bassins versants voisins établissent le coût moyen des travaux éligibles au Fonds Barnier à 8 000 €/logement. Une provision pour aléas (20%) et pour maîtrise d'œuvre (15%) est ajoutée, portant le coût moyen à 10 800 €/logement.</p> <p>Un accompagnement des particuliers dans leurs démarches sera assuré par le SBGH.</p> <p>Les biens touchés par les crues les plus récentes seront visés en priorités car ils offrent plus de probabilité d'être suivis de travaux.</p>
Territoire concerné	Bassin versant du Grand Hers
Maitre(s) d'ouvrage	particuliers
Concertation mise en œuvre	L'axe 5 a été présenté et commenté aux maires en phase de concertation, lors des ateliers en 2021 et 2022. L'action a été conçue en lien étroit avec les DDT09 et DDTM11.
Modalités de pilotage, suivi	Un comité de suivi de l'étude (SBGH/DDT) suivra le prestataire, en préparation des COPIL du PEP
Opérations de communication	bulletins, pages du site internet, réunions publiques
Echéancier prévisionnel	
<i>bimestre 1</i>	
<i>bimestre 2</i>	
<i>bimestre 3</i>	
<i>bimestre 4</i>	
<i>bimestre 5</i>	
<i>bimestre 6</i>	
<i>bimestre 7</i>	
<i>bimestre 8</i>	•
<i>bimestre 9</i>	•
<i>bimestre 10</i>	•
<i>bimestre 11</i>	•
<i>bimestre 12</i>	•
Coût (€TTC)	276 000 €
<i>maître d'ouvrage</i>	55 200 € (20,0%)
<i>Etat FPRNM</i>	220 800 € (80,0%)
<i>Agence de l'Eau Région Occitanie</i>	0 € (0,0%)
<i>CD09</i>	0 € (0,0%)
<i>CD11</i>	0 € (0,0%)
<i>CD31</i>	0 € (0,0%)
Indicateurs de suivi/réussite	- nombre de biens protégés : objectif 20

n°	5.2 (suite)
intitulé	Travaux de réduction de vulnérabilité des logements (pour mémoire)
Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte	
Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte	
annotations et commentaires	

n°	5.3
intitulé	Travaux de réduction de vulnérabilité des entreprises (pour mémoire)
Contexte, origine et objectif	<p>A la suite des diagnostics de l'action 5.1, la présente action vise à soutenir les initiatives individuelles pour la réalisation des travaux d'adaptation du bâti.</p> <p>L'action vise à accompagner les propriétaires dans leurs démarches administratives et financières</p>
Description de l'action	<p>L'action est basée sur des travaux pour 20% des biens diagnostiqués, soit environ 2 entreprises. Il s'agit d'initier la démarche pour le SBGH dont ce sera la 1ère expérience en la matière.</p> <p>La répartition par département n'est pas connue à ce stade et dépend fortement des volontaires qui s'engageront dans la démarche.</p> <p>Les estimations les plus récentes sur les bassins versants voisins établissent le coût moyen des travaux éligibles au Fonds Barnier à 8 000 €/entreprise. Une provision pour aléas (20%) et pour maîtrise d'œuvre (15%) est ajoutée, portant le coût moyen à 10 800 €HT/logement.</p> <p>Un accompagnement des entreprises dans leurs démarches sera assuré par le SBGH.</p> <p>Les biens touchés par les crues les plus récentes seront visés en priorités car ils offrent plus de probabilité d'être suivis de travaux.</p>
Territoire concerné	Bassin versant du Grand Hers
Maitre(s) d'ouvrage	entreprises
Concertation mise en œuvre	L'axe 5 a été présenté et commenté aux maires en phase de concertation, lors des ateliers en 2021 et 2022. L'action a été conçue en lien étroit avec les DDT09 et DDTM11.
Modalités de pilotage, suivi	Un comité de suivi de l'étude (SBGH/DDT) suivra le prestataire, en préparation des COPIL du PEP
Opérations de communication	bulletins, pages du site internet, réunions publiques
Echéancier prévisionnel	
bimestre 1	
bimestre 2	
bimestre 3	
bimestre 4	
bimestre 5	
bimestre 6	
bimestre 7	
bimestre 8	•
bimestre 9	•
bimestre 10	•
bimestre 11	•
bimestre 12	•
Coût (€TTC)	30 000 €
maitre d'ouvrage	20 000 € (66,7%)
Etat FPRNM	10 000 € (33,3%)
Agence de l'Eau Région Occitanie	0 € (0,0%)
CD09	0 € (0,0%)
CD11	0 € (0,0%)
CD31	0 € (0,0%)
Indicateurs de suivi/réussite	- nombre de biens protégés : objectif 2

n°	5.3 (suite)
intitulé	Travaux de réduction de vulnérabilité des entreprises (pour mémoire)
<p>Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte</p>	
<p>Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte</p>	
<p>annotations et commentaires</p>	

n°	5.4
intitulé	Travaux de réduction de vulnérabilité des biens publics (pour mémoire)
Contexte, origine et objectif	<p>Les établissements recevant du public (Mairies, écoles, hôpital, etc...), accueillent des personnes particulièrement vulnérables (enfants, personnes âgées, malades etc...).</p> <p>A la suite des diagnostics de l'action 5.1, la présente action vise à soutenir les initiatives individuelles pour la réalisation des travaux d'adaptation du bâti.</p> <p>L'action vise à accompagner les propriétaires dans leurs démarches administratives et financières</p>
Description de l'action	<p>L'action est basée sur des travaux pour 50% des biens diagnostiqués, soit environ 5 bâtiments publics.</p> <p>Les travaux seront menés sur des communes dotées d'un PPR approuvé et sera prioritaire par rapport aux travaux sur les biens privés. Ceci permettra de servir d'exemple aux tiers concernés par les travaux sur les logements et les entreprises.</p> <p>La répartition par département n'est pas connue à ce stade et dépend fortement des volontaires qui s'engageront dans la démarche. Les biens touchés par les crues les plus récentes seront visés en priorités car ils offrent plus de probabilité d'être suivis de travaux.</p> <p>Les estimations les plus récentes sur les bassins versants voisins établissent le coût moyen des travaux éligibles au Fonds Barnier entre 8 000 et 30 000 €/bâtiment public, soit une moyenne d'environ 20 000 €HT. Une provision pour aléas (20%) et pour maîtrise d'œuvre (15%) est ajoutée, portant le coût moyen à 27 000 €HT/bâtiment public.</p> <p>Un accompagnement des collectivités dans leurs démarches sera assuré par le SBGH.</p> <p>La Région pourra soutenir financièrement les bâtiments publics au cas par cas au taux maximum de 20%.</p> <p>Chaque conseil départemental (CD09, CD11, CD31) pourra soutenir financièrement les travaux, au cas par cas.</p>
Territoire concerné	Bassin versant du Grand Hers
Maitre(s) d'ouvrage	collectivités
Concertation mise en œuvre	L'axe 5 a été présenté et commenté aux maires en phase de concertation, lors des ateliers en 2021 et 2022. L'action a été conçue en lien étroit avec les DDT09 et DDTM11.
Modalités de pilotage, suivi	Un comité de suivi de l'étude (SBGH/DDT) suivra le prestataire, en préparation des COPIL du PEP
Opérations de communication	bulletins, pages du site internet, réunions publiques
Echéancier prévisionnel	
<i>bimestre 1</i>	
<i>bimestre 2</i>	
<i>bimestre 3</i>	
<i>bimestre 4</i>	
<i>bimestre 5</i>	
<i>bimestre 6</i>	•
<i>bimestre 7</i>	•
<i>bimestre 8</i>	•
<i>bimestre 9</i>	•
<i>bimestre 10</i>	•
<i>bimestre 11</i>	•
<i>bimestre 12</i>	•
Coût (€TTC)	168 000 €
<i>maitre d'ouvrage</i>	70 000 € (41,7%)
<i>Etat FPRNM</i>	70 000 € (41,7%)
<i>Agence de l'Eau Région Occitanie</i>	0 € (0,0%)
<i>CD09</i>	28 000 € (16,7%)
<i>CD11</i>	0 € (0,0%)
<i>CD31</i>	0 € (0,0%)
Indicateurs de suivi/réussite	- nombre de biens protégés : objectif 5

n°	5.4 (suite)
intitulé	Travaux de réduction de vulnérabilité des biens publics (pour mémoire)
<p>Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte</p>	
<p>Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte</p>	
<p>annotations et commentaires</p>	

n°	5-5
intitulé	Etude de conception d'un dispositif pérenne pour les MIRV
Contexte, origine et objectif	<p>Le temps de l'accompagnement des particuliers est généralement plus long que celui des prestataires.</p> <p>C'est pourquoi, la présente action vise à concevoir un dispositif qui garantit la continuité de service auprès des particuliers, entreprises et collectivités, depuis le diagnostic initial jusqu'aux travaux d'adaptation des bâtis, en passant par les demandes de subvention. À l'image des initiatives menées dans l'Aude, l'étude du développement d'un réseau de référents communaux pour les diagnostics individuels sera engagée.</p> <p>Ce dispositif sera amené à être déployé au cours du PAPI à suivre.</p>
Description de l'action	<p>L'action prévoit la formation d'un référent MIRV (ou ALABRI selon l'appellation retenue) pour chaque commune à enjeux où les hauteurs d'eau de référence sont connues et cartographiées. L'intervention d'un prestataire est provisionnée pour cela.</p> <p>Les référents locaux (à définir) devront être capables de mener les diagnostics et d'accompagne, au plus près du terrain, les volontaires dans leurs démarches jusqu'aux travaux au-delà de l'intervention limitée dans le temps de prestataires.</p> <p>En appui, des autodiagnostic visés par la mairie (avec un agent formé) permettent d'augmenter le nombre de MIRV et permet aussi à la mairie d'alimenter son PCS avec une meilleure connaissance des populations vulnérables. Enfin le dispositif peut prévoir des commandes groupées (batardeaux, ...) par exemple par commune.</p> <p>Le prestataire recruté pour cette action assistera le SBGH pour définir les différentes étapes de l'accompagnement (réunion, hotline, comment contacter le référent, le lien entre le référent et les services communaux/intercommunaux/SBGH) et produire les supports de communication indispensables au dispositif (tract, livret, ...).</p>
Territoire concerné	Communes à enjeux du bassin versant du Grand Hers
Maitre(s) d'ouvrage	SBGH
Concertation mise en œuvre	L'axe 5 a été présenté et commenté aux maires en phase de concertation, lors des ateliers en 2021 et 2022. L'action a été conçue en lien étroit avec les DDT09 et DDTM11.
Modalités de pilotage, suivi	Un comité de suivi de l'étude (SBGH/DDT) suivra le prestataire, en préparation des COPIL du PEP. Une collaboration renforcée entre les référents locaux MIRV, le SBGH et les services communaux/intercommunaux sera recherchée.
Opérations de communication	bulletins, pages du site internet, réunions publiques
Echéancier prévisionnel	
bimestre 1	
bimestre 2	
bimestre 3	
bimestre 4	
bimestre 5	
bimestre 6	
bimestre 7	
bimestre 8	
bimestre 9	
bimestre 10	•
bimestre 11	•
bimestre 12	•
Coût (€TTC)	12 000 €
maitre d'ouvrage	5 244 € (43,7%)
Etat FPRNM	6 000 € (50,0%)
Agence de l'Eau Région Occitanie	0 € (0,0%)
CD09	732 € (6,1%)
CD11	0 € (0,0%)
CD31	24 € (0,2%)
Indicateurs de suivi/réussite	<ul style="list-style-type: none"> - supports de communication produits, validés en COPIL et diffusés pour une 1ère campagne de diagnostics - validation d'un dispositif MIRV pérenne pour le prochain PAPI

n°	5.5 (suite)
intitulé	Etude de conception d'un dispositif pérenne pour les MIRV
Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte	
Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte	
annotations et commentaires	

n°	6.1
intitulé	Communication auprès des riverains pour l'entretien des cours d'eau et la lutte contre les embâcles (pour mémoire)
Contexte, origine et objectif	<p>L'entretien des cours d'eau et la lutte contre les embâcles du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) du SBGH participent à la réduction du risque d'inondation. L'entretien des cours d'eau permet également d'éviter la dispersion et la multiplication des interventions sur les routes où des débordements diffus peuvent ponctuellement gêner les circulations.</p> <p>Ces problématiques étaient déjà identifiées dans l'étude CEREG de 2013 qui établissait le constat suivant (rapport phase 3) : « Il est indispensable de définir une politique de surveillance du bon écoulement des eaux par la gestion des bois morts et des embâcles (B3) pour éviter que des risques d'inondations soient artificiellement créés (zone d'accumulation particulière d'embâcles au droit d'ouvrages, présence de bois morts en amont de secteur à enjeux ou d'infrastructures, d'accumulation...). Cet objectif implique par l'identification de points potentiellement à risque (certains sont localisés par la présente étude par la localisation des ouvrages mais d'autres par la connaissance historique locale pourront s'ajouter) de systématiser un suivi/évaluation/intervention. »</p>
Description de l'action	<p>Un entretien réussi des cours d'eau passe également par davantage de communication vers les propriétaires riverains sur leurs obligations d'entretien des berges. Ces actions de communication par le SBGH viseront en particulier les parcelles au voisinage des routes et installations publiques.</p> <p>Cette action d'information impliquera une rencontre des particuliers concernés par l'organisation de réunions publiques d'information d'une heure à différents horaires et jours pour maximiser le nombre de personnes touchées. Pour compléter ce travail, une équipe (2 personnes) rencontrera individuellement les particuliers par des sessions de porte à porte et par la diffusion d'un prospectus de rappel des obligations d'entretien des berges.</p> <p>La présente action sera réalisée en régie par le SBGH. Un bilan annuel sera présenté en COPIL sur les actions du PPG ayant un effet positif sur la réduction du risque d'embâcles en crue (travaux d'entretien, communication, ...)</p>
Territoire concerné	Bassin versant du Grand Hers
Maitre(s) d'ouvrage	SBGH
Concertation mise en œuvre	La présente action a été conçue en tenant compte des attentes exprimées en commissions géographiques en 2021 et 2022, ainsi que lors des entretiens individuels par l'AMO, notamment auprès des Directions des Routes départementales.
Modalités de pilotage, suivi	Le SBGH rendra compte des avancées de l'action aux COPIL du PEP.
Opérations de communication	bulletins, pages du site internet, réunions publiques
Echéancier prévisionnel	
<i>bimestre 1</i>	•
<i>bimestre 2</i>	•
<i>bimestre 3</i>	•
<i>bimestre 4</i>	•
<i>bimestre 5</i>	•
<i>bimestre 6</i>	•
<i>bimestre 7</i>	•
<i>bimestre 8</i>	•
<i>bimestre 9</i>	•
<i>bimestre 10</i>	•
<i>bimestre 11</i>	•
<i>bimestre 12</i>	•
Coût (€TTC)	- €
<i>maitre d'ouvrage</i>	
<i>Etat FPRNM</i>	
<i>Agence de l'Eau Région Occitanie</i>	
<i>CD09</i>	
<i>CD11</i>	
<i>CD31</i>	
Indicateurs de suivi/réussite	- support de communication produit, validé en COPIL et diffusés auprès des riverains

n°	6.1 (suite)
intitulé	Communication auprès des riverains pour l'entretien des cours d'eau et la lutte contre les embâcles (pour mémoire)
<p>Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte</p>	
<p>Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte</p>	
<p>annotations et commentaires</p>	

n°	6.2
intitulé	Sensibilisation à la production de zonages pluviaux par les communes
Contexte, origine et objectif	<p>L'article L2224-10 du code des collectivités oblige en effet les communes à se doter d'un zonage pour la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement (alinéa 3) :</p> <p>« Les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement : [...]</p> <p>3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ; »</p>
Description de l'action	<p>Les communes du bassin s'engagent à une politique volontariste en matière de gestion des eaux pluviales, par réduction des ruissellements sur les parcelles viabilisées existantes et par compensation sur les projets neufs.</p> <p>En parallèle du PAPI, les communes mettront ainsi en œuvre les Zonages pluviaux qui permettent d'éviter l'augmentation de ruissellement (en établissant des règles de maîtrise des flux), voire qui préconisent des reprises de réseau pluvial (hors FPRNM), y compris sur le réseau routier (bassins d'orage).</p> <p>Le SBGH encouragera les communes dans ce sens lorsqu'un lien direct est établi entre la gestion des écoulements pluviaux et le risque inondation.</p>
Territoire concerné	Bassin versant du Grand Hers
Maître(s) d'ouvrage	SBGH
Concertation mise en œuvre	L'action est proposée par le SBGH afin de soutenir les communes face à leurs obligations en matière de gestion des eaux pluviales.
Modalités de pilotage, suivi	<p>Le SBGH rendra compte des avancées de l'action aux COPIL du PEP.</p> <p>Le dialogue entre les communes et le SBGH sera recherché.</p>
Opérations de communication	bulletins, pages du site internet, réunions publiques
Echéancier prévisionnel	
<i>bimestre 1</i>	●
<i>bimestre 2</i>	●
<i>bimestre 3</i>	●
<i>bimestre 4</i>	●
<i>bimestre 5</i>	●
<i>bimestre 6</i>	●
<i>bimestre 7</i>	●
<i>bimestre 8</i>	●
<i>bimestre 9</i>	●
<i>bimestre 10</i>	●
<i>bimestre 11</i>	●
<i>bimestre 12</i>	●
Coût (€TTC)	- €
<i>maître d'ouvrage</i>	
<i>Etat FPRNM</i>	
<i>Agence de l'Eau Région Occitanie</i>	
<i>CD09</i>	
<i>CD11</i>	
<i>CD31</i>	
Indicateurs de suivi/réussite	<p>- Note d'état des zonages pluviaux des communes à enjeux du bassin versant</p> <p>- Nombre de communes soutenues par le SBGH dans leur démarche de zonage pluvial</p>

n°	6.2 (suite)
intitulé	Sensibilisation à la production de zonages pluviaux par les communes
Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte	<p>Cette action, sans dépense d'investissement, vise à favoriser l'émergence de zonages pluviaux, comme première étape vers des schémas de gestion des eaux pluviales qui pourront contenir des travaux d'aménagement potentiels pour le ralentissement des ruissellements.</p> <p>Il s'agit ici à la fois d'intégrer les bonnes pratiques de gestion des eaux pluviales dans l'urbanisme, en lien avec l'axe 4, et d'engager la réflexion vers de potentielles solutions de rétention des ruissellements à l'amont des zones à enjeux, telles qu'elles peuvent prendre place dans de futurs Schémas de Gestion des Eaux Pluviales (SGEP), en rapport direct avec l'axe 6 de gestion des écoulements</p>
Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte	
annotations et commentaires	

n°	6.3
intitulé	Etude des zones d'expansion des crues
Contexte, origine et objectif	<p>La préservation, voire le développement, des zones d'expansion des crues est une forte attente des acteurs du bassin (équipes de planification de l'aménagement du territoire SCoT et PLUi, agriculteurs, ...).</p> <p>L'étude CEREG de 2013 pour le Haut Hers fournit l'identification de tronçons potentiels : Douctouyre médian de Lieurac à la confluence avec le Senesse et Douctouyre aval jusqu'à l'Hers, Touyre de Montferrier à Lérans, Countirou.</p> <p>Les zones RI3 des PPR et les évaluations environnementales des PLUi contribuent également à préserver ces zones.</p>
Description de l'action	<p>L'action sera confiée à un prestataire correspondant au coût de l'action.</p> <p>Elle vise à recenser les zones d'expansion des crues (ZEC) intéressantes pour ralentir la propagation des crues.</p> <p>En l'absence de modélisation hydraulique d'ensemble, cette action se basera sur une première analyse des études hydrauliques existantes, de la topographie et sur des reconnaissances de terrain. Cette étude intégrera les résultats de l'étude prévue à l'action 1.5.</p> <p>Une stratégie foncière du SBGH permettra d'établir un dispositif d'acquisition et de restauration des espaces de divagation des rivières et d'expansion en crue.</p> <p>Les études permettront d'identifier et de préfigurer les opportunités de zones d'expansion des crues optimisées, au besoin au moyen d'ouvrages hydrauliques de type « tiroirs », comme il en existe déjà sur la vallée de l'Hers, ou de casiers contrôlés par des ouvrages latéraux.</p>
Territoire concerné	Bassin versant du Grand Hers
Maitre(s) d'ouvrage	SBGH
Concertation mise en œuvre	L'étude répond aux attentes de l'Agence de l'Eau. Elle est proposée par le SBGH en cohérence avec ses propres réflexions sur le fonctionnement des zones d'expansion des crues.
Modalités de pilotage, suivi	Un partenariat avec les Chambres d'Agriculture (CA09 et CA11), voire avec les professionnels forestiers permettra d'identifier les problématiques de traitement du ruissellement à la source (par exemple des dispositifs de haies, actuellement financées par le Fonds de Relance)
Opérations de communication	bulletins, pages du site internet, réunions publiques
Echéancier prévisionnel	
bimestre 1	
bimestre 2	
bimestre 3	
bimestre 4	
bimestre 5	
bimestre 6	
bimestre 7	
bimestre 8	•
bimestre 9	•
bimestre 10	•
bimestre 11	
bimestre 12	
Coût (€TTC)	24 000 €
maitre d'ouvrage	6 000 € (25,0%)
Etat FPRNM	12 000 € (50,0%)
Agence de l'Eau Région Occitanie	6 000 € (25,0%)
CD09	0 € (0,0%)
CD11	0 € (0,0%)
CD31	0 € (0,0%)
Indicateurs de suivi/réussite	<p>- 1 rapport d'étude validé par le COPIL</p> <p>- un plan de gestion des zones d'expansion des crues intégré au PAPI</p>

n°	6.3 (suite)
intitulé	Etude des zones d'expansion des crues
<p>Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte</p>	
<p>Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte</p>	
<p>annotations et commentaires</p>	

n°	7.1
intitulé	Etudes pré-opérationnelles de confortement de la digue de Camon
Contexte, origine et objectif	<p>Au titre de la compétence GEMAPI, le SBGH est en charge notamment de la gestion et de la régularisation des ouvrages construits pour prévenir des inondations.</p> <p>La digue classée de Camon protège le bas du village des crues de l'Hers. Elle est en cours de régularisation en système d'endiguement en l'état (dépôt du dossier d'autorisation en septembre 2023).</p>
Description de l'action	<p>Le niveau de protection "sans travaux" ou "en l'état", qui est proche de la crue décennale, est fortement limité par l'existence de fragilités sur une partie de la digue, le tronçon n°3, constitué de matériaux limono-graveleux faiblement compactés.</p> <p>Le bureau d'étude agréé agissant pour la sécurité des ouvrages hydrauliques qui est intervenu dans le cadre de la régularisation de l'ouvrage recommande de reconstruire le tronçon n°3. En effet, il existe un fort risque de rupture pour toutes crues supérieures à la décennale, situation qui nécessiterait des interventions trop fréquentes dans l'urgence post-crue.</p> <p>L'objectif est donc d'étudier sereinement la reconstruction de ce tronçon n°3 dans les règles de l'art afin d'assurer sa pérennité, et qui permettrait, en outre, d'augmenter le niveau de protection (de 10 ans à environ 20 ans).</p> <p>Les études pré-opérationnelles comprennent : un AVP des travaux de confortement nécessaires, une analyse environnementale et une analyse coûts-bénéfices (ACB) des travaux.</p>
Territoire concerné	Camon
Maître(s) d'ouvrage	SBGH
Concertation mise en œuvre	L'action est retenue par le SBGH suite à une priorisation des ouvrages à classer en Système d'Endiguement (SE) sur le bassin versant de l'Hers.
Modalités de pilotage, suivi	Un comité de suivi de l'étude (SBGH/DDT) suivra le prestataire, en préparation des COPIL du PEP
Opérations de communication	bulletins, pages du site internet, réunions publiques
Echéancier prévisionnel	
<i>bimestre 1</i>	
<i>bimestre 2</i>	•
<i>bimestre 3</i>	•
<i>bimestre 4</i>	•
<i>bimestre 5</i>	•
<i>bimestre 6</i>	
<i>bimestre 7</i>	
<i>bimestre 8</i>	
<i>bimestre 9</i>	
<i>bimestre 10</i>	
<i>bimestre 11</i>	
<i>bimestre 12</i>	
Coût (€TTC)	72 000 €
<i>maître d'ouvrage</i>	14 400 € (20,0%)
<i>Etat FPRNM</i>	36 000 € (50,0%)
<i>Agence de l'Eau Région Occitanie</i>	0 € (0,0%)
<i>CD09</i>	14 400 € (20,0%)
<i>CD11</i>	7 200 € (10,0%)
<i>CD31</i>	0 € (0,0%)
Indicateurs de suivi/réussite	- 1 rapport d'étude validé en COPIL

n°	7.1 (suite)
intitulé	Etudes pré-opérationnelles de confortement de la digue de Camon
<p>Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte</p>	 <p>digue de Camon (et ligne de crête en trait épais)</p>
<p>Description de l'action (suite) : texte, tableau, graphique, carte</p>	
<p>annotations et commentaires</p>	

BASSIN VERSANT DU GRAND HERS

Programme d'études préalables (PEP) au PAPI



*Crue de
janvier 2020
à Chalabre*

Dossier de candidature // volume d'annexes

ANNEXE 4

PLAN DE FINANCEMENT

version pour dépôt en Préfecture

n°	désignation	montant €HT	montant €TTC	Maître d'ouvrage	Etat FPRNM (%)	Agence de l'Eau (%)	Région (%)	CD09 (%)	CD11 (%)	CD31 (%)	BASE HT/TTC	Etat FPRNM	Agence de l'Eau	Région	CD09	CD11	CD31	maître d'ouvrage
0.1	Animation du PEP	141 000	141 000	SBGH	50%	régle Agence	régle Région	0%	0%	0%	TTC	70 500	30 000	4 800	-	-	-	35 700
0.2	AMO pour le suivi de projet et le montage du dossier PAPI	40 000	48 000	SBGH	50%	30%	0%	0%	0%	0%	TTC	24 000	12 000	-	-	-	-	12 000
Sous-Total pilotage (axe 0)		181 000	189 000									94 500	42 000	4 800	-	-	-	47 700
AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE		210 000	252 000									154 800	6 000	31 200	5 124	3 108	168	51 600
1.1	Intégration et synthèse des études hydrauliques existantes	70 000	84 000	SBGH	50%	0%	20%	6,10%	3,70%	0,20%	TTC	42 000	-	16 800	5 124	3 108	168	16 800
1.2	Plan de sensibilisation du grand public au risque inondation	20 000	24 000	SBGH	80%	0%	0%	0%	0%	0%	TTC	19 200	-	-	-	-	-	4 800
1.3	Pose de repères de crues et de supports pédagogiques	30 000	36 000	SBGH	80%	0%	0%	0%	0%	0%	TTC	28 800	-	-	-	-	-	7 200
1.4	Sensibilisation en milieu scolaire	20 000	24 000	SBGH	80%	0%	0%	0%	0%	0%	TTC	19 200	-	-	-	-	-	4 800
1.5	Diagnostic des obstacles à l'écoulement en crue de l'Hers et de ses affluents	60 000	72 000	SBGH	50%	10%	20%	0%	0%	0%	TTC	36 000	6 000	14 400	-	-	-	15 600
1.6	Elaboration, révision et diffusion des DICRIM sur les communes prioritaires	10 000	12 000	SBGH	80%	0%	0%	0%	0%	0%	TTC	9 600	-	-	-	-	-	2 400
1.7	Formations d'élus et techniciens au risque inondation	-	-	SBGH	80%	0%	0%	0%	0%	0%	TTC	-	-	-	-	-	-	-
AXE 2 : SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS		20 000	24 000									12 000	-	4 800	-	888	-	6 312
2.1	Etude de renforcement et extension de la surveillance des crues dans le bassin de l'Hers	20 000	24 000	SBGH	50%	0%	20%	0%	3,70%	0%	TTC	12 000	-	4 800	-	888	-	6 312
AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE		-	-									-	-	-	-	-	-	-
3.1	Mise à jour et harmonisation des PCS	-	-	SBGH	0%	0%	0%	0%	10%	0%	TTC	-	-	-	-	-	-	-
3.2	Promotion de plans inondation des entreprises, des établissements publics et des familles (PCA, PPMS, PFMS)	-	-	SBGH	0%	0%	0%	0%	10%	0%	TTC	-	-	-	-	-	-	-
3.3	Mise en œuvre d'exercices de gestion de crise et amélioration des dispositifs de crise	-	-	SBGH	0%	0%	0%	0%	10%	0%	TTC	-	-	-	-	-	-	-
AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME		180 000	216 000									216 000	-	-	-	-	-	-
4.1	Etudes hydrauliques localisées sur les secteurs à enjeux prioritaires	180 000	216 000	ETAT	100%	0%	0%	0%	0%	0%	TTC	216 000	-	-	-	-	-	-
4.2	Programme de réalisation des PPRN	-	-	ETAT	100%	0%	0%	0%	0%	0%	TTC	-	-	-	-	-	-	-
4.3	Accompagnement des communes et EPCI dans l'intégration du risque	-	-	SBGH	50%	0%	0%	0%	0%	0%	TTC	-	-	-	-	-	-	-
4.4	Prise en compte des recommandations du projet de SAGE du bassin versant des Pyrénées Ariégeoises, du SDAGE et du PGRI	-	-	SBGH	50%	0%	0%	0%	0%	0%	TTC	-	-	-	-	-	-	-
AXE 5 : ACTIONS DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS		526 000	631 200									379 400	-	57 040	6 732	1 440	744	185 844
5.1	Diagnostiques de vulnérabilité individuels des biens	121 000	145 200	SBGH	50%	0%	20%	4,13%	0,99%	0,50%	TTC	72 600	-	29 040	6 000	1 440	720	35 400
5.2	Travaux de réduction de vulnérabilité des logements (pour mémoire)	230 000	276 000	particuliers	80%	0%	0%	0%	0%	0%	TTC	220 800	-	-	-	-	-	55 200
5.3	Travaux de réduction de vulnérabilité des entreprises (pour mémoire)	25 000	30 000	entreprises	40%	0%	0%	0%	0%	0%	HT	10 000	-	-	-	-	-	20 000
5.4	Travaux de réduction de vulnérabilité des biens publics (pour mémoire)	140 000	168 000	collectivités	50%	0%	20%	0%	0%	0%	HT	70 000	-	28 000	-	-	-	70 000
5.5	Etude de conception d'un dispositif pérenne pour les MIRV	10 000	12 000	SBGH	50%	0%	0%	6,10%	0,00%	0,20%	TTC	6 000	-	-	732	-	24	5 244
AXE 6 : GESTION DES ÉCOULEMENTS		20 000	24 000									12 000	6 000	-	-	-	-	6 000
6.1	Communication auprès des riverains pour l'entretien des cours d'eau et la lutte contre les embâcles (pour mémoire)	-	-	SBGH	50%	0%	0%	0%	0%	0%	TTC	-	-	-	-	-	-	-
6.2	Sensibilisation à la production de zonages pluviaux par les communes	-	-	SBGH	50%	0%	0%	0%	0%	0%	TTC	-	-	-	-	-	-	-
6.3	Etude des zones d'expansion des crues	20 000	24 000	SBGH	50%	30%	0%	0%	0%	0%	TTC	12 000	6 000	-	-	-	-	6 000
AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES		60 000	72 000									36 000	-	14 400	7 200	-	-	14 400
7.1	Etudes pré-opérationnelles de confortement de la digue de Camon	60 000	72 000	SBGH	50%	0%	20%	10%	0%	0%	TTC	36 000	-	14 400	7 200	-	-	14 400
Sous-Total axes 1 à 7		1 016 000	1 219 200									810 200	12 000	107 440	19 056	5 436	912	264 156
TOTAL PEP (animation axe 0 + axes 1 à 7)		1 197 000	1 408 200									904 700	54 000	112 240	19 056	5 436	912	311 856

BASSIN VERSANT DU GRAND HERS

Programme d'études préalables (PEP) au PAPI



*Crue de
janvier 2020
à Chalabre*

Dossier de candidature // volume d'annexes

ANNEXE 5

ATLAS CARTOGRAPHIQUE

version pour dépôt en Préfecture

LISTE DES CARTES

Carte 01. Périmètre du PEP du Grand Hers

Carte 02. EPCI du bassin du Grand Hers

Carte 03. Aléas du bassin versant

Carte 03.1. Aléas dans le département de l'Aude

Carte 03.2. Aléas dans les départements de l'Ariège et de la Haute-Garonne

Carte 04. Logements et résidents en zone inondable

Carte 05. Dispositifs de surveillance et de prévision des crues

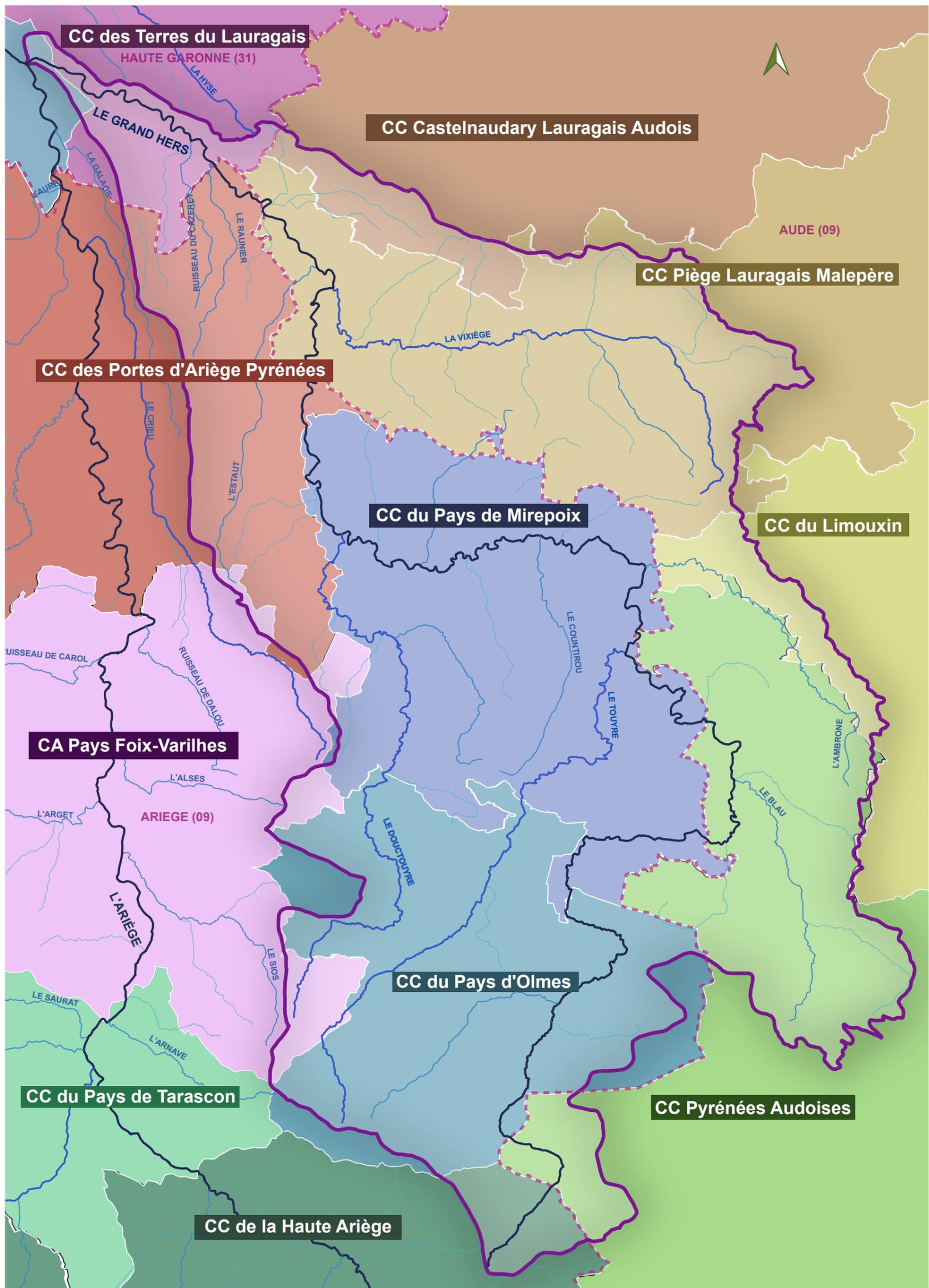
Carte 06. Communes dotées d'un PCS

Carte 07. PPR en vigueur

Carte 08. Dignes et ouvrages hydrauliques

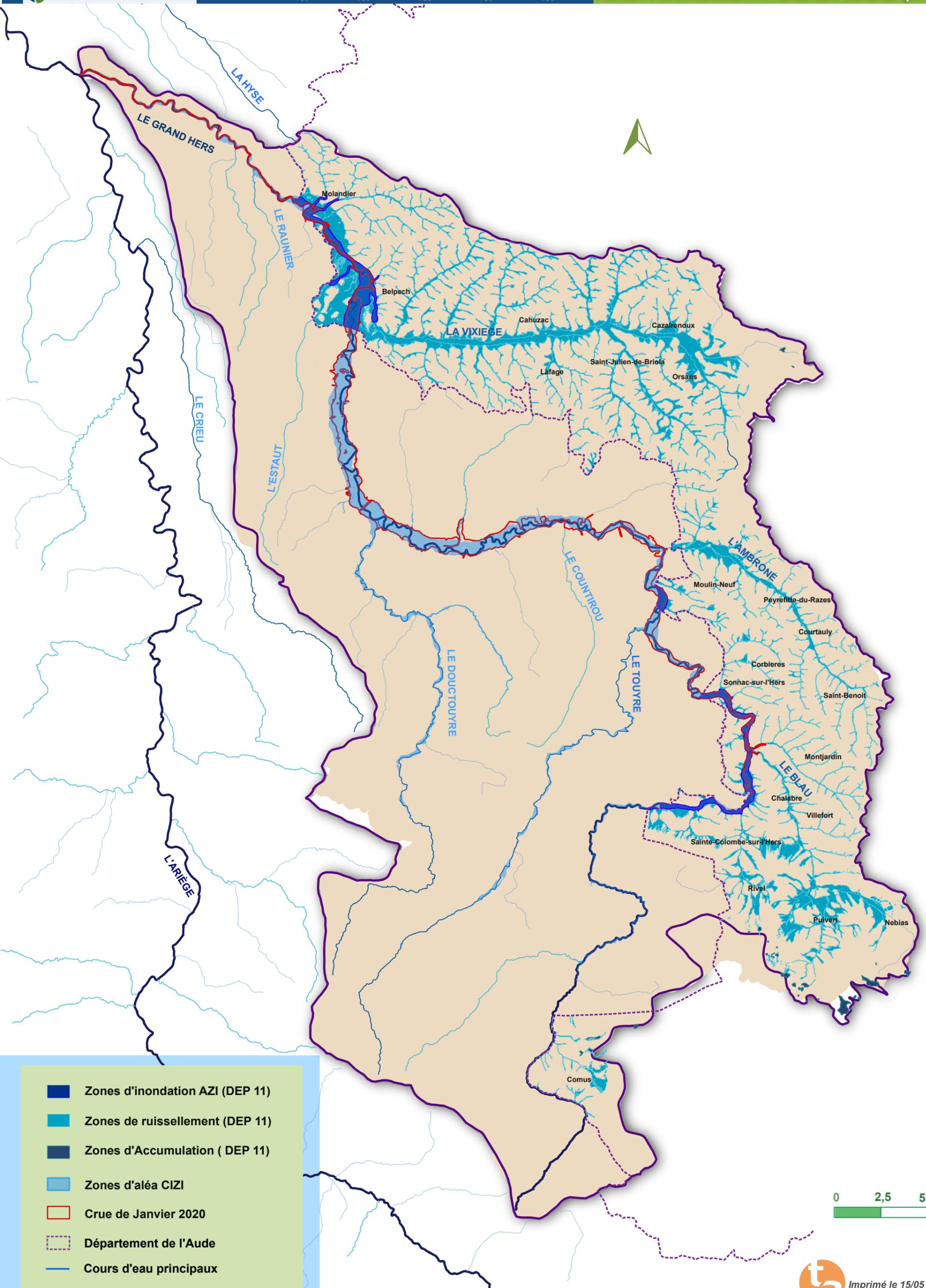
Carte 09.1. Bâtiments sensibles en zone inondable

Carte 09.2. Commerces et services zone inondable



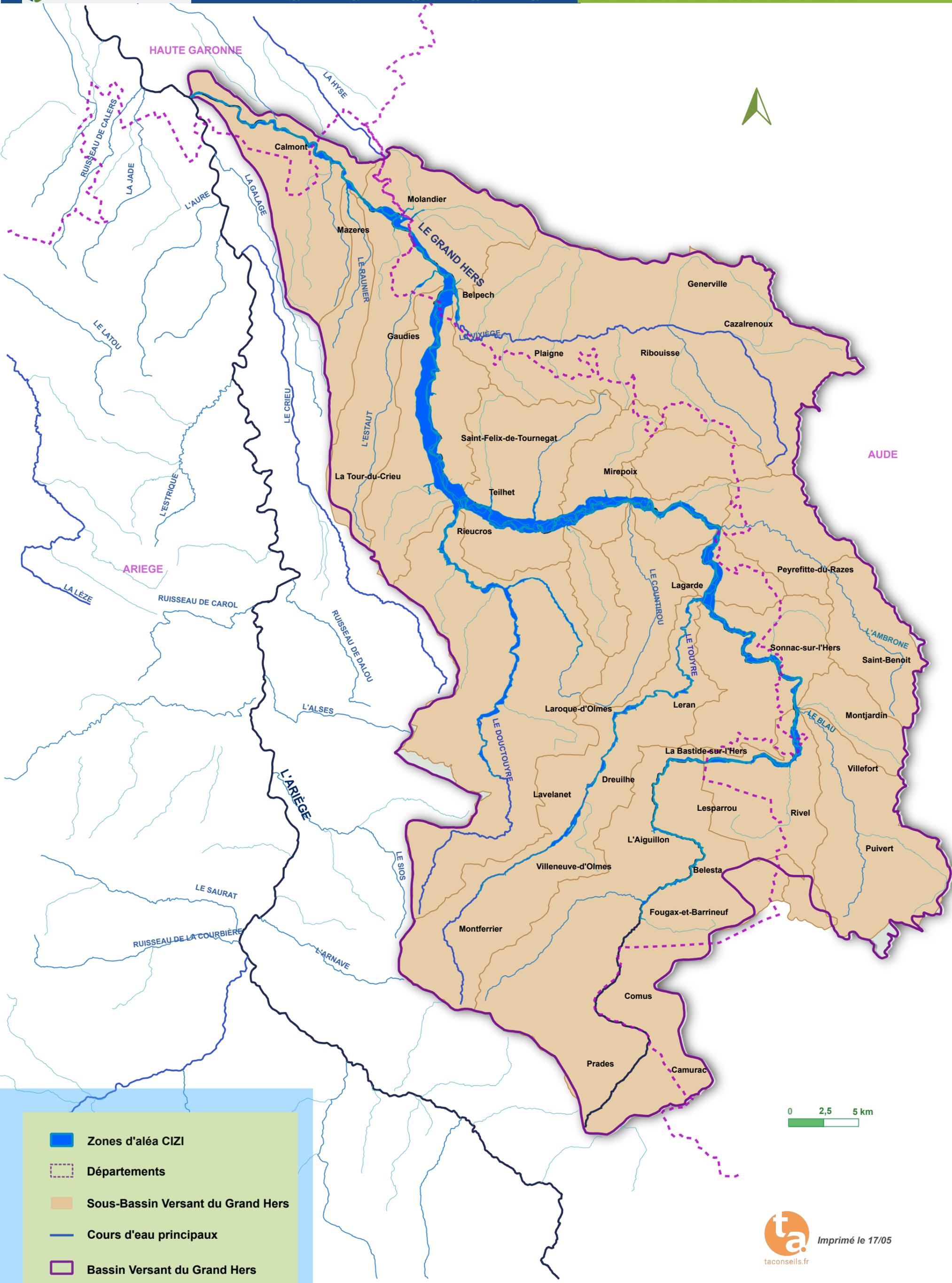
- Intercommunalités
- Cours d'eau principaux
- Bassin Versant du Grand Hers
- Départements

0 5 10 km

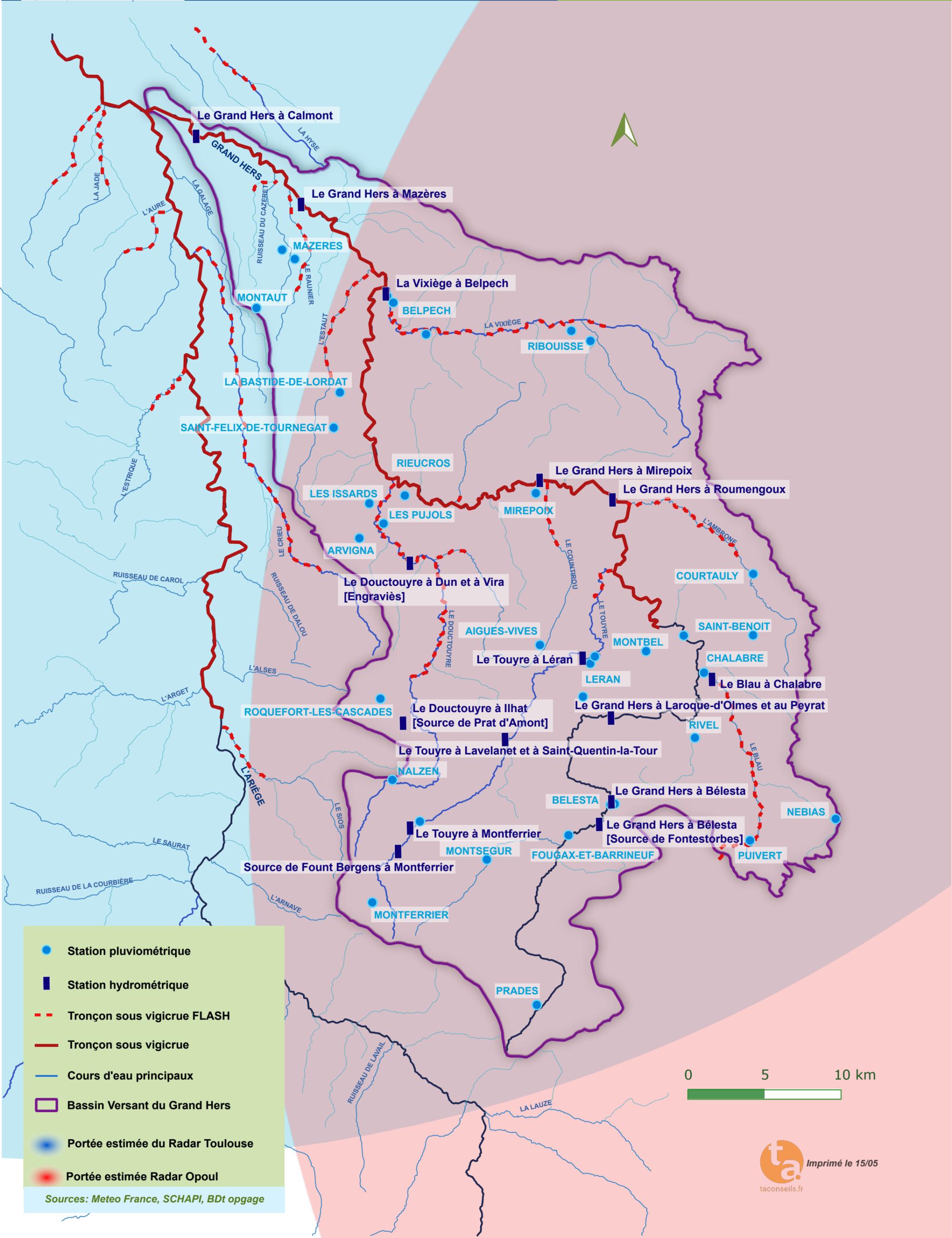


- Zones d'inondation AZI (DEP 11)
- Zones de ruissellement (DEP 11)
- Zones d'Accumulation (DEP 11)
- Zones d'aléa CIZI
- Crue de Janvier 2020
- Département de l'Aude
- Cours d'eau principaux
- Bassin Versant du Grand Hers

0 2,5 5 km

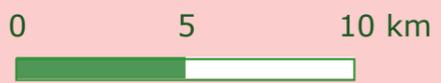


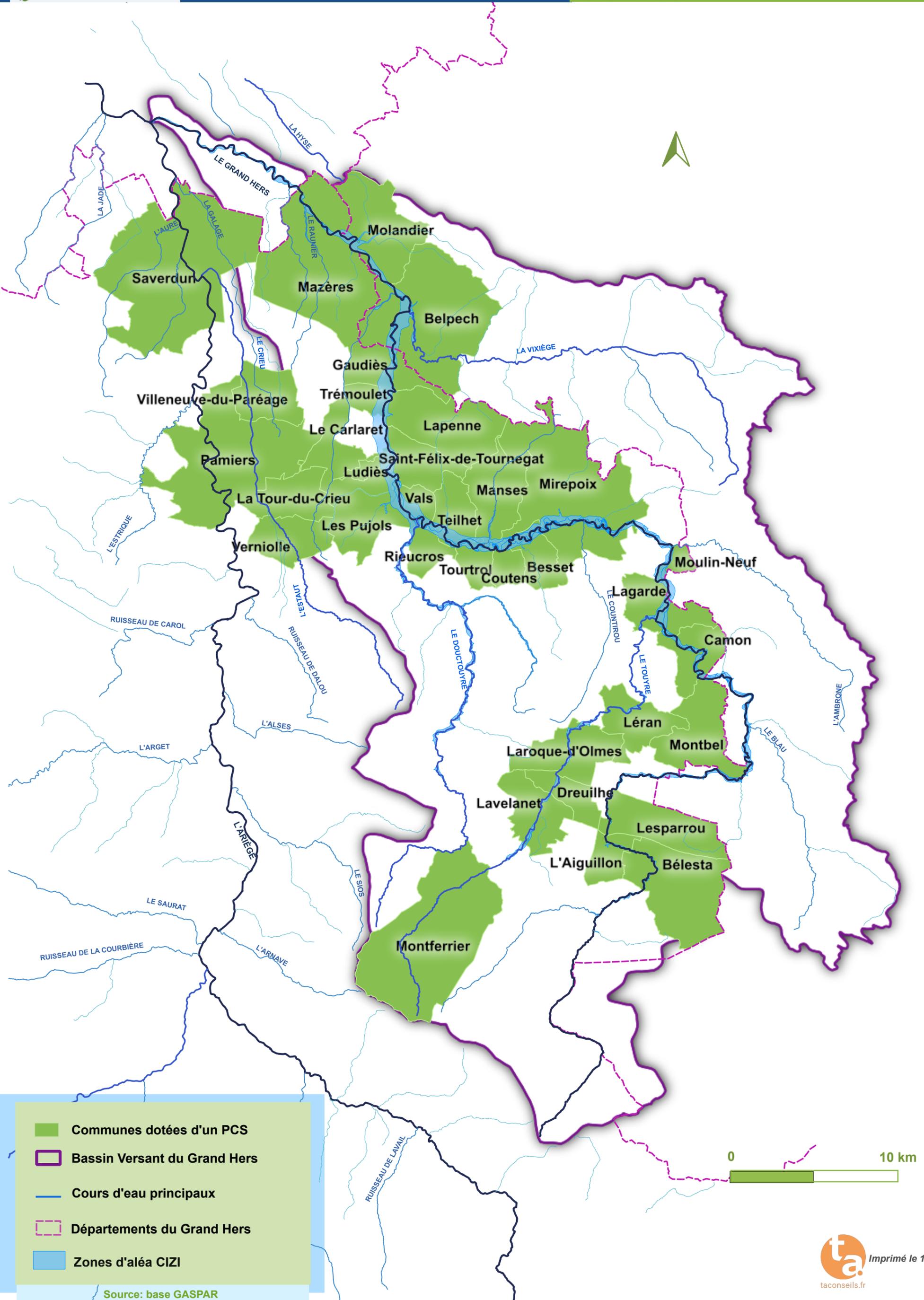
- Zones d'aléa CIZI
- Départements
- Sous-Bassin Versant du Grand Hers
- Cours d'eau principaux
- Bassin Versant du Grand Hers



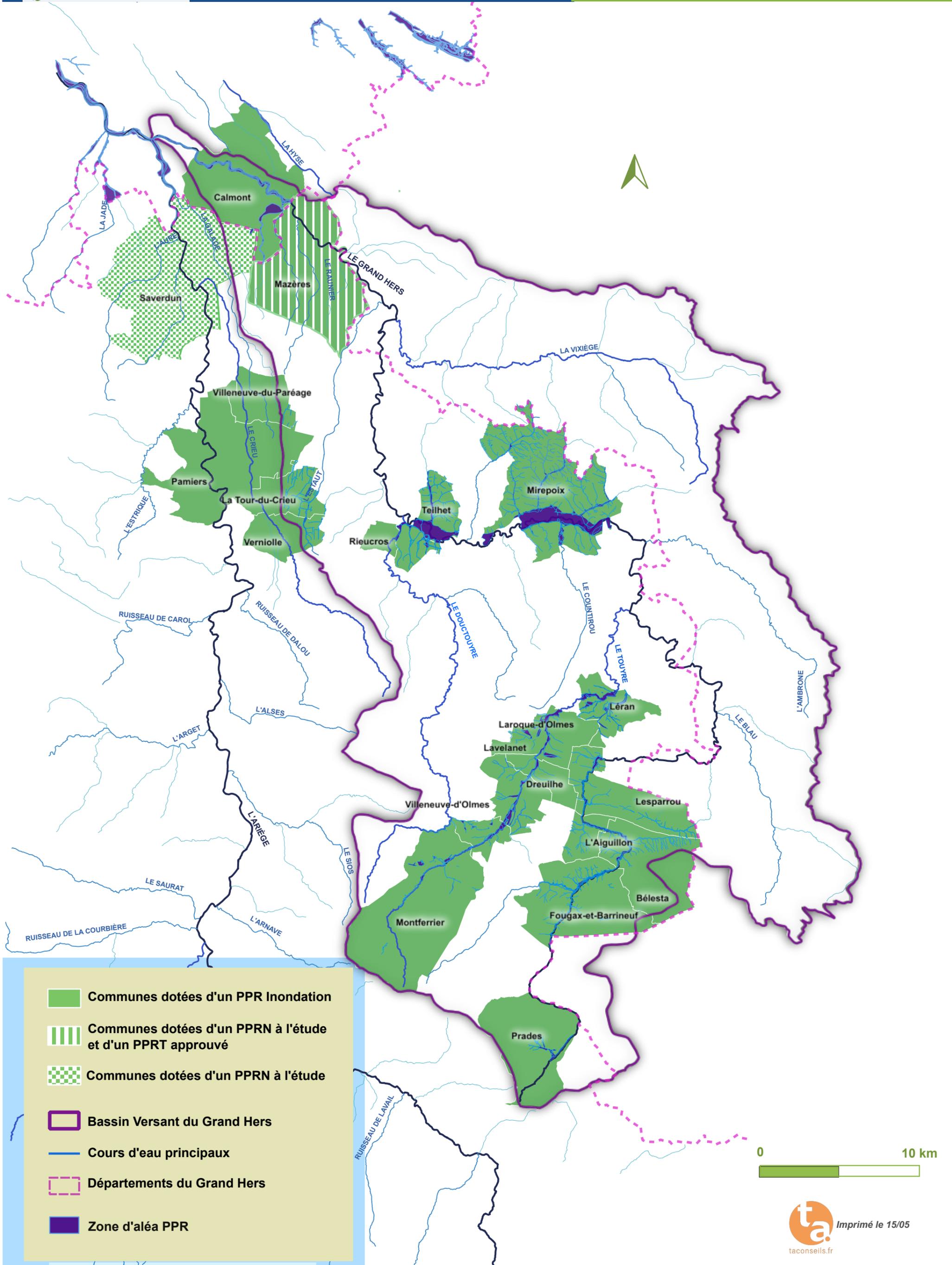
- Station pluviométrique
- Station hydrométrique
- - - Tronçon sous vigicrue FLASH
- Tronçon sous vigicrue
- Cours d'eau principaux
- Bassin Versant du Grand Hers
- Portée estimée du Radar Toulouse
- Portée estimée Radar Opoul

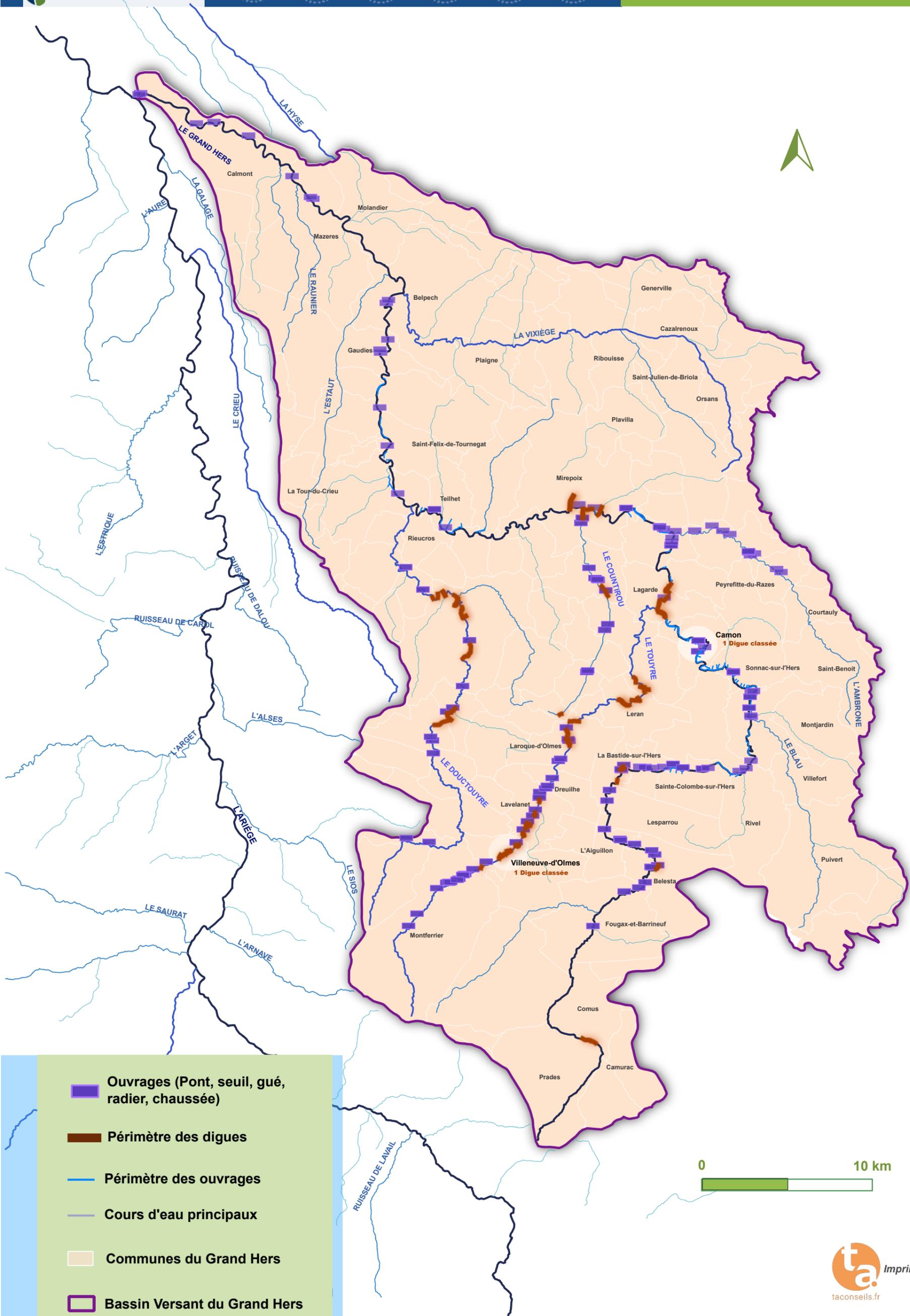
Sources: Meteo France, SCHAPI, Bdt opgage





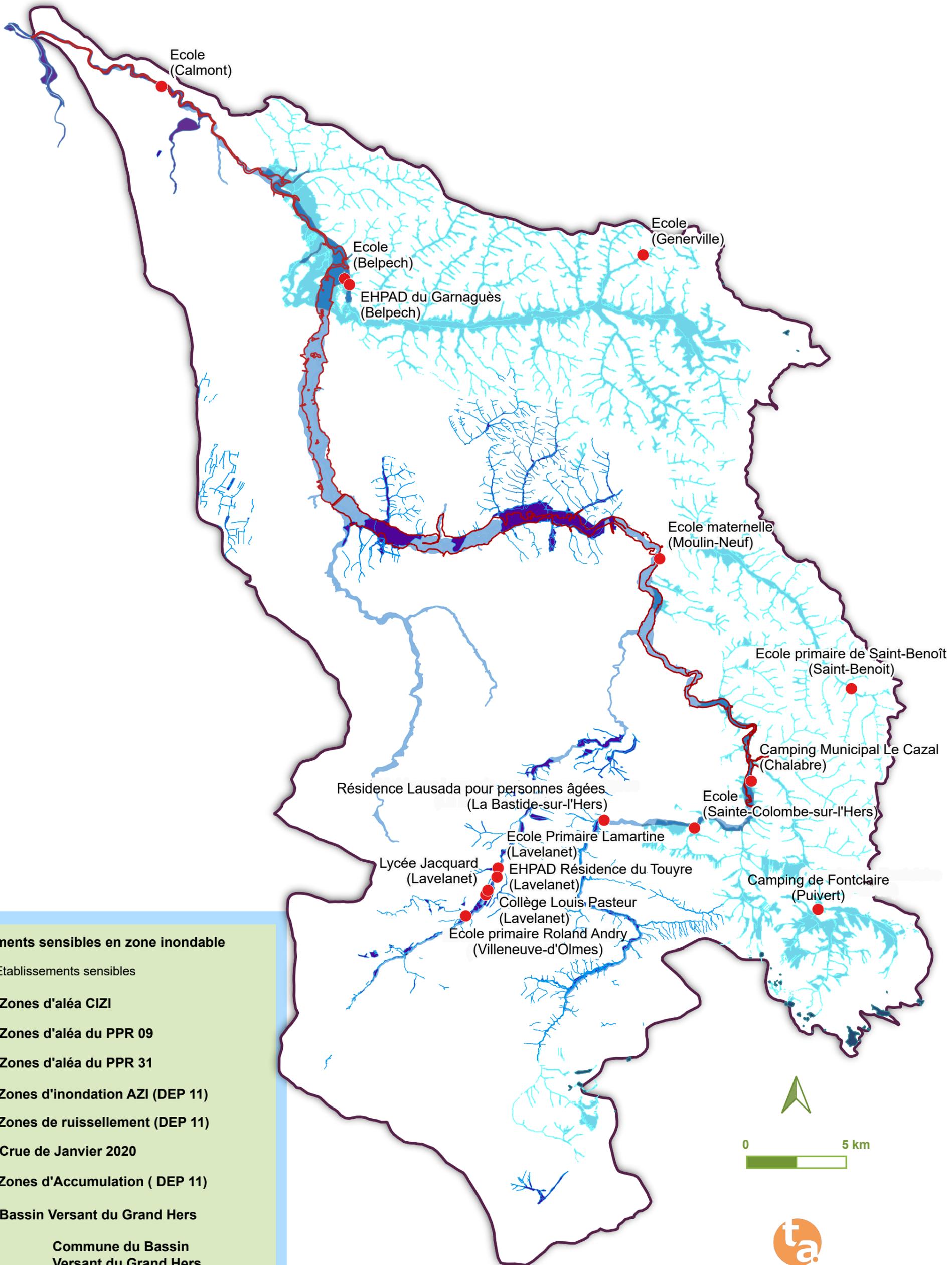
Source: base GASPAR





-  Ouvrages (Pont, seuil, gué, radier, chaussée)
-  Périmètre des digues
-  Périmètre des ouvrages
-  Cours d'eau principaux
-  Communes du Grand Hers
-  Bassin Versant du Grand Hers

Source: SBGH



Ecole
(Calmont)

Ecole
(Belpech)

EHPAD du Garnaguès
(Belpech)

Ecole
(Generville)

Ecole maternelle
(Moulin-Neuf)

Ecole primaire de Saint-Benoît
(Saint-Benoît)

Camping Municipal Le Cazal
(Chalabre)

Résidence Lausada pour personnes âgées
(La Bastide-sur-l'Hers)

Ecole
(Sainte-Colombe-sur-l'Hers)

Ecole Primaire Lamartine
(Lavelanet)

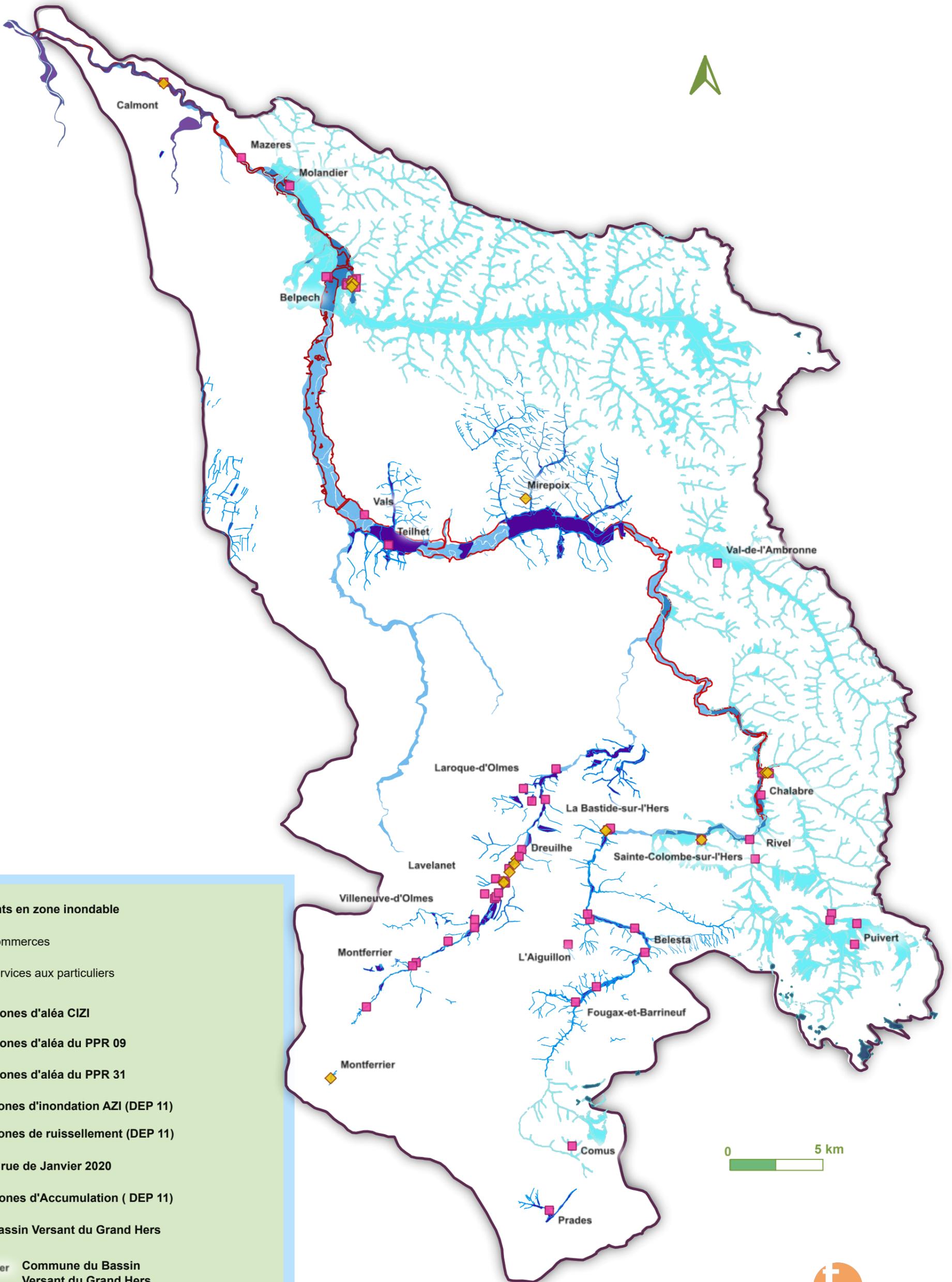
Lycée Jacquard
(Lavelanet)

EHPAD Résidence du Touyre
(Lavelanet)

Camping de Fontclaire
(Puivert)

Collège Louis Pasteur
(Lavelanet)

Ecole primaire Roland Andry
(Villeneuve-d'Olmes)



Bâtiments en zone inondable

◆ Commerces

■ Services aux particuliers

■ Zones d'aléa CIZI

■ Zones d'aléa du PPR 09

■ Zones d'aléa du PPR 31

■ Zones d'inondation AZI (DEP 11)

■ Zones de ruissellement (DEP 11)

■ Crue de Janvier 2020

■ Zones d'Accumulation (DEP 11)

■ Bassin Versant du Grand Hers

Montferrier Commune du Bassin Versant du Grand Hers

Source: BPE INSEE

BASSIN VERSANT DU GRAND HERS

Programme d'études préalables (PEP) au PAPI



*Crue de
janvier 2020
à Chalabre*

Dossier de candidature // volume d'annexes

ANNEXE 6

TRI, SDAGE ET SAGE

version pour dépôt en Préfecture

ANNEXE 6. TRI, SDAGE ET SAGE

6.1 PGRI ADOUR-GARONNE

La Stratégie Nationale de gestion du risque inondation (SNGRI) fixe 3 objectifs généraux :

1. Augmenter la sécurité des populations exposées,
2. Stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages liés à l'inondation,
3. Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

En application de cette stratégie, le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Adour-Garonne établit 6 objectifs stratégiques et 48 dispositions associées pour la période 2016–2021 :

- Objectif 1. Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions permettant la mise en œuvre des objectifs 2 à 6 ci-dessous,
- Objectif 2. Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés,
- Objectif 3. Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés,
- Objectif 4. Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondation dans le but de réduire leur vulnérabilité,
- Objectif 5. Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements,
- Objectif 6. Améliorer la gestion des ouvrages de protection.

Les actions portées par le SBGH depuis sa création s'inscrivent dans ces objectifs :

- Le SBGH assure l'entretien et la gestion des cours d'eau, il couvre aujourd'hui la totalité du bassin versant du Grand Hers, soit une réponse concrète à l'objectif 1,
- La connaissance et la culture du risque inondation (objectif 2) ont fait l'objet d'actions spécifiques (retours d'expérience des crues de 2014 et 2020),

Le PGRI incite également à porter une attention particulière aux opportunités de réduction de la vulnérabilité (objectif 4 et dispositions 4.2, 4.4, 4.6, 4.7, 4.12), et à la bonne gestion des aménagements hydrauliques (objectif 6, disposition 6.2).

Opportunités de réduction de la vulnérabilité :

« **Disposition 4.2** Développer le recours à la prescription de mesures de réduction de la vulnérabilité dans les PPRI ou PPRL (État) »

« **Disposition 4.4** Accompagner la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité identifiés après diagnostic et prescrits dans les PPRI et PPRL (collectivités et État) »

« **Disposition 4.6** Promouvoir les stratégies de réduction de vulnérabilité dans les démarches d'aménagement du territoire notamment au moyen d'actions de formation et de sensibilisation des acteurs de l'aménagement (collectivités) »

« **Disposition 4.7** Développer la réalisation de diagnostics de vulnérabilité : habitations, réseaux, infrastructures, ouvrages, bâtiments publics, activités économiques, agricoles, industries, patrimoine culturel, établissements de santé (collectivités et État) »

« **Disposition 4.12** Améliorer la conception et l'organisation des réseaux de manière à diminuer leur vulnérabilité et augmenter leur capacité de résilience, en association avec les différents opérateurs (axes de circulation, transport et distribution énergie, traitement et adduction eau potable, traitement et évacuation eaux usées, transports routiers et ferroviaires, distribution denrées alimentaires) (État et collectivités) »

Justification des aménagements hydrauliques

En cas de création d'aménagements hydrauliques, cette exigence rejoint celles du cahier des charges PAPI qui prévoit des analyses socio-économiques de ces ouvrages (ACB/AMC)

Bonne gestion des aménagements hydrauliques

« **Disposition 6.2** : (...) S'assurer à l'occasion de l'élaboration des SLGRI et/ou démarches PAPI/PSR, via des études adaptées, de la réelle pertinence des ouvrages (existants ou neufs) au regard de l'objectif de protection, et de leurs éventuels impacts en amont et en aval (création de sur aléas ...). (...) »

6.2 LE SDAGE ADOUR-GARONNE

6.2.1 LE SDAGE 2016-2021

Outre les problématiques liées aux rejets domestiques, industriels et agricoles et aux prélèvements à l'étiage, le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 souligne dans son état des lieux les perturbations hydromorphologiques des cours d'eau :

« L'altération de la continuité et de la morphologie des cours d'eau correspond à l'altération majeure sur le bassin [...]. Cette pression s'exerce en particulier sur les drains principaux du bassin et ses causes sont diverses (**recalibrage, chenalisation, altération de la rive, piégeage ou extraction du substrat du cours d'eau**) [...] **présence d'obstacles infranchissables** [...] Des pressions vis-à-vis de l'hydrologie sont également identifiées. Les causes des altérations de l'hydrologie des cours d'eau sont à mettre en lien avec les modifications de débit des cours d'eau (étiage, fréquence des crues en zone urbanisée, saisonnalité du débit). »

Le SDAGE fixe alors quatre orientations stratégiques pour la période 2016-2021 :

- Orientation A : Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE
- Orientation B : Réduire les pollutions
- Orientation C : Améliorer la gestion quantitative
- Orientation D : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques

Ces orientations sont déclinées en 51 mesures dont certaines concernent directement ou indirectement la gestion du risque inondation.

Le bassin versant du Grand Hers appartient à l'unité hydrographique Ariège Hers-Vif, au sein de la commission territoriale Garonne. À ce titre toutes les dispositions du SDAGE non zonées s'y appliquent.

La démarche du SBGH s'inscrit dans ce schéma directeur à la fois comme un contributeur aux objectifs d'atteinte de bon état écologique sur l'ensemble des 4 orientations, mais aussi comme acteur tenu de se conformer à certaines dispositions.

Les actions du SBGH pour la prévention du risque inondation pourront contribuer :

- à renforcer la gouvernance et la cohérence entre politiques de l'eau et aménagement du territoire (**orientation A**) : mobiliser les acteurs (A1-A6), mieux communiquer, informer, former (A9-A10), améliorer l'approche de la gestion globale de l'eau dans les documents d'urbanisme et autres projets d'aménagement ou d'infrastructure (A36), respecter les espaces de fonctionnalité des milieux aquatiques dans l'utilisation des sols et la gestion des eaux de pluie (A37)
- à entretenir et restaurer les cours d'eau, à préserver les zones naturelles d'expansion des crues et à mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique (**orientation D**).

Le SBGH est tenu d'assurer la compatibilité de ses actions avec les dispositions de l'orientation D, et en particulier avec le chapitre « réduire la vulnérabilité et les aléas d'inondation » (D49 à D51). Le SBGH devra donc être particulièrement attentif aux points suivants :

- aux projets d'aménagement présentant un obstacle à l'écoulement des eaux (remblais, digues, constructions...), à leurs impacts et à la qualité des éventuelles mesures compensatoires, dans le respect de la loi sur l'eau et sa nomenclature officielle à l'art. R 214-1 du code de l'environnement (D49 Évaluer les impacts cumulés et les mesures de compensation des projets sur le fonctionnement des bassins)
- à l'imperméabilisation des sols, à la maîtrise de l'écoulement des eaux pluviales et à la conservation des capacités d'évacuation des émissaires naturels (D50 Adapter les projets d'aménagement),
- à l'étude des solutions de délocalisation de certains enjeux ou de mise en œuvre des dispositifs de réduction de la vulnérabilité, en préalable à toute décision de construire un nouvel ouvrage de protection contre les inondations (D51 Adapter les dispositifs aux enjeux).



Figure 6-1 : axes à grands migrateurs amphihalins (SDAGE)

Sur le volet des inondations, le dossier préliminaire pour le SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises souligne (p.35) que « *d'importants enjeux d'urbanisme se concentrent dans l'axe de la vallée de l'Ariège (Axe Foix/Pamiers/Auterive jusqu'aux portes de l'agglomération toulousaine), mais aussi à Saint Girons sur le Salat, à **Lavelanet sur l'Hers vif**, et à Labarthe-sur-Lèze dans à l'exutoire du bassin Lèze. **La gestion des risques, du pluvial et de l'assainissement y seront les enjeux majeurs*** ».

Le SAGE indique par ailleurs que la retenue de Montbel détient la plus grande capacité de stockage sur le périmètre du SAGE avec 60 hm³, soit 29% du total de 207 hm³.

BASSIN VERSANT DU GRAND HERS

Programme d'études préalables (PEP) au PAPI



*Crue de
janvier 2020
à Chalabre*

Dossier de candidature // volume d'annexes

ANNEXE 7

PORTRAIT DU TERRITOIRE DU GRAND HERS

version pour dépôt en Préfecture

ANNEXE 7. PORTRAIT DU TERRITOIRE DU GRAND HERS

Autour du PAYS DE MIREPOIX et du PAYS D'OLMES : un territoire rural aux atouts touristiques

La collecte de données et les entretiens révèlent que les territoires du bassin de l'Hers sont organisés autour du principal bassin d'emploi historique du Pays d'Olmes, marqué dans le passé par l'industrie du tissage (les emplois liés ont chuté de 5 000 dans les années 2000 à 303 aujourd'hui, limités au site Sage Automotive orienté vers la production de textile pour le l'automobile), et dont la population active vient encore du Pays de Mirepoix. Ces territoires peinent à résister à la déprise démographique malgré des atouts de son patrimoine naturel et historique, notamment au sein d'un réseau de bastides du Pays Cathare rayonnant autour de Carcassonne : Château de Montségur, cité de Mirepoix, cascades de Roquefort, musée du Textile de Lavelanet, Bastide de Chalabre et vieilles maisons sur le Blau, ... L'offre de logements est souhaitée par densification des dents creuses et en recyclage des cœurs de villages, dans les anciennes friches où la restauration des locaux commerciaux existants et la lutte contre les logements vacants s'organisent.

Dans un paysage largement rural, dominé par de petits villages de petite montagne parfois difficilement accessibles, l'activité économique se concentre surtout autour de petits commerces et services de proximité. L'activité industrielle se concentre dans le Pays d'Olmes, dans la vallée du Touyre.

Le territoire est également un lieu de passage par des axes routiers vers Andorre et l'Espagne, ou en itinéraire bis en alternative à l'autoroute.

Le Pays de Mirepoix et le Pays d'Olmes sont liés par la configuration géographique et les infrastructures de communication et forment le bassin d'emploi des Pyrénées Cathares. Ils présentent cependant chacun des singularités :

- Pays de Mirepoix : l'activité s'appuie surtout sur l'agriculture et le tourisme dans un paysage de coteaux et de plaines,
- Pays d'Olmes : l'activité est surtout industrielle (dans un contexte de déclin du textile) dans un paysage de côteaux et de montagne.

La mutation économique en cours du Pays d'Olmes s'appuie¹ :

- De plus en plus sur le tourisme (projet 4M) : Mirepoix (renforcement de la Bastide avec un centre d'interprétation architecturale), Montbel (base de loisir et création d'offre d'hébergement touristique), Montségur : autour du Château, Opération Grand Site avec labellisation UNESCO, création d'un musée (reconstitution 3D du Château), Monts d'Olmes : station de ski, enjeu du développement et de la transformation de l'hébergement, recyclage de friches bâties, élargissement de l'offre de service dans une logique de tourisme « 4 saisons »
- Sur une bascule du textile vers le travail des métaux (dont sous-traitance aéronautique avec par exemple MECAPREC)

¹ Voir le site www.zones-activites-ariege.fr/ pour lister et localiser toutes les entreprises des zones d'activité du département

- Le E-commerce attiré par les grands bâtiments des anciennes friches (Hôtel d'Entreprise La Coume avec ChronoLoisirs, Chullanka, ...)

Pour maintenir la population actuelle et attirer une population plus jeune, avec l'offre associée de services et d'équipements (hôpital, petite enfance, loisirs, piscine, ...) le territoire reçoit les soutiens nationaux et européens (Opération Grands Sites à Montségur, Programme Petites Villes de Demain dans le Pays d'Olmes).

Même si certaines communautés de communes préfèrent plafonner l'accueil de nouveaux arrivants, les objectifs de population affichés par la plupart des PLUi supposent le développement important de l'offre de logements qui se heurte aux défis de la vétusté et de la taille inadaptée d'une partie du bâti existant, issue d'un passé marqué par les familles plus nombreuses.

Le succès de ce développement, dont quelques signes sont visibles ces cinq dernières années (création d'entreprises, nouveaux arrivants, permis de construire déposés, travaux de rénovation visibles, ...), suppose la pleine prise en compte du risque inondation. Cela est vrai en particulier pour la vallée du Touyre, centrale dans le PLUi du Pays d'Olmes.

BASSIN VERSANT DU GRAND HERS

Programme d'études préalables (PEP) au PAPI



*Crue de
janvier 2020
à Chalabre*

Dossier de candidature // volume d'annexes

ANNEXE 8

LES CRUES HISTORIQUES : COMPLÉMENTS

version pour dépôt en Préfecture

ANNEXE 8. LES CRUES HISTORIQUES : COMPLÉMENTS

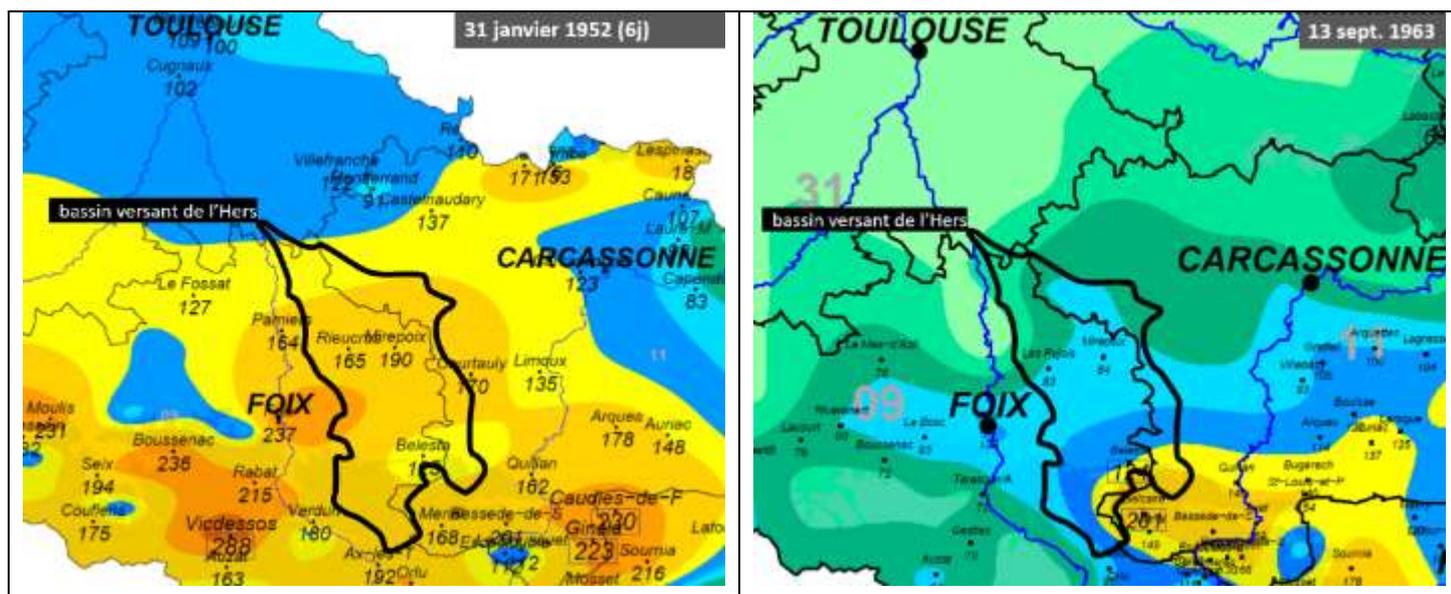
8.1 LES PLUIES EXTREMES (METEO-FRANCE)

Le site MétéoFrance dédié aux pluies extrêmes permet de resituer les crues historiques dans le bassin versant de l'Hers par rapport aux pluies extrêmes mesurées à l'échelle régionale, comme sur les figures suivantes.

Ainsi on identifie clairement :

- les crues océaniques pyrénéennes dues à de larges perturbations météorologiques sous des flux d'ouest bloqués par les reliefs des Pyrénées (1952, 2000)
- les événements méditerranéens frappant la tête de bassin versant par l'est ou le sud-est (1963, 1977, 2020),
- les événements orageux locaux (2014).

La crue de janvier 2004 est particulière dans la mesure où elle est amplifiée par un redoux en janvier, amplifiant l'effet de la précipitation hivernale (173 mm en 3 jours à Montferrier du 22 au 24 janvier).



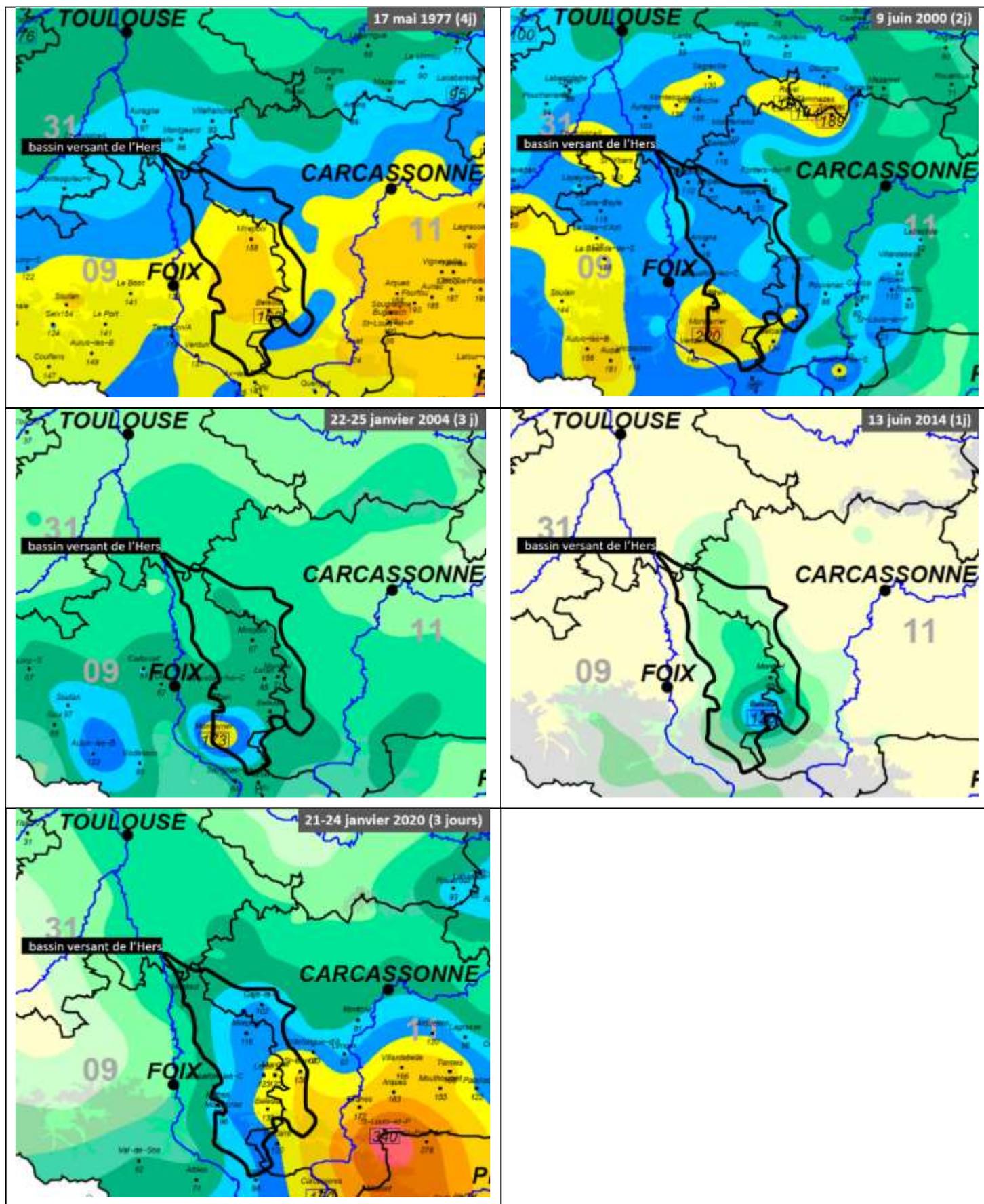


Figure 8-1 : cartes des pluies extrêmes des épisodes de 1952 à 2020

8.2 LES HAUTEURS ET DEBITS MESURES AUX STATIONS

Les mesures de hauteurs en crue aux stations hydrométriques² permettent d'analyser les événements connus. En particulier, les crues de 2014 et 2020 sont comparées sur la figure suivante qui révèle bien le caractère soudain et localisé en tête de bassin de la crue de juin 2014, alors que la crue de janvier 2020 est caractéristique des crues plus longues, à plus fort volume ruisselé :

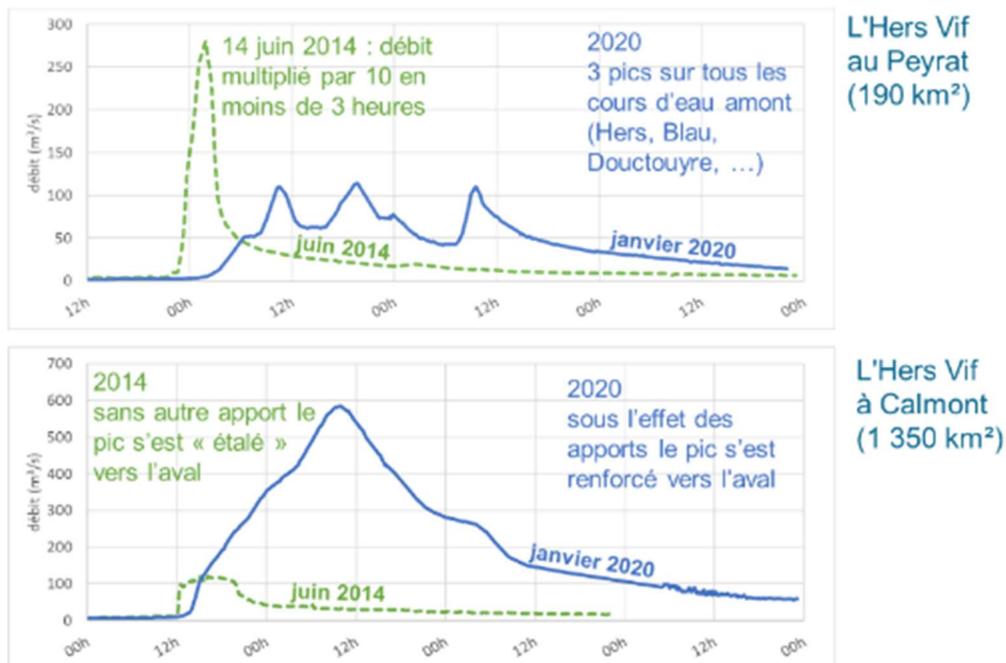


Figure 8-2 : hydrogrammes des crues de 2014 et 2020 au Peyrat et à Calmont

² À noter que la banque hydro et son successeur hydroportail n'étaient pas accessibles de juin 2021, démarrage de l'étude, jusqu'à début 2022

8.4 LES REPERES DE CRUE (BASE NATIONALE)

Une recherche sur le bassin versant permet d'identifier 453 repères sur l'Hers et ses affluents. La seule plaque posée connue se situe à Calmont et indique le niveau d'eau atteint le 23 juin 1875, nivelé à 216,52 mNGF. La crue de janvier 2020 a été mesurée sous le pont (face aval) 4,37 m plus bas (212,15 mNGF). Un report approximatif sur une vue du pont de Caumont depuis l'aval donne la mesure de la différence entre ces deux événements :



Figure 8-3 : report approximatif des niveaux des crues de 1875 et 2020 à Calmont

Les repères de crue sont principalement dus aux retours d'expérience des crues de 2014 (102 repères) et 2020 (344 repères) et quasi-exclusivement positionnés sur le Grand Hers (430 repères), comme le montre la figure suivante.

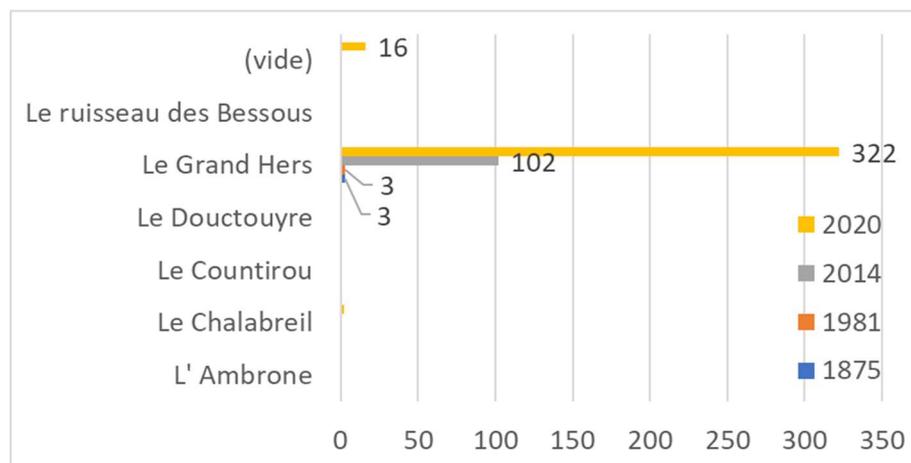


Figure 8-4 : nombre de repères de crue de la base nationale par année et par cours d'eau

Les nombres de repères sont détaillés dans le tableau suivant :

Étiquettes de lignes	1875	1981	2014	2020	Total général
L' Ambrone				1	1
Le Chalabreil				2	2
Le Countirou				1	1
Le Douctouyre				1	1
Le Grand Hers	3	3	102	322	430
Le ruisseau des Bessous				1	1
(vide)		1		16	17
Total général	3	4	102	344	453

Tableau 8-1 : repères de crue de la base nationale par année et par cours d'eau

Ainsi 3 repères sont recensés pour la crue de 1875 (toutefois le repère de Calmont semble compté en doublon) et 4 pour les crues de janvier et décembre 1981.



Figure 8-5 : plaque de la crue du 23 juin 1875 à Calmont, rue des Tours

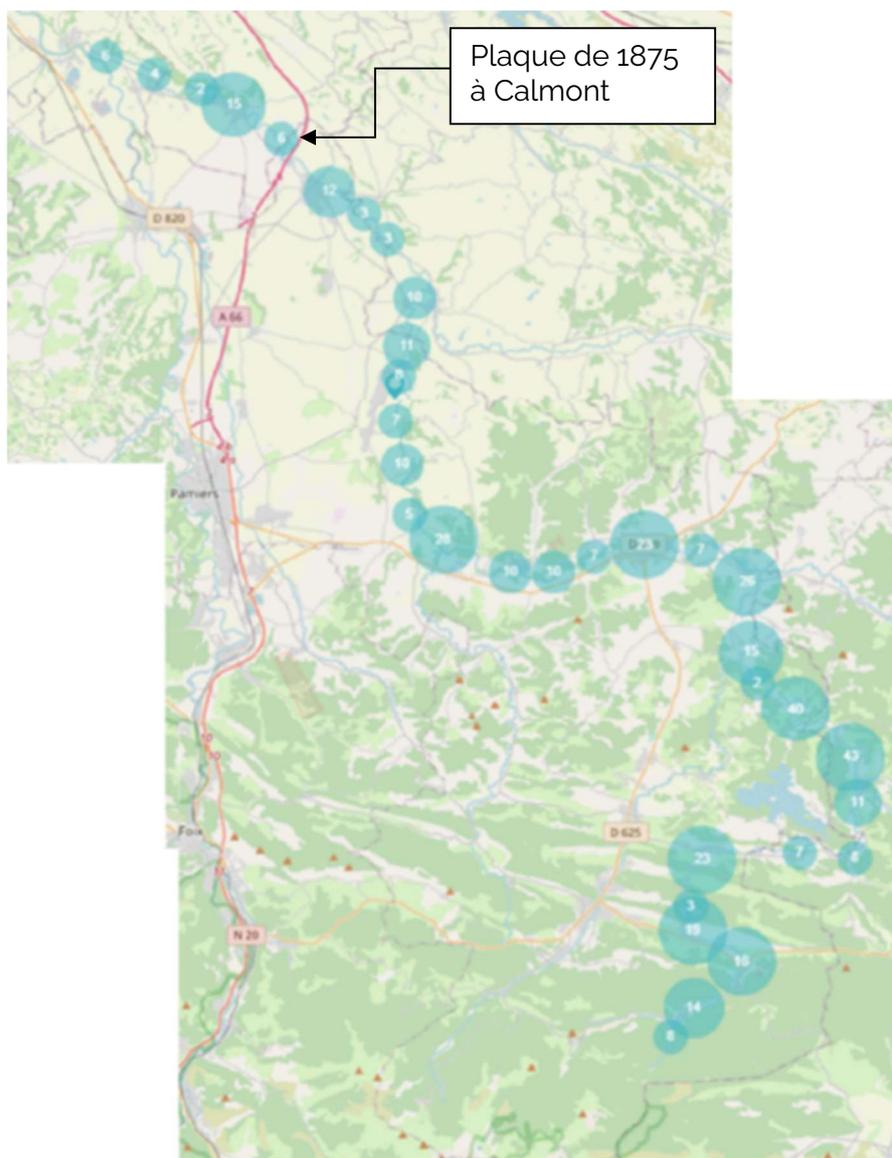


Figure 8-6 : répartition des repères de crue dans le bassin de l'Hers

Les plus de 450 repères ont été passés en revue, notamment afin d'identifier les repères sur des bâtiments susceptibles d'accueillir un macaron, voire un panneau didactique d'accompagnement.

Les repères sur bâti se concentrent essentiellement sur l'Hers amont (en amont de la confluence avec le Touyre).

Quelques photos de repères de crue sont reproduites ici et pourront servir à évaluer une campagne de pose de macarons et panneaux didactiques.



Figure 8-7 : Centrale hydroélectrique de BELPECH : 3 crues repérées 1875 (2,3 m), 1981 (1,28m) et 2020 (1,03 m, non visible) (photo Geosphair)



Figure 8-8 : camping de Bastide à Mazères : crue du 23 janvier 2020 (photo Geosphair)



Figure 8-9 : Camping municipal de Chalabre (photo Agerin) : crue du 14 juin 2014



Figure 8-10 : Chalabre (rue du pont de l'Hers) : témoignage crue du 23 janvier 2020



Figure 8-11 : Rue du Pont à Belesta, crue du 14 juin 2014



Figure 8-12 : ferme du Moulin à Rivel, crue du 14 juin 2014

À Chalabre, 21 repères de crue replacés dans le profil en long du Grand Hers présentent le profil suivant pour la crue de janvier 2020 :

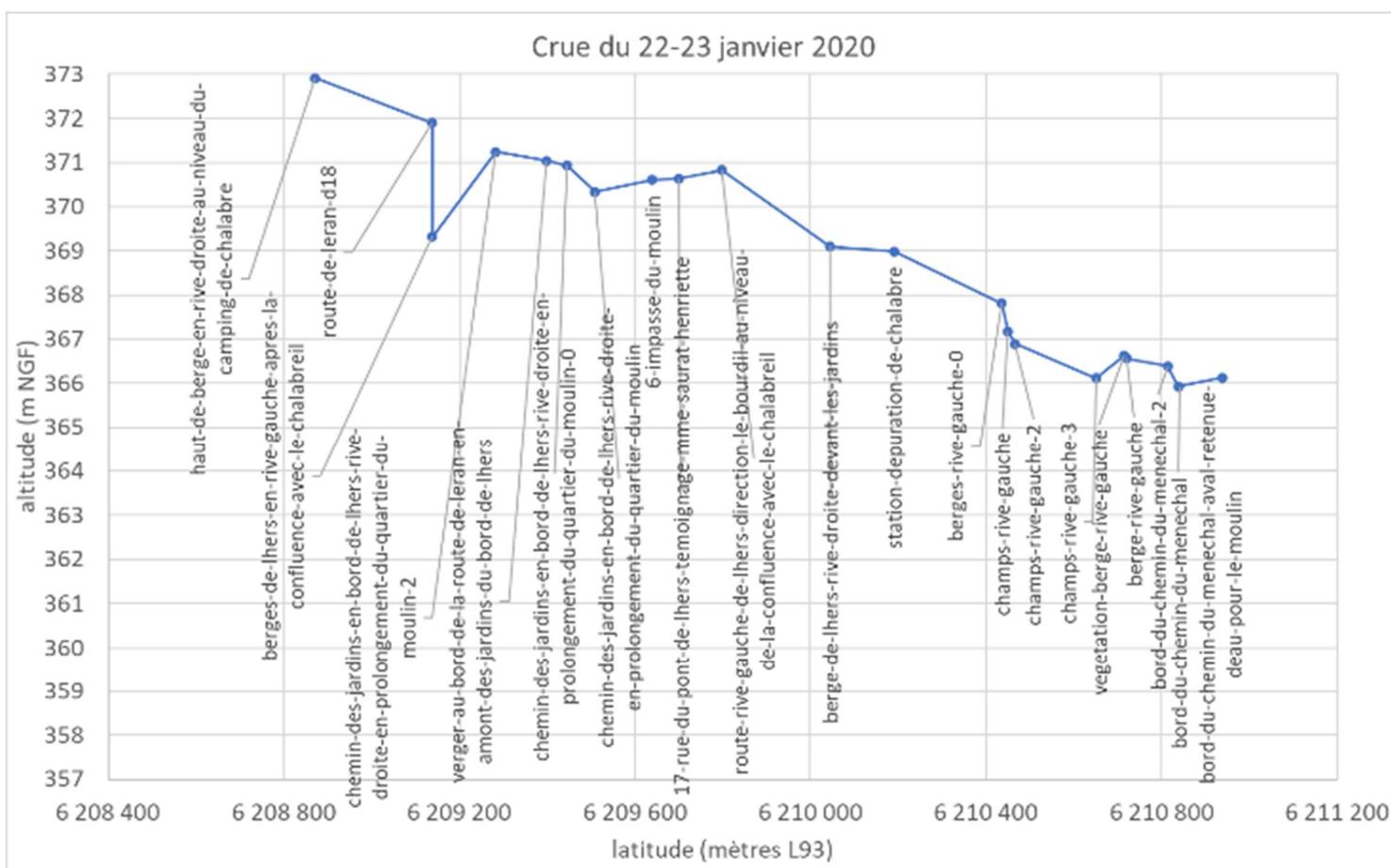


Figure 8-13 : Profil en long (reconstitué) des repères de crue à Chalabre

Ces repères montrent globalement une bonne cohérence amont/aval et permettent d'avoir une bonne confiance dans la cartographie des zones inondables issues de ces données. Quelques repères méritent toutefois d'être critiqués car présentant des valeurs d'altitude incohérentes avec les repères voisins (notamment le 3^{ème} repère depuis l'amont, décrit comme situé « après la confluence avec le Chalabreil », alors que ses coordonnées le placent en amont).

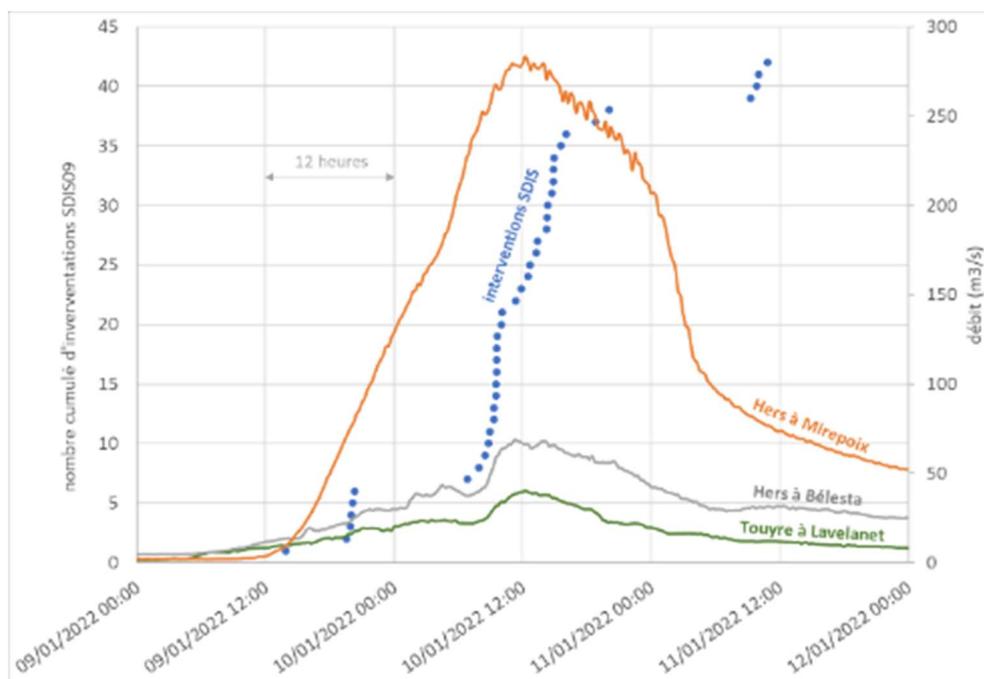


Figure 8-15 : hydrogrammes de l'Hers et du Touyre du 9 au 11 janvier 2022 et horodatage des interventions du SDIS

Cette crue modeste intervenue pendant le processus d'élaboration de la stratégie PAPI pour le Grand Hers a été l'occasion de rappeler la position relative de cet événement (1,01 m), par exemple sur l'échelle des niveaux de référence du Service de Prévision des Crues Garonne-Tarn-Lot :

Vigilance	Définition et conséquences attendues	STATION : MIREPOIX/ HERS VIF	
		Crues historiques	Hauteur
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	23 juin 1875	4,45 m
		1 février 1952	3,60 m
		1 octobre 1897	2,70 m
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	16 janvier 1981	2,24 m
		19 mai 1977	2,20 m
		22 janvier 2020	2,12 m
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	8 décembre 1996	1,41 m
		25 janvier 2014	1,31 m
		18 janvier 2008	1,11 m
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	9 juillet 2013	0,78 m

Figure 8-16 : échelle de vigilance du SPC à Mirepoix

BASSIN VERSANT DU GRAND HERS

Programme d'études préalables (PEP) au PAPI



*Crue de
janvier 2020
à Chalabre*

Dossier de candidature // volume d'annexes

ANNEXE 9

ANALYSE DÉTAILLÉE DES PPR

version pour dépôt en Préfecture

ANNEXE 9. ANALYSE DÉTAILLÉE DES PPR

9.1 EN HAUTE-GARONNE



La note de présentation approuvée en 2011 établit comme crue de référence l'évènement du 23 juin 1875, crue océanique pyrénéenne de printemps associée à une fonte des neiges) qui a frappé l'ensemble de la région Sud-Ouest, jusqu'à l'agglomération toulousaine. Les autres épisodes pluvieux cités et brièvement décrits sont février 1952 (146 mm en 5 jours à Toulouse) et juin 2000 (135 mm le 10 à Saint-Sulpice-sur-Lèze).

La crue de mai 1977 est brièvement citée comme crue méditerranéenne.

La cartographie des aléas se fonde sur l'approche hydrogéomorphologique, donc sans modélisation.

Des informations succinctes sur le régime général des pluies à la station de Toulouse-Blagnac et à Mazères (09) sont fournies et établissent que :

- le secteur est soumis à trois régimes marqués de pluies : régime atlantique (vents d'ouest et nord-ouest conditionnant un temps doux et humide), régime méditerranéen (orages estivaux pouvant être violents), régime montagnard (températures hivernales basses),
- cette triple influence fait du secteur une des régions les plus arrosées de France (825 mm annuels) et soumise à des étés chauds et orageux, avec des pluies journalières locales de 10 à 100 ans plus intenses sur le piémont qu'en aval à Toulouse.

La note affirme également que les périodes de plus fortes pluies sont en décembre-janvier et avril-mai, ce qui semble contredire l'analyse des périodes de crues les plus fortes davantage situées au printemps-été.

Les notes communales pour Calmont et Cintegabelle fournissent davantage de renseignements sur les crues historiques, les débits mesurés et les repères de crue :

:

Date	Cours d'eau	Commentaires
16/06/1289	Hers-vif	
23/06/1875	Hers-vif, Hyse	Crue de référence sur l'Ariège et ses affluents Plus forte crue connue dans le bassin, d'une violence inégalée avec des dégâts conséquents
02/1879	Hers-vif	
03/10/1897	Hers-vif	Crue d'une ampleur voisine de 1875 mais moins intense
05/1910	Hers-vif	
06/02/1919	Hers-vif	
12/12/1940	Hers-vif	
03/02/1952	Hers-vif, Hyse	Crue généralisée dans le bassin de l'Ariège
13-14/09/1963	Hers-vif	Crue violente d'origine méditerranéenne
21/03/1974	Hers-vif	Crue de printemps typique
20/05/1977	Hers-vif, Hyse	Une des plus forte crue connue du 20 ^{ème} siècle (arrêté « cat-nat »)
16/01/1981	Hers-vif	Crue d'hiver d'origine méditerranéenne
09/05/1991	Hers-vif	
22/09/1993	Tor	Arrêté « cat-nat »
29/07/1996	Tor	Arrêté « cat-nat »
01-08/12/1996	Hers-vif	Deux fortes crues à une semaine d'intervalle
10/06/2000	Hers-vif, Yyse, Tor	Crue généralisée sur le bassin avec 132 mm en 24 heures (arrêté « cat-nat »)
10-24/01/2004	Hers-vif	Crue hivernale amplifiée par un redoux
08-09/09/2005	Tor	Arrêté « cat-nat »
03-05/2006	Tor	

La crue de 20 mai 1977 mesurée à Mazères est estimée à 1070 m³/s, de période de retour évaluée à 50 ans.

La crue de janvier 1981 (jour non précisé) mesurée à Mazères est estimée à 1100 m³/s, de période de retour évaluée également à 50 ans.

La crue du 23 juin 1875 de l'Hers a atteint la cote 216,50 mNGF en aval du Pont de Calmont (rive droite)³. Elle est réputée de période de retour « supérieure à 100 ans ».

³ Ce repère de crue est bien présent sur la base nationale sous le code GTL_R_6041_2 (plaque sur contrefort du château, photo Geosphair suite crue de 2020) – cote 216,52 mNGF

9.3 EN ARIÈGE

PPR Ariège par commune, selon une logique amont-aval pour chaque secteur :

commune	date appro.	fichiers	HGM/MOD ⁴
bassin du GRAND HERS			
MIREPOIX	13/09/2010	09DDT20060002_rapport_MIREPOIX.pdf (modélisation 1D pour les forts enjeux)	mixte HGM/ 1D
RIEUCROS	30/06/2008	09DDT20060003_rapport_RIEUCROS.pdf	HGM
TEILHET	08/12/2009	09DDT20060004_rapport_TEILHET.pdf	HGM
bassin du GRAND HERS (amont)			
PRADES	27/03/2015	09DDT20140001_rapport_PRADES	HGM
FOUGAX-ET-BARRINEUF	27/03/2015	09DDT20120003_rapport_FOUGAX-et-BARRINEUF.pdf	HGM
L'AIGUILLON	15/02/2011	09DDT20080002_rapport_L'AIGUILLON.pdf	HGM
BELESTA	06/08/2010	09DDT20080004_rapport_BELESTA.pdf	HGM
LESPARROU	05/11/2010	09DDT20080005_rapport_LESPARROU.pdf	HGM
LA BASTIDE-SUR-L'HERS	27/03/2015	09DDT20080003_rapport_LaBastide-sur-l'Hers.pdf	MOD 2D
bassin du TOUYRE			
MONTFERRIER	21/07/2005	09RTM20010056_rapport_MONTFERRIER.pdf	HGM
VILLENEUVE D'OLMES	26/04/2001 (AP rév. 14/01/2021)	09RTM19990021_rapport_VILLENEUVE D'OLMES.pdf révision 2021 : ap ppr villeneuve.pdf pheno_Villeneuve-Olmes.pdf aleas_Villeneuve-Olmes.pdf enjeux_Villeneuve-Olmes.pdf rapport Villeneuve version 1.0.pdf	mixte HGM et MOD 2D (Artelia)
LAVELANET	28/05/2004 (AP rév. 14/01/2021)	09RTM19990012_rapport_LAVELANET.pdf rapportLavelanet1.0.pdf révision 2021 : ap ppr lavelanet.pdf pheno_Lavelanet.pdf aleas_Lavelanet.pdf enjeux_Lavelanet.pdf Lavelanet version 1.0.pdf	mixte HGM et MOD 2D (Artelia)
DREUILHE	14/02/2000 (AP rév. 18/02/2021)	09RTM19990005_rapport_DREUILHE.pdf révision 2021 : AP révision PPRN Dreuilhe_18022021.pdf pheno_Dreuilhe.pdf aleas_Dreuilhe.pdf enjeux_Dreuilhe.pdf rapport Dreuilhe version 1.0.pdf	mixte HGM et MOD 2D (Artelia)
LAROQUE D'OLMES	07/07/2008 (AP rév. 14/01/2021)	09RTM19990020_rapport_LAROQUE D'OLMES.pdf révision 2021 : ap ppr laroques.pdf pheno_Laroque-Olmes.pdf aleas_Laroque-Olmes.pdf enjeux_Laroque-Olmes.pdf Laroque version 1.0.pdf	mixte HGM et MOD 2D (Artelia)
LERAN	30/06/2003	09RTM20010121_rapport_LERAN.pdf	HGM

Tableau 9-1 : liste des PPR du bassin de l'Hers en Ariège

⁴ HGM : approche hydrogéomorphologique / MOD : approche par modélisation hydraulique

BASSIN VERSANT DU GRAND HERS

Programme d'études préalables (PEP) au PAPI



*Crue de
janvier 2020
à Chalabre*

Dossier de candidature // volume d'annexes

ANNEXE 10

APPROCHE HISTORIQUE DES ENJEUX VULNÉRABLES

version pour dépôt en Préfecture

ANNEXE 10. APPROCHE HISTORIQUE DES ENJEUX VULNÉRABLES

Au-delà de la portée strictement réglementaire des PPR, les dossiers existants sur le bassin du Grand Hers fournissent de nombreuses connaissances sur les enjeux impactés par les crues historiques.

Les documents consultés contiennent de nombreuses informations, parfois détaillées, sur les événements historiques (témoignages écrits, photos, cartes) et l'évaluation de leurs dommages, ainsi que sur les enjeux vulnérables à l'aléa inondation de référence.

Le présent paragraphe ne reprend pas ces informations de manière exhaustive mais cherche davantage à en retenir les plus parlantes et à en souligner la diversité.

10.1.1 LISTE DES ÉVÈNEMENTS CITÉS (BASSIN DU GRAND HERS)

Les tableaux suivants regroupent les informations fournies dans les rapports PPR de chaque commune disponible. Les différences entre PPR sont signalées. Les événements redondants ne sont pas toujours signalés. Les événements apparemment sans impact notable sur les enjeux ne sont pas tous repris. Le but ici est de dresser un historique commun des crues connues sur l'ensemble du bassin du Grand Hers en Ariège.

Un premier tableau fournit les crues connues jusqu'à celle de 1875 qui est la crue de référence régionale. Un second tableau fournit les crues postérieures à celle de 1875 jusqu'au plus récentes.

date	événement
16 juin 1279	Inondation de l'Hers qui conduit à la destruction complète de la ville médiévale de Mirepoix, située dans la plaine en rive droite, sous le château de Terride. Lors de la crue, l'eau s'engouffre dans le vallon supérieur du Blau (affluent de l'Hers), la ville de Mirepoix est submergée et en majeure partie emportée. Seuls le château, l'église Saint Maurice et les couvents des Cordeliers et des Trinitaires échappèrent à cette crue, car construits plus massivement ou en hauteur. À cet événement est associée la rupture du lac naturel de Puivert, sur le Blau, dont le rôle pendant la crue reste à préciser dans la suite de l'étude.
13 mai 1613	Crue de l'Hers. Tous les ponts et les chaussées des moulins sont emportés. (PPR LABASTIDE/BELESTA/LESPARROU)
7 août 1620	Suite à des précipitations importantes durant plusieurs heures le grand Pont de Bélesta est emporté (PPR BELESTA)
Juin 1684	Inondation de l'Hers et du Countirou. Une « terrible inondation » de l'Hers ravage Mirepoix et le vieux cimetière détruit.
Octobre 1699	Deux fortes inondations.
Novembre 1702	Inondation de l'Hers.
Décembre 1708	L'inondation de l'Hers à Mirepoix conduit à de forts dégâts dans la plaine du Chapitre.
Juin 1712	Inondation de l'Hers à Mirepoix, dégâts au pont.

Novembre 1727	Inondation. Dégâts importants dans le diocèse de Mirepoix, demande de subventions pour la réparation du pont de Mazères. Cote à 4,25 m à Mirepoix.
Mai 1751	Crue de l'Hers
21 août 1774	8 morts et 5 maisons emportées (PPR de Prades)
Juin (?) 1775	Inondation dans le diocèse de Mirepoix
1792	Crue de l'Hers. La commune de Bélesta est en grande partie touchée. Quelques maisons du hameau de Peyriquets subissent de gros dommages. Les terres agricoles sont dévastées. (PPR LABASTIDE) La commune de Bélesta est dévastée (PPR LESPARROU)
22 juin 1802	Crue de l'Hers et de ses affluents. « L'aygat de la sanctjan » : La crue provoquée par un orage très violent sur le massif de Tabe, le plateau de Sault et la haute vallée de l'Hers, détruit une partie des maisons de Bélesta, avec de l'eau jusqu'au premier étage des maisons bordant l'Hers. On recense de nombreux dégâts dans la vallée de l'Hers. (PPR LABASTIDE)
6 mai 1853	Crue de l'Hers (PPR LABASTIDE)
Juin 1855	Plusieurs inondations de l'Hers à Mirepoix notamment fin mars. Le CD13 emporté sur 70 m.
19 juin 1872	Orages violents, crue torrentielle des affluents et de l'Hers. Des dégâts incalculables sont recensés aux usines de l'Aiguillon. (PPR LABASTIDE) Engravement du ruisseau du Rieufourcant. Pont sur le ruisseau du Rieufourcant emporté. Crue torrentielle au hameau des Peyrots : dégâts majeurs aux usines et ponts emportés. (PPR BELESTA)
23 juin 1875	Inondation de l'Hers : selon Pardé 4,41m à Mirepoix et 9m à Mazères Plusieurs maisons sont détruites. (PPR MIREPOIX et LABASTIDE) forts cumuls de pluie à Bélesta (350 mm) (PPR BELESTA) De lourdes pertes agricoles à Lesparrou, ainsi qu'un pont en bois est emporté (PPR LESPARROU) Crue torrentielle du ravin de Lourm, l'aqueduc sur le ravin de Lourm a été emporté. Le chemin vicinal ordinaire n°1, de Fougax à Roquefeuille a été emporté sur la traverse d'Espisse. Crue du ruisseau de Saint-Nicolas, le chemin départemental 9 a été emporté entre Barrineuf et Contès. Crue de l'Hers, 2 chaussées emportées, pertes agricoles (PPR FOUGAX) Ponts et usines emportés (PPR MONTFERRIER, LERAN)

Tableau 10-1 : Crues antérieures à 1875 (source : PPR)

date	événement
17 février 1879	Inondation de l'Hers (PPR MIREPOIX) La Bastide sur l'Hers, le chemin en rive droite de l'Hers est emporté sur 20m. Entre Fontcirque et Jory, sur le chemin de grande communication, encombrement de la voie par éboulement des talus sur 40m. (PPR LABASTIDE)
11 juin 1895	Inondation de l'Hers jusqu'à l'embouchure. 2 km de champs d'inondation à certains endroits.
1896	Inondation
2 octobre 1897	Crue de l'Hers (PPR MIREPOIX)

	<p>De gros dommages dans l'ensemble de la vallée de l'Hers. A la Bastide, l'Hers a ravagé toutes les récoltes. Une scierie a été envahie et dévastée par les eaux (PPR LABASTIDE)</p> <p>Gros dommages aux usines. La production est arrêtée plusieurs jours. 17 100 Francs de dégâts. (PPR BELESTA)</p> <p>Une des plus importantes inondations pour Lesparrou. Le pont en charpente de la D16 est emporté, le village de Lesparrou est coupé du reste de la vallée (PPR LESPARROU)</p> <p>Ponts et usines emportés (PPR Touyre)</p>
23-mai-1910	<p>Inondation de l'Hers (4,95 m à Mazères) (PPR LABASTIDE) 3 600 Francs de dégâts. (PPR BELESTA)</p>
19/06/1915	<p>Crue de l'Hers et de des affluents, on recense de lourd dégâts à Lesparrou et à la Bastide-sur-l'Hers. A la Bastide on déplore des victimes suite à la destruction d'un bâtiment à Fontcirques. Les eaux de l'Hers atteignent le haut des marches de la Halle. La place de la Bastide est recouverte de 0.20m d'eau. (PPR LABASTIDE)</p> <p>Crue de l'Hers et de ses affluents : 59 propriétaires sinistrés, une maison détruite à Lesparrou par la crue du ruisseau de Lafarge (PPR LESPARROU)</p>
20-déc-1917	Inondation de l'Hers (4,10 m à Mirepoix)
02-févr-1952	Inondation de l'Hers (3,60 m à Mirepoix). La RD625 est coupée dans les plaines de Sallebert et de Mazerette.
23-janv-1955	Crue de l'Hers (3 m)
13-sept-1963	<p>Crue de l'Hers (3,54 m). Guinguette Robinson évacuée (PPR MIREPOIX)</p> <p>De nombreux débordements à L'Aiguillon (évacuation de maisons). A la Bastide-sur-l'Hers et au Peyrat, de lourds dommages sont constatés : une maison et une partie de l'usine Arièlux sont détruites. L'eau atteint le bas des fenêtres du logement HLM de la Bastide. Le secteur de la Lausada et la plaine qui s'étend entre la Bastide et le Peyrat est submergé par plus de 0.4m d'eau. A Fontcirque, un garage est sous 0.50m d'eau. Enfin, une maison est évacuée dans le quartier de Lorte, car l'eau pénètre à l'intérieur (maison déjà surélevée). (PPR LABASTIDE)</p>
22-sept-1974	Crue de l'Hers
19-mai-1977	<p>Inondation de l'Hers (2,20 m dans le quartier Robinson) (PPR MIREPOIX)</p> <p>Crue de l'Hers. Le parapet du pont de la Bastide est recouvert, et l'eau atteint la première marche de l'épicerie. Sur la route de Fontcirque (n°31) l'eau atteint le trottoir devant la maison. Dans le même secteur une maison est inondée avec 0.3m d'eau à l'intérieur (PPR LABASTIDE)</p> <p>Débit mesuré à Mazères de 1070 m³/s. Fréquence cinquantennale estimée. A Bélesta la Gendarmerie est inondée, des maisons sont évacuées. L'eau est passée par-dessus le tablier du pont de l'Église. (PPR BELESTA)</p> <p>Crue de l'Hers. Les débits mesurés à Mazères confèrent à cet évènement une fréquence centennale. Crue du ruisseau de Lafarge. Embâcle et débordement à l'entrée de Lesparrou. A Bélesta le pont de l'Église est en charge (PPR LESPARROU)</p> <p>l'Hers aurait débordé à l'aval du hameau de l'Espine en rive gauche sur les premières habitations du hameau des Palanques (PPR FOUGAX p.14)</p>

15-janv-1981	Inondation de l'Hers et du ruisseau du Countirou. La ferme de la Baraquette est isolée et il y a de forts dégâts à l'abattoir
déc-1981	Crue de l'Hers (2,25 m)
juin-1992	Crue de l'Hers (0,64 m)
04-oct-1992	Crue de l'Hers (0,50 m)
Décembre 1996	Crue de l'Hers estimé à une Q50 au Peyrat . À Bélesta, un pan du mur soutenant la berge droite de l'Hers juste en aval du pont de Delalaygue s'effondre dans la rivière. Des caves sont inondées (PPR BELESTA)
29-juillet-1999	Les dégâts sont concentrés sur le secteur Ouest de la commune. De nombreux biens sont endommagés, une construction est affectée, il y a de nombreuses pertes agricoles, des dégâts aux bâtiments publics (école), des terrains sont emportés par la crue et le réseau routier est endommagé.
10 et 24 janvier 2004	Crues de l'Hers. La seconde a été amplifiée par un redoux et une fonte brutale de quantité de neige importante. (106 m3/s au Peyrat). Des caves sont inondées par infiltration (PPR LABASTIDE/BELESTA)
11 Juin 2008	Crue de l'Hers très rapide et très forte. En 4h le niveau monte d'environ 2m à Bélesta. Des jardins, notamment dans le quartier de Fontcirque et de Lorte (où l'eau arrive jusqu'à certaines maisons) et quelques caves sont inondées. Le terrain de sport du camp de vacances est inondé. (PPR LABASTIDE)
14 juin 2014	Plusieurs maisons inondées et bief du moulin engravé (PPR FOUGAX) Crue de l'Hers et de ses affluents. Inondation des quartiers du pont de Fontcirque et de Lorte (PPR LABASTIDE)

Tableau 10-2 : Crues postérieures à 1875 (source : PPR)

➤ **Certaines incohérences (en jaune) seront à lever concernant la crue de mai 1977, estimée de 10, 50 ou 100 ans selon les rapports PPR (Hers amont)**

10.1.2 LISTE DES ÉVÈNEMENTS CITÉS (BASSIN DU TOUYRE)

Dans les tableaux suivants sont également reportés les événements cités dans les PPR de l'Hers (amont et aval). On identifie ainsi les événements spécifiques au Touyre (ajoutés dans les tableaux) ou à l'Hers (signalés ici par la mention « absent »).

date	événement
16 juin 1279	(absent)
13 mai 1613	(absent)
04/08/1618	Intensité élevée
7 août 1620	(absent)
Juin 1684	(absent)
Octobre 1699	(absent)
Novembre 1702	(absent)
Décembre 1708	(absent)
Juin 1712	(absent)

Novembre 1727	(absent)
Mai 1751	(absent)
septembre 1772	Intensité faible
Juin (?) 1775	(absent)
1792	(absent)
22 juin 1801	Intensité élevée (confusion avec 1802 ou coïncidence 2 années de suite ?)
22 juin 1802	(absent)
6 mai 1853	(absent)
Juin 1855	(absent)
19 juin 1872	(absent)
23 juin 1875	Intensité élevée Le Touyre a connu une crue exceptionnelle très destructrice qui est sans doute l'une des plus fortes ayant frappé la région (voir détails en annexe)

Tableau 10-3 : Crues antérieures à 1875 sur le Touyre (source : PPR)

date	événement
01/11/1875	Intensité moyenne (=> sans doute amortie vers l'aval et faible sur l'Hers)
28/06/1876	Intensité élevée (non décrite dans la suite des rapports PPR TOUYRE) (=> sans doute amortie vers l'aval et faible sur l'Hers)
17 février 1879	Intensité faible
11 juin 1895	(absent)
1896	(absent)
2 octobre 1897	Intensité moyenne description détaillée dans le dossier PPR 2021
23-mai-1910	Intensité inconnue
19/06/1915	26 plutôt que 19 : Intensité inconnue (=> sans doute amortie vers l'aval et faible sur l'Hers)
20-déc-1917	(absent)
02-févr-1952	Intensité faible
23-janv-1955	(absent)
13-sept-1963	Intensité moyenne
22-sept-1974	(absent)
19-mai-1977	Intensité moyenne
15-janv-1981	Intensité faible
déc-1981	(absent)
juin-1992	(absent)
04-oct-1992	Intensité faible
18/10/1992	Intensité moyenne (=> sans doute amortie vers l'aval et faible sur l'Hers)
Décembre	Intensité moyenne

1996	
29-juillet-1999	plutôt le 02/08/1999 : Intensité faible
14/06/2000	Intensité élevée (selon archives RTM) (=> sans doute amortie vers l'aval et faible sur l'Hers)
29/07/2002	Intensité moyenne (=> sans doute amortie vers l'aval et faible sur l'Hers)
10 et 24 janvier 2004	Intensité faible (10/01) Intensité moyenne (24/01)
11 Juin 2008	(absent)
01/2013	spécifique à un affluent du Touyre : crue du ruisseau du Clos à Villeneuve Depuis l'événement de 2013, le diamètre de la buse franchissant la RD 9 a été augmenté, pour améliorer sa capacité d'écoulement et assurer une évacuation plus sûre du ruisseau dans un canal du Touyre => cela mérite d'être souligné : exemple de redimensionnement de l'assainissement pluvial (hors PAPI) déjà pris en charge localement : initiative à mettre au crédit des collectivités
14 juin 2014	(absent)

Tableau 10-4 : Crues postérieures à 1875 sur le Touyre (source : PPR)

Le classement en intensité faible, moyenne, élevée dans ce tableau provient des archives RTM citées dans les rapports PPR examinées. Certaines incohérences apparentes sont relevées (notamment pour les crues de mai 1977 puis de juin 2000 dont les hauteurs mesurées aux échelles indiqueraient un ordre de classement différent).

10.1.3 VALLÉE DE L'HERS MÉDIAN

Pour chacune des trois communes de l'Hers médian couvertes par un PPR en vigueur, sont précisés : la crue de référence retenue, les témoignages de crues historiques, les enjeux exposés au risque inondation.

Toutefois l'approche hydrogéomorphologique dispense ici du rattachement à un événement de référence, historique ou théorique.

10.1.4 MIREPOIX

Événement de référence : 23 juin 1875.

Cet événement semble suffisamment documenté à Mirepoix pour servir de référence au zonage de l'aléa du PPR par modélisation sur les secteurs à enjeux.

Événements historiques

La crue destructrice de l'ère médiévale du 16 juin 1279 est décrite en détail.

« Inondation de l'Hers qui conduit à la **destruction complète de la ville médiévale de Mirepoix**, située dans la plaine en rive droite, sous le château de Terride » (cf tableau pages précédentes).

Les crues antérieures à 1875 sont davantage citées que dans les PPR de Calmont et Cintegabelle (31).

Des photos de la crue du 20 décembre 1917 permettent de se représenter la surface alors inondée, limitée en rive droite par la route longeant la vallée.

La liste des crues anciennes (avant 1875) renforce la connaissance historique lointaine du risque inondation et permet de **relativiser les effets récents de l'ère moderne sur le climat**.

La liste des crues de l'ère moderne (depuis 1875) montre qu'aucune crue n'a dépassé 4m depuis les crues de 1910 (4,95 m à Mazères) et 1917 (4,10 à Mirepoix)⁵. **La mémoire, et donc la conscience du risque, a sans doute diminué jusqu'à nos jours**.

Enjeux vulnérables en plaine alluviale de l'Hers :

o Le quartier des Amades où plusieurs maisons sont lourdement et fréquemment inondables avec des hauteurs d'eau qui peuvent être importantes (1 à 1,5 m).

o Le quartier récent des Communaux de Terride, où les inondations sont assez fréquentes et surtout où les hauteurs d'eau très importantes (plus de 2 mètres sur les maisons les plus menacées et plus de 1,5 à 1,8 m sur toute la zone).

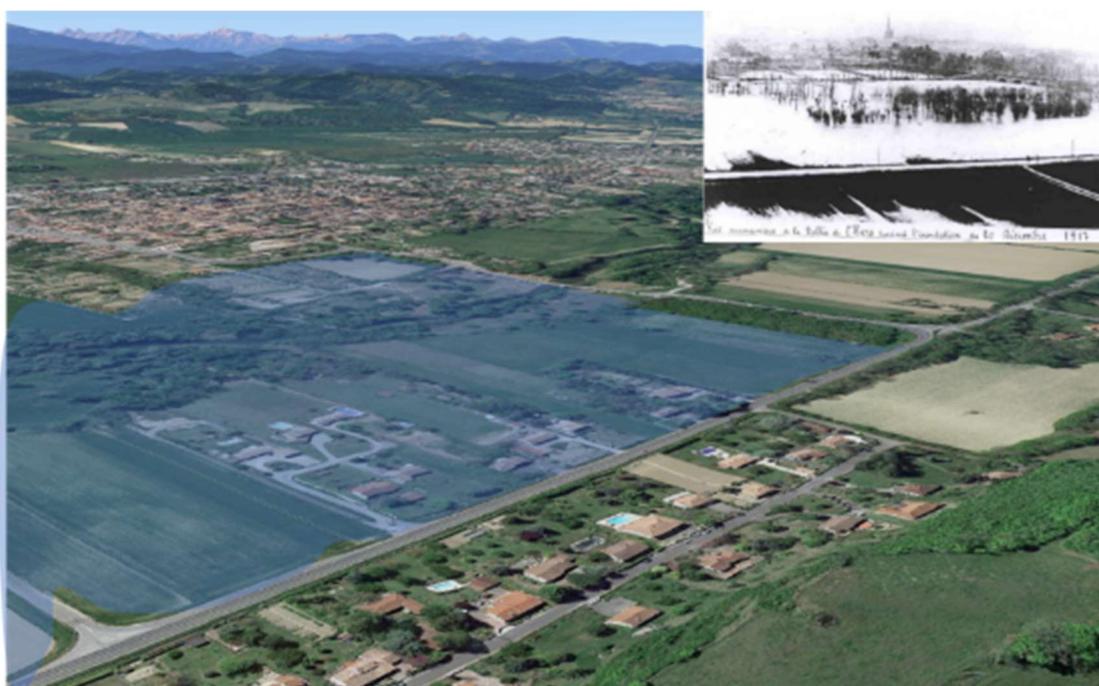


Figure 10-1 : représentation du champ d'expansion de la crue de 1917 (ta.conseils)

Le secteur inondable le 20 décembre 1917 visible sur la photographie d'archive : le quartier de l'allée des Cordeliers apparaît au premier plan (source : PPR Mirepoix)

De plus les ruisseaux et talwegs peuvent générer des phénomènes d'écoulements torrentiels qui touchent principalement le réseau routier départemental ou de desserte locale. Exception faite du ruisseau de Labéouradou qui « inonde plusieurs maisons dans sa partie basse au lieu-dit Plaisance ».

10.1.5 RIEUCROS

Sans enjeux (pas de témoignages, pas de repères, pas de secteur à enjeux décrit).

⁵ L'enfoncement du lit de l'Hers suite aux extractions ne devrait pas avoir de lien direct avec les hauteurs d'eau lues aux échelles – les chroniques de hauteurs d'eau longues peuvent en revanche être faussées par des déplacements successifs du zéro d'une échelle donnée

10.1.6 TEILHET

La carte des aléas permet d'évaluer sommairement les enjeux (pas de témoignages, pas de repères, pas de secteur à enjeux décrit)

Les crues de mai 1856, décembre 1917 ont emporté le pont de Dreuilh.

La crue de 1937 a emporté les « protections » (source : ARDEP).

Une étude spécifique sur le hameau de Dreuilh (suite à l'érosion de ses berges le 10/01/2004) a d'ailleurs été menée (Commune, Artelia, mars 2018, cf [6]).

10.1.7 VALLÉE DE L'HERS AMONT

L'approche hydrogéomorphologique sur l'Hers amont dispense du rattachement à un événement de référence, historique ou théorique.

10.1.8 PRADES

Peu d'enjeux hormis les espaces naturels et agricoles et la RD613. Cependant, le rapport mentionne 8 victimes à la suite de la crue du 21/08/1774.

Pour cette commune en tête de bassin, la crue de référence retenue est celle du 29 juin 1883 « en l'absence d'éléments concrets et exploitables sur d'autres événements ayant eu des conséquences similaires et pour laquelle les informations ont pu être trouvées dans le cadre de la construction de la **digue de protection**. ».

Les événements historiques cités pour Prades sont notoirement différents que pour les autres communes de l'Hers plus en aval (jusqu'à La Bastide). Il est d'ailleurs étonnant que l'arrêté de catastrophe naturelle de 1992 ne soit rattaché à aucun de ces événements qui sont davantage survenus au XIX^{ème} siècle (1811 avec 171 propriétaires sinistrés, 1883, 1885, 1897).

L'implantation du village de Prades sur le cône de déjection du ruisseau de la Gardie (affluent rive gauche de l'Hers) invite cependant à rester prudent sur l'exposition des personnes et des biens au risque inondation.

10.1.9 FOUGAX-ET-BARRINEUF

Peu d'enjeux.

Cette commune est certainement davantage une zone de production des ruissellements et des laves torrentielles par glissements de berges.

10.1.10 L'AIGUILLON

Les crues de 1963 et 2008 font l'objet d'illustrations sur du bâti :



Hauteur d'eau
atteinte en 1963.

Photographie 6 : Quartier du Moulin inondé en 1963



11 juin 2008 Grange de M. Bloy



Débordement du ruisseau de la Mède le 11/06/2008 (Source : Habitant)

Les enjeux vulnérables notables sont :

- Quartier du Moulin : une crue conjointe de l'Hers et du ruisseau de Bénaix peut frapper des enjeux du village d'un aléa fort, comme en 1972 avec l'évacuation de plusieurs maisons du quartier
- A l'amont du village de l'Aiguillon, trois quartiers (Quartier St Charles, Quartier de la Pachère, et celui de Manaud) ont des terrains (et des maisons) qui seraient submergés par **plus d'1m d'eau** et des **vitesses considérables** pour la crue de référence.

10.1.11 BELESTA

Des repères et photos de crue sont fournis dans le rapport.



Figure 10-2 : inondation en 1977 au pont de l'Eglise à Belestia (Source : habitant)

Peu d'enjeux notables en zone d'aléa fort de l'Hers.

10.1.12 LESPARROU

Peu d'enjeux recensés au PPR approuvé en 2010.

Il faut toutefois noter que le village a été impacté le 14/06/2014 par la crue du ruisseau de Lafage, comme l'a relevé La Dépêche du 15/06/2014 :

« L'eau a dévalé les rues en pente du village. Des torrents de boue ont emporté des véhicules immobilisés sur le pont. [...] dix motos dans [un] garage en sous-sol [] ont été littéralement noyées sous 1,8 m d'eau. »

10.1.13 LA BASTIDE-SUR-L'HERS

La modélisation hydraulique 2D est basée sur un débit de 100 ans, sans explication par rapport à la crue de 1875 citée comme crue de référence.

Les données hydrométriques de la station de l'Hers Vif au Peyrat située à 413m d'altitude (code O1442910, BV=190km²), depuis 1962 (douteuses jusqu'en 1969) sont exploitées pour la détermination du débit de 100 ans injecté dans le modèle 2D.

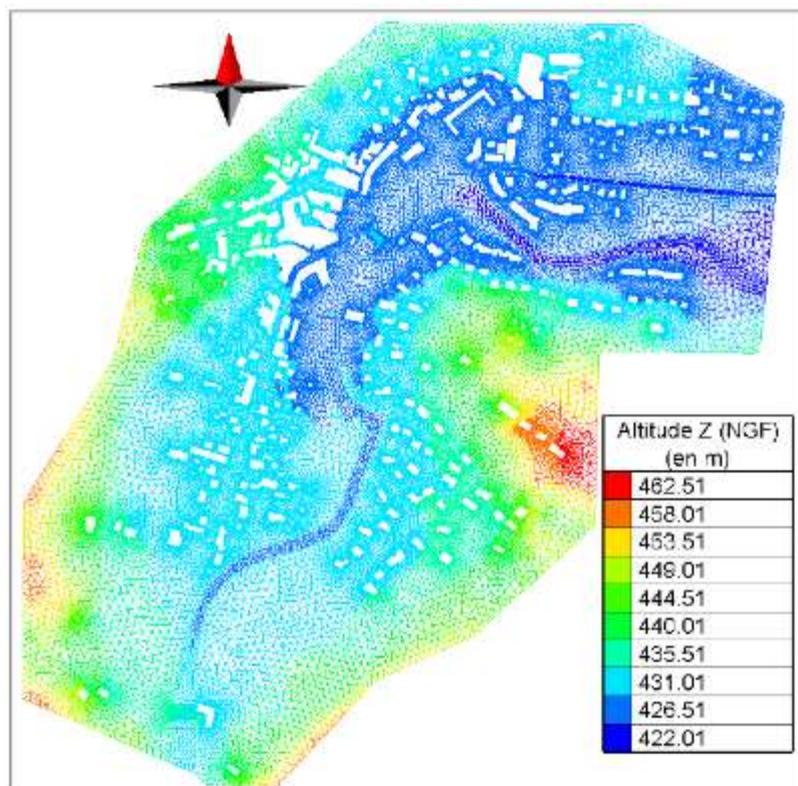


Figure 10-3 : maillage et topographie du modèle hydraulique 2D

Historique des crues : « Malgré des évènements assez importants (1963, 1977) ayant affectés la commune, il faut remonter au début du 20^{ème} siècle pour trouver des inondations d'une ampleur plus conséquente (en 1915 notamment), et encore, celles-ci n'atteignaient pas la crue de référence, à savoir la crue de 1875, correspondant au Plus Hautes Eaux Connus (PHEC) pour le bassin de la Garonne, et par extension, celui de l'Ariège. En effet, la crue de 1977, correspond par exemple, à une crue de fréquence décennale, soit qui a une chance sur dix de se produire chaque année. »



Niveau atteint au niveau de la salle commune de la maison de retraite la Lausada (Source : Agerin)



début de l'avenue de Foncirque au niveau du Square Paul V. Couturier (Source : riverain)



Niveau d'eau atteint au 19 avenue de Foncirgue (Source : Agerin)

Figure 10-4 : repères de la crue du 14 juin 2014 à La Bastide-sur-l'Hers

Les enjeux touchés par les débordements de l'Hers et des affluents sont décrits en détail dans le rapport. Cette description révèle une forte exposition du village de la Bastide : centre, Mairie, lotissement, HLM, terrains de sport, piscine, maison de retraite médicalisée, camping. Elle est reprise **en annexe du présent rapport**.

10.1.14 VALLÉE DU TOUYRE : LAVELANET, DREUILHE, LAROQUE D'OLMES, VILLENEUVE D'OLMES, MONTFERRIER, LERAN

Événement de référence

L'approche hydrogéomorphologique dispense du rattachement à un événement de référence, historique ou théorique.

Les repères et témoignages historiques

Il est frappant de noter **qu'aucun repère de crue n'est disponible dans la vallée du Touyre** : ni dans les rapports PPR (approuvé en 2004 et en cours en 2021), ni dans l'étude hydraulique dédiée (DDT09, Artelia 2018).

Les événements historiques de 1875 à 2011 sont décrits et classés par intensité. On retrouve les événements cités dans les PPR du Grand Hers, avec bien sûr des intensités différentes dues à la répartition spatiale des pluies et à la dynamique de formation des crues (crues de l'amont s'amortissant vers l'aval, crues plutôt faibles en tête de bassin renforcées par des affluents aval). La crue de janvier 2020 n'a pu être intégrée dans la mesure où elle est survenue au moment même de l'édition des rapports.

Des phénomènes locaux frappants les ruisseaux et talwegs sont signalés, notamment à Laroque (vallon de Galinat en 1981 et 2000, ...).

Le zonage des aléas de référence

Les zonages des aléas inondation du projet de PPR prescrit en 2021 s'appuient sur une méthode mixte alliant résultats de modélisation hydraulique (DDT09, Artelia 2018) et d'approche hydrogéomorphologique. Cette approche mixte permet de ne pas tenir compte de la micro-topographie (bâtiments de friches industrielles intégrés à la modélisation hydraulique ou encore ouvrage influençant les écoulements de type digues, diguettes et murets) et de traiter les affluents.

Les communes amont de Montferrier et aval de Lérans ne sont pas couvertes par la modélisation hydraulique 2D de 2018.

Les enjeux

Les enjeux sont nombreux et sensibles dans le centre-ville de Lavelanet, avec notamment des établissements sensibles particuliers. Lavelanet constitue certainement la poche d'enjeux de plus forte vulnérabilité de tout le bassin de l'Hers.

Plus précisément, le rapport établit pour Lavelanet en aléa fort ou moyen :

- Pour le Touyre, il se rencontre aux abords du collège Pasteur, sur une partie du site industriel de la rue Jacquard (bâtiments en bordure du lit mineur), localement dans le centre-ville (place de l'Europe, et vieux centre-ville) et dans la partie nord de la ville (à proximité du parc de la mairie, quartier de Prago près de la rue de la Fontaine, abords de la zone commerciale limitrophe avec Dreuilhe).
- Pour le Tort, il est très présent dans le quartier Saint-Jean et sur la rue de Saint-Jean sous laquelle est couvert le ruisseau (à l'amont de Montsec entre la Plaine-d'en-Bas et l'Échenne et une bonne partie du quartier Montsec/Saint-Jean en aléa moyen).

Les secteurs vulnérables aux inondations sont également résumés dans les tableaux suivants (hors phénomènes de ruissellement) :

Aléa	Secteur	Danger
<i>Inondation par le Touyre</i>	<i>Agglomération urbaine de Lavelanet</i>	<p>Le Touyre peut inonder, d'amont vers l'aval, une partie des quartiers de Saint-Nestor, de la Rue Jacquard, du secteur compris dans le triangle lycée Joseph-Marie Jacquard – collège Louis Pasteur – stade Eric Spécia, du stade Paul Bergère, des abords de la rue Jean Jaurès (RD 117) près du centre-ville, de la place de l'Europe, du vieux centre-ville, de la mairie, de la rue René Cassin jusqu'à la place du Foirail (ancienne usine Roudière), du Prado (à l'aval de la mairie) et plus localement la zone d'activité en limite communale avec Dreuilhe.</p> <p>Plusieurs ERP et enjeux sensibles sont compris dans son champ d'inondation à des niveaux divers dont, entre autres (d'amont vers l'aval) : le lycée Joseph-Marie Jacquard, le collège Louis Pasteur, l'entrée du camping du Pré-Cathare, La Poste, le centre de secours de Lavelanet, le musée du textile, la caisse d'allocations familiales, la caisse d'assurance maladie, l'école Jeanne d'arc, la mairie et ses bâtiments annexes, le collège Victor Hugo.</p> <p>De nombreuses activités commerciales, industrielles et artisanales sont également impactées par le champ d'inondation du Touyre.</p>
<i>Inondation par le ruisseau du Tort</i>	<i>Plaine-d'en-Bas Agglomération urbaine de Lavelanet</i>	<p>Un hangar agricole du lieu-dit Plaine-d'en-Bas est inclus dans le champ d'inondation du Tort.</p> <p>Le Tort peut déborder dans une partie du quartier Montsec / Saint-Jean. Son champ d'inondation s'élargit à la confluence avec le ruisseau de Saint-Jean, puis il se fusionne avec celui du Touyre au niveau du centre-ville ancien. Des ERP et des enjeux sensibles sont exposés à ses crues à des niveaux divers dont, entre autres (d'amont vers l'aval) : l'école des Avelines, l'école primaire George Sand.</p> <p>Plusieurs activités commerciales du centre-ville sont également impactées par le champ d'inondation du ruisseau du Tort.</p>
<i>Inondation par le ruisseau de Saint-Jean</i>	<i>Quartier Saint-Jean / Font d'Atche</i>	<p>Le ruisseau de Saint-Jean peut déborder en direction de plusieurs zones bâties depuis l'amont de la société Tout Faire Matériaux. Ses débordements peuvent prendre un caractère très aléatoire à partir du supermarché Carrefour-Market. Son champ d'inondation rejoint celui du Tort au niveau de la Plaine de Montsec.</p>
<i>Inondation du ruisseau de Raissac</i>	<i>Agglomération urbaine de Lavelanet</i>	<p>Le ruisseau de Raissac peut déborder au pied des lotissements Cité Belair, Cité Jean moulin et Cité Lakanal. Puis son champ d'inondation concerne plus largement le quartier de Bensa et de Prat de Paul, notamment entre la rue Sainte-Ruffine et la rue Pasteur, jusqu'à l'esplanade de la Concorde.</p> <p>L'école primaire Lamartine et le cinéma le Casino sont notamment inclus au champ d'inondation du cours d'eau.</p>
<i>Inondation du ruisseau du Gabre</i>	<i>Quartier du Gabre</i>	<p>Le ruisseau du Gabre peut déborder dans le quartier du même nom et divaguer au niveau de plusieurs propriétés situées le long de son parcours.</p> <p>A l'aval de l'ancienne voie ferrée, il peut s'étaler en direction d'une zone d'activité située à cheval sur les territoires de Lavelanet et de Dreuilhe.</p>

Tableau 10-5 : Enjeux vulnérables de LAVELANET (PPR, rapport janvier 2020)

Aléa	Secteur	Danger
<i>Inondation par le Touyre</i>	<i>Village de Villeneuve-d'Olmes</i> <i>Lieu-dit Saint-Nestor</i>	<i>Le Touyre peut déborder au niveau du village et de sa banlieue pavillonnaire. Il peut ainsi inonder la rue de la Hiéro, les anciennes usines situées entre la Foulerie et la Cité « Des 150 ».</i> <i>A l'amont du village, un canal du Touyre peut déborder sur ses deux rives. En rive gauche, il peut divaguer en direction du quartier de le Cité de la Forge. Ses débordements peuvent également emprunter la RD 509 et la suivre en traversant le village.</i> <i>En limite communale avec Lavelanet, le Touyre peut inonder l'ancien site industriel du lieu-dit Saint-Nestor (ancien site Avelana).</i>
<i>Inondation par le ruisseau du Clos</i>	<i>Le Jordy, le village d'Olmes</i>	<i>Le ruisseau du Clos traverse le nouveau quartier de Jordy puis le village. A ce niveau il peut déborder et inonder des propriétés situées à l'amont de la RD 9 et le long de celle-ci. Il peut emprunter la RD 9 jusqu'au parking des terrains sportifs et divaguer au niveau de la Maison du Temps Libre, pour ensuite s'évacuer en direction du champ d'inondation du Touyre.</i>
<i>Inondation par le Douctouyre</i>	<i>Moulin de Pichobaco</i>	<i>Un bief désaffecté du ruisseau de Douctouyre traverse l'ancien moulin de Pichobaco. Une remise en eau accidentelle en période de crue est possible.</i>
<i>Ruissellement</i>	<i>Le village</i>	<i>De faibles ruissellements peuvent se développer au niveau d'une partie du bâti de la Cité de la Forge (est du village) et dans le secteur de la rue des Saules (bordure nord du village).</i>
<i>Ruissellement</i>	<i>La Carole</i>	<i>Des ruissellements peuvent se propager au niveau de la stabulation située au lieu-dit la Carole.</i>
<i>Glissement de terrain</i>	<i>Le village, le Jordy</i>	<i>Une faible partie du bâti du village et du quartier de Jordy se situe adossé à des pentes potentiellement exposées à des glissements de terrain (aléa généralement faible).</i>
<i>Glissement de terrain</i>	<i>Hameau de Girou</i>	<i>La bordure ouest du hameau de Girou s'avance jusqu'en bordure d'une petite combe potentiellement exposées aux glissements de terrain. Les maisons les plus proches de la combe sont englobées ou simplement effleurées par l'aléa de glissement de terrain.</i>
<i>Inondation par le ruisseau de la Paillasse</i>	<i>Zone d'activité de Pichobaco</i> <i>Hameau de la Paillasse</i>	<i>Le ruisseau de la Paillasse peut déborder localement dans la zone d'activité de Pichobaco et divaguer au niveau d'un petit bâtiment industriel.</i> <i>En amont de la RD 117, ses débordements peuvent s'approcher d'un bâtiment agricole.</i>
<i>Effondrement de cavité souterraine (suffosion)</i>	<i>Lotissement de Souleilla (en limite avec Rabaute)</i>	<i>Un aléa d'effondrement est présent, la formation de petits fontis étant signalé par la mairie dans ce secteur.</i>
<i>Effondrement de cavité souterraine (suffosion)</i>	<i>Zone d'activité de Pichobaco</i>	<i>Une maison située à l'amont immédiat de la zone d'activité de Pichobaco est concernée par un aléa d'effondrement, la formation de petits fontis étant signalé par la mairie dans ce secteur.</i>

Tableau 10-6 : Enjeux vulnérables de VILLENEUVE (PPR, rapport janvier 2020)

Aléa	Secteur	Danger
<i>Inondation par le Touyre</i>	<i>Stade de rugby à l'amont du bourg</i>	<i>Le Touyre peut se déverser sur le stade de rugby présent en rive gauche à l'amont du village. A ce niveau il déborde uniquement sur sa rive gauche.</i>
<i>Inondation par le Touyre</i>	<i>Le bourg de Laroque-d'Olmes</i>	<i>Le Touyre peut déborder sur ses deux rives dans le centre-bourg. Il peut notamment inonder le cabinet médical à l'amont du pont de la rue Victor Hugo, le secteur de la place Maurice Thorez, les abords du pont de la RD 620 (amont et aval de la rue Jean Jaurès) et le quartier Notre-Dame. Il peut ainsi impacter plusieurs secteurs bâtis (habitations et espaces économiques).</i>
<i>Inondation par un bief du Touyre</i>	<i>Le bourg de Laroque-d'Olmes</i>	<i>Un bief du Touyre longe la rue Denis Papin. Il peut déborder sur la chaussée (rive gauche) et s'écouler en direction d'une maison située dans un point bas à l'ouest de cette route. Il peut également se déverser en rive droite au droit du stade de rugby et divaguer jusqu'au stade de rugby en traversant des propriétés.</i>
<i>Inondation par le Touyre et le ruisseau de l'Esclauzade</i>	<i>Secteur du cimetière (aval du bourg)</i>	<i>Le Touyre peut déborder en rive droite à l'aval du cimetière et s'étendre en direction de quelques propriétés, dont une entreprise de travaux publics. A ce niveau, il est rejoint par le ruisseau des Esclauzades qui peut également déborder et contribuer à l'inondation du secteur.</i>
<i>Inondation par le Touyre</i>	<i>Zone d'activité du Moulin d'en Four</i>	<i>Le Touyre peut largement déborder sur sa rive gauche et atteindre la station d'épuration du Pays-d'Olmes.</i>
<i>Inondation par le ruisseau de Bourges</i>	<i>La Bourdette, le Gamat et le bourg récent (partie ouest)</i>	<i>Le ruisseau de Bourges longe la bordure ouest du bourg. Il peut déborder à partir du quartier de la Bourdette et inonder quelques propriétés. Il peut déborder plus largement entre le quartier du Gamat et sa confluence avec le ruisseau d'Esclagne. Il se déverse alors essentiellement en rive droite et peut impacter un vaste secteur urbanisé. La maison de retraite de Saint-Peyre est contenue dans le champ d'inondation du cours d'eau ainsi que les infrastructures sportives du quartier des Quatre-Chemins. A l'approche de la confluence avec le ruisseau d'Esclagne, les divagations peuvent s'étendre jusqu'à la RD 625.</i>
<i>Inondation par le ruisseau de Guillouti</i>	<i>Quartier de Guillouti</i>	<i>A l'aval de l'ancienne voie ferrée, le ruisseau de Guillouti peut déborder en direction d'un lotissement et atteindre les propriétés situées en bordure de son lit mineur.</i>
<i>Inondation par le ruisseau d'Esclagne</i>	<i>Quartier de l'Oustralet (extrémité nord du bourg)</i>	<i>Le ruisseau d'Esclagne peut atteindre plusieurs propriétés situées en bordure de son lit mineur. Son champ d'inondation se confond avec celui du ruisseau de Bourges (confluence des deux cours d'eau), ce qui forme une zone inondable relativement large. L'ensemble s'évacue vers le Touyre en franchissant le rond-point de la RD 625.</i>

Tableau 10-7 : Enjeux vulnérables de LAROQUE (PPR, rapport janvier 2020)

Aléa	Secteur	Danger
<i>Inondation par le Touyre et par le ruisseau du Gabre</i>	<i>Zone commerciale de Dreuilhe</i>	<i>Le Touyre peut déborder en rive droite au niveau de la zone commerciale de Dreuilhe et s'étendre jusqu'au parking de l'ancien supermarché Lidl en franchissant la RD 625. Son champ d'inondation peut être rejoint par celui du ruisseau du Gabre. Plusieurs bâtiments de la zone commerciale sont ainsi inondables par les deux cours d'eau.</i>
<i>Inondation par le Touyre</i>	<i>Zone d'activité de Réviroles</i>	<i>Le Touyre peut déborder en rive gauche à la hauteur de la zone d'activité de Réviroles. Son champ d'inondation englobe les bâtiments situés à l'aval immédiat de la RD 625 (partie ancienne de la zone d'activité), puis il s'étire jusqu'à la rue desservant la zone d'activité. Il impacte alors plusieurs bâtiments récents et un parking des Transports Mathieu. A l'aval de la zone d'activité, le Touyre inonde la station d'épuration de Dreuilhe.</i>
<i>Inondation par le ruisseau de Piteil</i>	<i>Le village (partie ouest)</i>	<i>Le ruisseau de Piteil débouche dans le village au niveau du cimetière. Il est couvert sous la cour du bâtiment des services techniques communaux. En cas d'embâcle, il peut déborder sur la cour et en direction de propriétés voisines, jusqu'à la rue Peyre Pertuse (rue du village).</i>
<i>Inondation du ruisseau de la Plane</i>	<i>Le village (partie nord-est)</i>	<i>Le ruisseau de la Plane peut localement sortir de son lit à l'aval de l'ancienne voie ferrée, au niveau d'une propriété bâtie. L'habitation se situe, a priori, hors d'eau.</i>
<i>Ruissellement</i>	<i>Zone d'activité de Réviroles</i>	<i>Un fossé important longe la RD 625 au droit de la zone d'activité de Réviroles. Il collecte des eaux de diverses origines (route et terrains). A l'extrémité nord de la zone d'activité, il est busé. En cas de débordement, ses écoulements peuvent divaguer en direction du Touyre.</i>
<i>Ruissellement</i>	<i>Le village</i>	<i>Une petite combe débouche au niveau de la place du village. Elle s'évacue en direction du Touyre en s'engageant dans une buse très étroite. Elle peut déborder sur la place de la mairie puis emprunter une ruelle étroite (rue Cami Del Las Randoletas).</i>

Tableau 10-8 : Enjeux vulnérables de DREUILHE (PPR, rapport janvier 2020)

Le rapport établit pour Montferrier et Lérans un classement des secteurs de la commune par niveau de vulnérabilité. Ce niveau est établi comme le plus niveau le plus fort parmi les vulnérabilités humaine, socio-économique et d'intérêt public.

Les secteurs à enjeux forts qui ressortent sont rappelés ci-dessous.

À noter à Montferrier la présence de phénomènes de remontées de nappes phréatiques et d'affaissement de terrain apparemment étayée par la présence de nombreuses clés sur les habitations du village.

Niveau de Vulnérabilité		humaine	socio-économique	d'intérêt public	Total
Secteur de	n° de zone				
LES MONTS D'OLMES	75, 76	Faible	Moyen	Fort	Fort
SOULEILLA, PEYROT, LA COUME	72	Fort	Moyen	Faible	Fort
Touyre	57, 58, 59	Fort	Fort	Moyen	Fort
PIGAILLOUS	62	Fort	Faible	Faible	Fort

Ruisseaux de la Freychède et de la Couche	43, 44	Fort	Moyen	Moyen	Fort
SANSOU, MONTFERRIER, LACOUSINETTE	45	Fort	Fort	Moyen	Fort
MONTFERRIER	47	Fort	Fort	Moyen	Fort
CADEILLOU, LAS COSTOS DE DEVANT, ROC DU CARRAIL, BERNOUSE, LIRON, LABAROUSE, SANSOU, CAMPET, MARTINAT	12	Fort	Faible	Faible	Fort

Tableau 10-9 : Enjeux de vulnérabilité forte à MONTFERRIER (PPR, 2004)

n° de la zone	Localisation	Type de phénomène naturel	Niveau d'aléa	Niveau de vulnérabilité	Niveau de risque
1	Le Touyre	Inondation	Fort	Fort	Fort
3	Prade du moulin de Régat, Cazalle, le Boulée	Inondation	moyen	Fort	Fort
4	Prade du moulin de Régat, Loumartel	Inondation	faible	Fort	Fort
25	Prat des Albans	Inondation	fort	moyen	fort
26	Ruisseaux de Bentailole et de Fèniès	Crue torrentielle	fort	moyen	fort
28	Fèniès, la Ribette	Inondation	fort	faible	fort
29	La Mouillère	Inondation	faible	moyen	moyen
30	La Mouillère	Inondation	fort	moyen	fort

Tableau 10-10 : Enjeux de vulnérabilité forte à LÉRAN (PPR, 2003)

À Lérans, plusieurs vallons sont signalés en niveau fort de crue torrentielle. Ces vallons pourront être listés en détail dans la suite de l'étude parmi lesquels on peut citer le ruisseau de Matte-Redoune.

BASSIN VERSANT DU GRAND HERS

Programme d'études préalables (PEP) au PAPI



*Crue de
janvier 2020
à Chalabre*

Dossier de candidature // volume d'annexes

ANNEXE 11

COMPLÉMENT D'ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ

version pour dépôt en Préfecture

ANNEXE 11. COMPLÉMENT D'ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ

11.1 LISTE COMPLÈTE DES LOGEMENTS EN ZONE PPRN

BASSIN VERSANT COMMUNES	HERS	LE TOUYRE	LE COUNTIROU	LE DOUCTOUYRE	TOTAL
Lavelanet	0	315	0	0	315
La Bastide-sur-l'Hers	205	0	0	0	205
Laroque-d'Olmes	0	184	0	0	184
Mirepoix	97	0	39	0	136
Calmont	127	0	0	0	127
Bélesta	100	0	0	0	100
Fougax-et-Barrineuf	88	0	0	0	88
Prades	78	0	0	0	78
L'Aiguillon	54	0	0	0	54
Teilhet	48	0	0	0	48
Léran	0	46	0	0	46
Montferrier	0	34	0	0	34
Villeneuve-d'Olmes	0	31	0	1	32
Lesparrou	31	0	0	0	31
Rieucros	21	0	0	0	21
Dreuilhe	0	12	0	0	12
La Tour-du-Crieu	5	0	0	0	5
Cintegabelle	2	0	0	0	2

Tableau 11-1 : Logements inondables en zone PPR par commune et par sous-bassin

11.2 LISTE DES BÂTIMENTS SENSIBLES EN ZONE INONDABLE

Les bâtiments sensibles sont ici les bâtiments de la base INSEE BPE accueillant les populations les plus jeunes, les plus âgées ou de santé fragile. Ils comprennent aussi 2 campings, en tant que structures d'hébergement vulnérables en cas d'inondation.

Commune	Dénomination et localisation	Source
LAVELANET (09)	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - ECOLE ELEMENTAIRE GROUPE 1 LAMARTINE (1 Rue René Cassin, 09300 Lavelanet)	PPR 09
	COLLÈGE - Collège Louis Pasteur (19 Rue Jacquard, 09300 Lavelanet)	PPR 09 ET CIZI
	LYCÉE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL - Lycée Joseph-Marie Jacquard (8 Rue Jacquard, 09300 Lavelanet)	PPR 09 ET CIZI
BELPECH (11)	EHPAD Résidence du Touyre	PPR 09
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - École maternelle et primaire de Belpech (Rue des Fleurs)	EXZECO 11
	PERSONNES ÂGÉES, HÉBERGEMENT - Résidence du Garnaguès, (1 Bd de Curtis, 11420 Belpech)	CIZI

CHALABRE (11)	CAMPING - Camping Municipal Le Cazal (Rue du Stade, 11230 Chalabre)	EXZECO 11
PUIVERT (11)	CAMPING - Camping de Fontclaire (Campsadourny, Rte de l'Escale, 11230 Puivert)	EXZECO 11
SAINTE-COLOMBE-SUR-L'HERS (11)	ÉCOLE PRIMAIRE - 4 Rue de l'École, 11230 Sainte-Colombe-sur-l'Hers	EXZECO 11
VILLENEUVE D'OLMES (09)	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE – ECOLE PRIMAIRE ROLAND ANDRY (105 chem Martinet, 09300 Villeneuve d'Olmes)	CIZI
CALMONT (31)	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - Ecole publique Marie Carpentier (18 Av. de Mazères, 31560 Calmont)	PPR31
SAINT-BENOIT (11)	ÉCOLE ELEMENTAIRE (6 Rue des Études, 11230 Saint-Benoît)	EXZECO 11
LABASTIDE-SUR-L'HERS (09)	Résidence pour personnes âgées Le Lausada	PPR 09
MOULIN-NEUF (09)	ÉCOLE MATERNELLE (5 Rte de Limoux, 09500 Moulin-Neuf)	CIZI
GENERVILLE (11)	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE (Ecole Primaire de Generville, Rue De L'École 11270 Generville)	EXZECO 11

Tableau 11-2 : bâtiments sensibles en zone inondable par commune

11.3 RÉPARTITION DES BÂTIMENTS DE SERVICE PAR DÉPARTEMENT

Les bâtiments de service de la base de données BPE de l'INSEE se répartissent comme suit par département :

Département	bâtiments de service	%
Ariège (09)	584	81%
Aude (11)	107	15%
Haute-Garonne (31)	33	5%
Total	724	100%

Tableau 11-3 : Nombre de bâtiments de service en zone inondable (tous les aléas) par département

En excluant la donnée de ruissellement (EXZECO 11), le tableau suivant résume les quantités de bâtiments de service en zone inondable par département.

Département	bâtiments de service	%
Ariège 09	77	66%
Aude 11	7	6%
Haute-Garonne 31	33	28%
Total	117	100%

Tableau 11-4 : Nombre de bâtiments de service en zone inondable (tous les aléas HORS EXZECO) par département

L'impact du ruissellement dans l'Aude (EXZECO 11) est donc particulièrement sensible dans l'analyse de vulnérabilité du bassin de l'Hers au risque d'inondation.

11.4 BD PARCELLAIRE: LIMITES DES DONNÉES CADASTRALES SUR LE BÂTI

La BD parcellaire car cette dernière montre des carences importantes sur quelques communes clé du bassin versant, dont les communes du Pays d'Olmes en vallée du Touyre, comme le montre la figure suivante (en rouge : communes sans données de bâti dans la BDparcellaire).

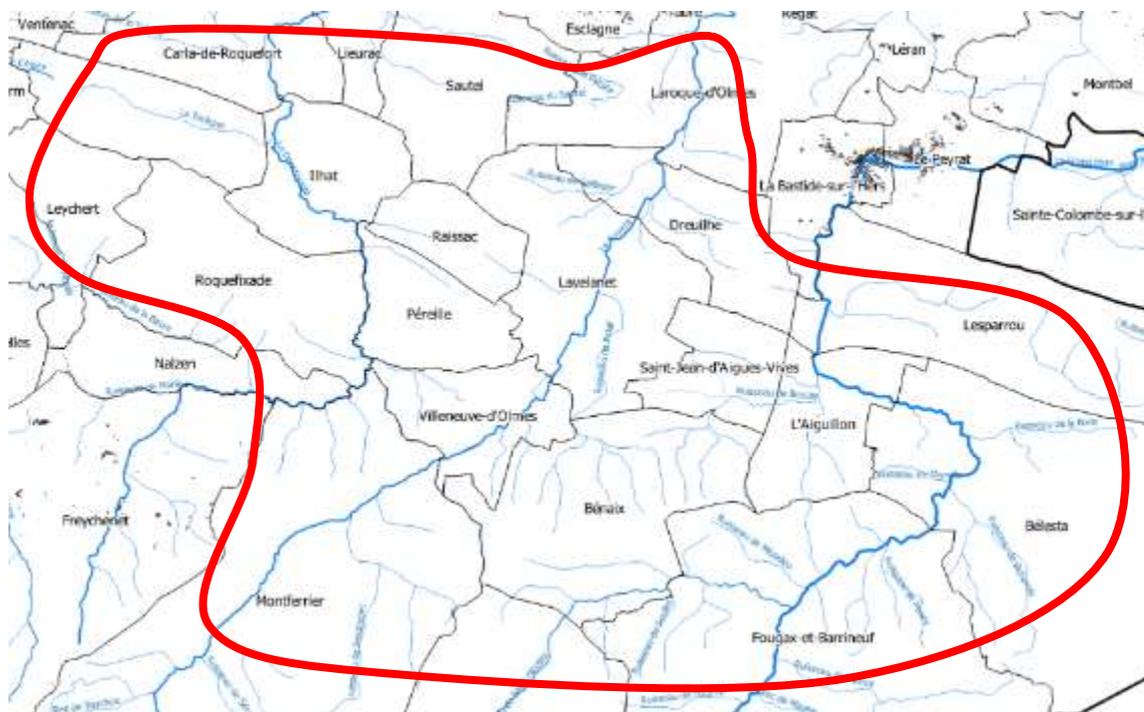


Figure 11-1 : extrait de la couche « bâti » de la BDparcellaire

Le bâti de la BD TOPO fournit donc à ce stade de diagnostic préalable un indicateur suffisant pour à la fois identifier les secteurs vulnérables (intensité de la vulnérabilité du territoire en nombre de bâtiments en zone inondable) et les différencier entre eux (des secteurs abritant le plus grand nombre d'enjeux aux secteurs de taille plus modeste).

11.5 BÂTI DE LA BDTPO EN ZONE CIZI

En complément de l'analyse fournie dans le rapport de présentation à partir des bases de données de logements du CEREMA, on propose ici un croisement complémentaire de la BDtopo avec les zones CIZI.

11.5.1 DONNÉES D'ALÉAS RETENUES

Pour une première identification des aléas, les contours informatifs des zones inondables (CIZI) sont préférés aux données issues des PPR ou encore des études hydrauliques locales. En effet la CIZI est la seule délimitation d'aléa qui couvre toutes les communes du bassin versant selon un degré de précision homogène, qui permet donc la comparaison entre les secteurs pour aider à définir une stratégie hiérarchisée.

La cartographie des zones inondables réalisée dans le cadre du XI^{ème} Contrat de plan entre l'Etat et la Région, vise à informer les citoyens et les décideurs sur le risque

d'inondation. Elle n'a pas de portée réglementaire et ne peut se substituer à un document d'urbanisme tel que le Plan d'Occupation des Sols (POS) ou le Plan de Prévention des Risques (PPR).

Elle trace le contour des zones les plus fréquemment inondées, ainsi que la limite des plus hautes eaux connues, selon 4 niveaux d'aléas du plus courant au plus rare. La démarche employée allie l'hydrologie (la connaissance historique des cours d'eau et des inondations, la dynamique de leurs débits...) et la géomorphologie fluviale (l'analyse des formes du relief du fond de la vallée...).

Le maximum des données disponibles a été pris en compte et analysé : études, archives, informations hydrologiques

11.5.2 RÉSULTATS : LES BÂTIMENTS EN ZONE CIZI

Les 2 548 bâtiments « en dur » croisant la zone inondable du bassin du Grand Hers se répartissent selon les types d'usage suivants :

Type de bâti (BD TOPO)	Nombre de bâtiments
Indifférencié	1123
Résidentiel	855
Annexe	273
Industriel	154
Commercial et services	79
Agricole	59
Religieux	3
Sportif	2
Total général	2548

Tableau 11-5 : bâtiments en dur en zone inondable du bassin du Grand Hers

Les bâtiments des catégories pouvant abriter une population résidente ou active permanente (« indifférencié », « résidentiel », « industriel », « commercial et services », hors « agricole ») croisant les zones inondables sont au nombre de 2 210.

Même si la catégorie « indifférencié » (1123 bâtiments « en dur » en zone inondable) nécessite une analyse plus poussée afin d'en déterminer l'usage exact, on peut penser en première approche que ces 2 210 bâtiments peuvent abriter une population résidente ou active permanente.

Ces 2 210 bâtiments inondables se répartissent de la façon suivante par cours d'eau et par niveau d'aléa :

Sous-bassin	Lit mineur	crue très fréquente	crue fréquente (5-15 ans)	crue exceptionnelle	Total
Hers	45	1	431	896	1373
Touyre	28		446	174	648
Vixiège			2	75	77
Douctouyre			4	69	73
Chalabreil	2			22	24
Blau	7			6	13
Mazeroles				2	2
Total	82	1	883	1244	2210

Tableau 11-6 : bâtiments inondables par sous-bassins et par niveau d'aléa CIZI

Ainsi le bassin de l'Hers abrite l'essentiel des bâtiments inondables (1373 bâtiments, soit 62% du total), suivi de la vallée du Touyre (648 bâtiments, 29%). Les autres cours d'eau abritent entre 0,1 et 3,5% des bâtiments en zone inondable. Ces bâtiments (de

2 à 77 selon les cours d'eau) peuvent toutefois se concentrer par commune en poche d'enjeux particulières dont une première identification est menée ici.

NOTE : les 82 bâtiments croisant le lit mineur peuvent être assimilés au bâtiment concerné par les crues très fréquentes ; il s'agit d'un léger artefact du croisement SIG

L'analyse par commune fournit les résultats dans les trois tableaux suivants qui fournissent :

- les communes comptant plus de 50 bâtiments en zone inondable
- les communes comptant plus de 10 à 49 bâtiments en zone inondable
- les communes comptant moins de 10 bâtiments en zone inondable

Communes	Hers	Vixiège	Blau	Chalabreil	Douctouyre	Touyre	Mazeroles	Total
Lavelanet						365		365
Belpech	90	77						167
Bélesta	150							150
Calmont	134							134
Fougax-et-Barrineuf	125							125
Villeneuve-d'Olmes						116		116
Chalabre	72		13	24				109
La Bastide-sur-l'Hers	103							103
L'Aiguillon	92							92
Gaudiès	91							91
Laroque-d'Olmes						91		91
Teilhet	65							65
Camon	63							63
Mirepoix	58							58
Mazères	57							57
Sainte-Colombe-sur-l'Hers	53							53
Saint-Félix-de-Tournefat	53							53

Tableau 11-7 : bâtiments inondables par commune et par sous-bassin (> 50 bâtiments)

commune	Hers	Vixiège	Blau	Chalabreil	Douctouyre	Touyre	Mazeroles	Total
Moulin-Neuf	36							36
Dun					29			29
Léran						27		27
Dreuilhe						24		24
Le Peyrat	24							24
Montferrier						24		24
Lesparrou	19							19
Lieurac					18			18
Rivel	12							12
Lagarde	11							11
Lapenne	11							11
Molandier	11							11
Roumengoux	10							10

Tableau 11-8 : bâtiments inondables par commune et par sous-bassin (10-49 bâtiments)

commune	Hers	Vixiège	Blau	Chalabreil	Douctouyre	Touyre	Mazeroles	Total
Ilhat					9			9
Cintegabelle	7							7
Limbrassac					7			7
Sonnac-sur-l'Hers	6							6
Carla-de-Roquefort					4			4
La Bastide-de-Lordat	4							4
Les Pujols	4							4
Vals	4							4
Vira					4			4
Besset	1						2	3
Cazals-des-Baylès	3							3
Arvigna					2			2
Le Carlaret	2							2
Belloc						1		1
Manses	1							1
Tréziers	1							1

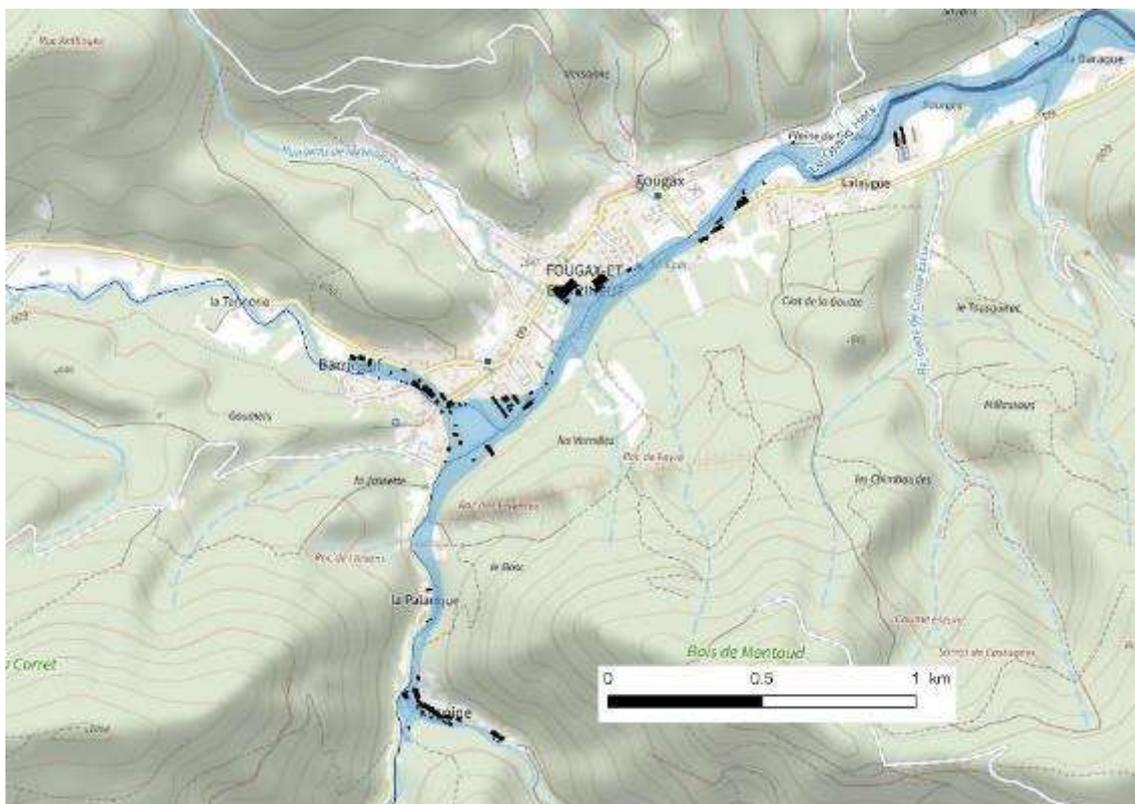
Tableau 11-9 : bâtiments inondables par commune et par sous-bassin (+ 10 bâtiments)

Ainsi les secteurs vulnérables à plus forts enjeux sont, par ordre décroissant du total communal de bâtiments en zone inondable, les suivants :

1. le Touyre à Lavelanet (365 bâtiments)
2. L'Hers et la Vixiège à Belpech (90 et 77 bâtiments respectivement)
3. L'Hers à Bélesta (150 bâtiments)
4. L'Hers à Calmont (134 bâtiments)
5. L'Hers à Fougax-et-Barrineuf (125 bâtiments)
6. Le Touyre à Villeneuve-d'Olmes (116 bâtiments)
7. L'Hers, le Brau et le Chalabreil à Chalabre (72, 13 et 24 bâtiments)
8. L'Hers à La Bastide-sur-l'Hers (103 bâtiments)

La cartographie des bâtiments en zone inondable (tous usages confondus) permet de nuancer la hiérarchisation des premiers secteurs vulnérables, et notamment :

- L'Hers à Fougax-et-Barrineuf (125 bâtiments) : ces bâtiments sont plutôt répartis entre l'Hers et deux petits affluents (Saint-Nicolas rive gauche et Malard rive droite). Ce secteur doit donc être divisé en 3 secteurs de moindre vulnérabilité.



- L'Hers à Chalabre (109 bâtiments) : ces bâtiments sont tous dans le champ d'inondation de l'Hers, y compris à la confluence avec deux affluents (Brauc et Chalabreil). Le total de 109 bâtiments peut donc être retenu pour une seule et même zone d'enjeux.

De même pour les communes de Gaudiès (91 bâtiments) et Teilhet (65 bâtiments) : les bâtiments sont soit dispersés en plusieurs îlots en vallée de l'Hers, soit répartis également sur de petits affluents qui restent à identifier.

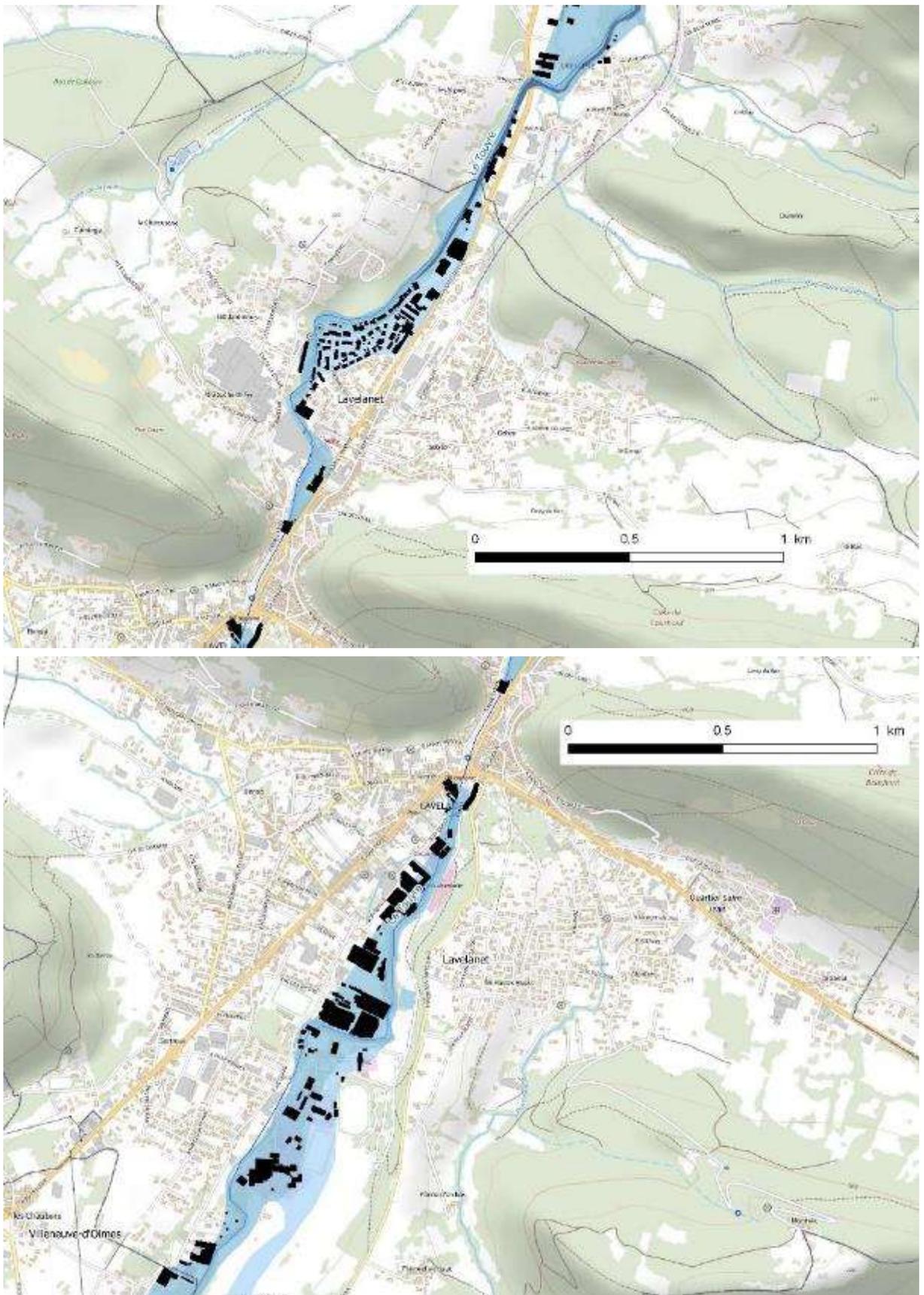
En l'état, les 10 secteurs de plus grande vulnérabilité semblent donc être :

- a. le Touyre à Lavelanet (365 bâtiments)
- b. L'Hers et la Vixiège à Belpech (90 et 77 bâtiments respectivement)
- c. L'Hers à Bélesta (150 bâtiments)
- d. L'Hers à Calmont (134 bâtiments)
- e. Le Touyre à Villeneuve-d'Olmès (116 bâtiments)
- f. L'Hers à Chalabre (109 bâtiments)
- g. L'Hers à La Bastide-sur-l'Hers (103 bâtiments)
- h. L'Hers à L'Aiguillon (92 bâtiments)
- i. Le Touyre à Laroque-d'Olmès (91 bâtiments)
- j. L'Hers à Camon (63 bâtiments)

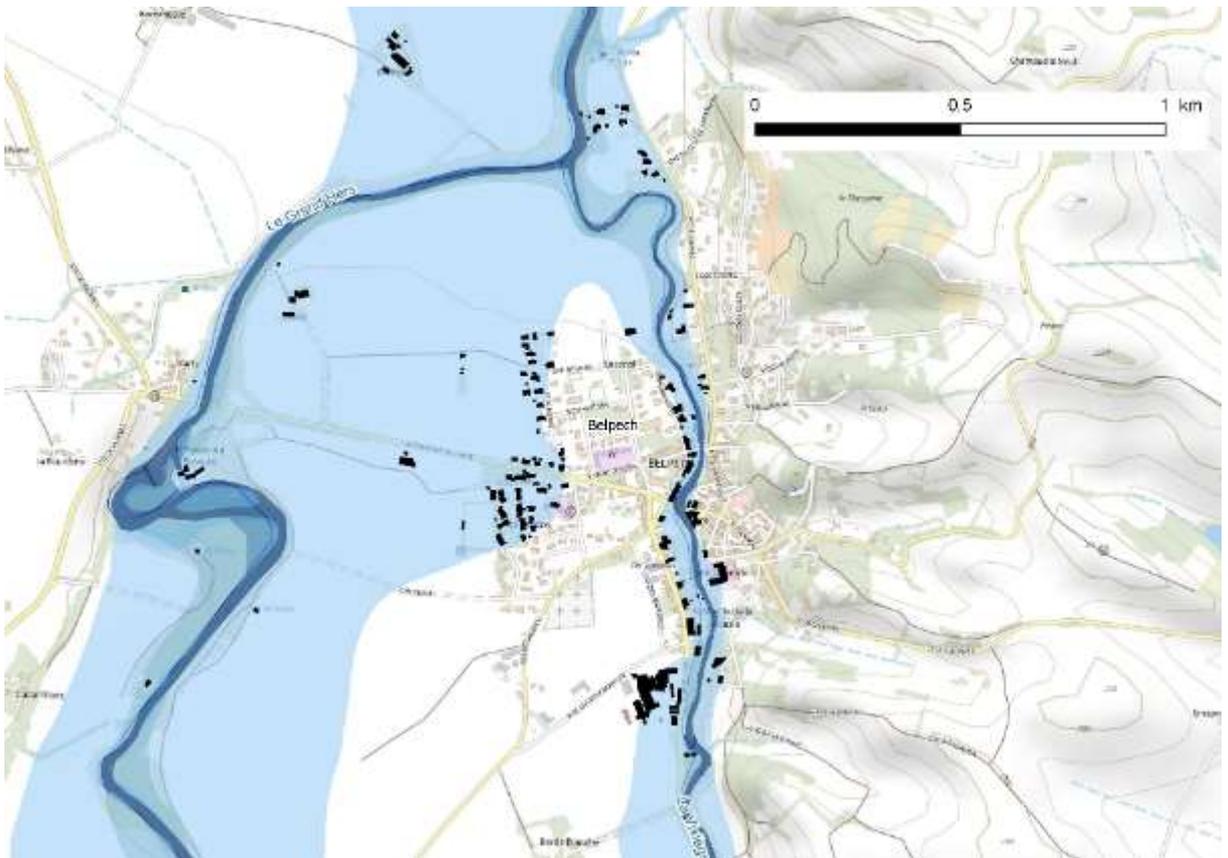
Les cartes du bâti inondable pour ces 10 secteurs de plus grande vulnérabilité sont fournies pages suivantes.

Les autres secteurs abritent moins de 60 bâtiments chacun en zone inondable. Leur analyse cartographique sera menée si nécessaire dans la suite, notamment selon les résultats des consultations en commissions géographiques.

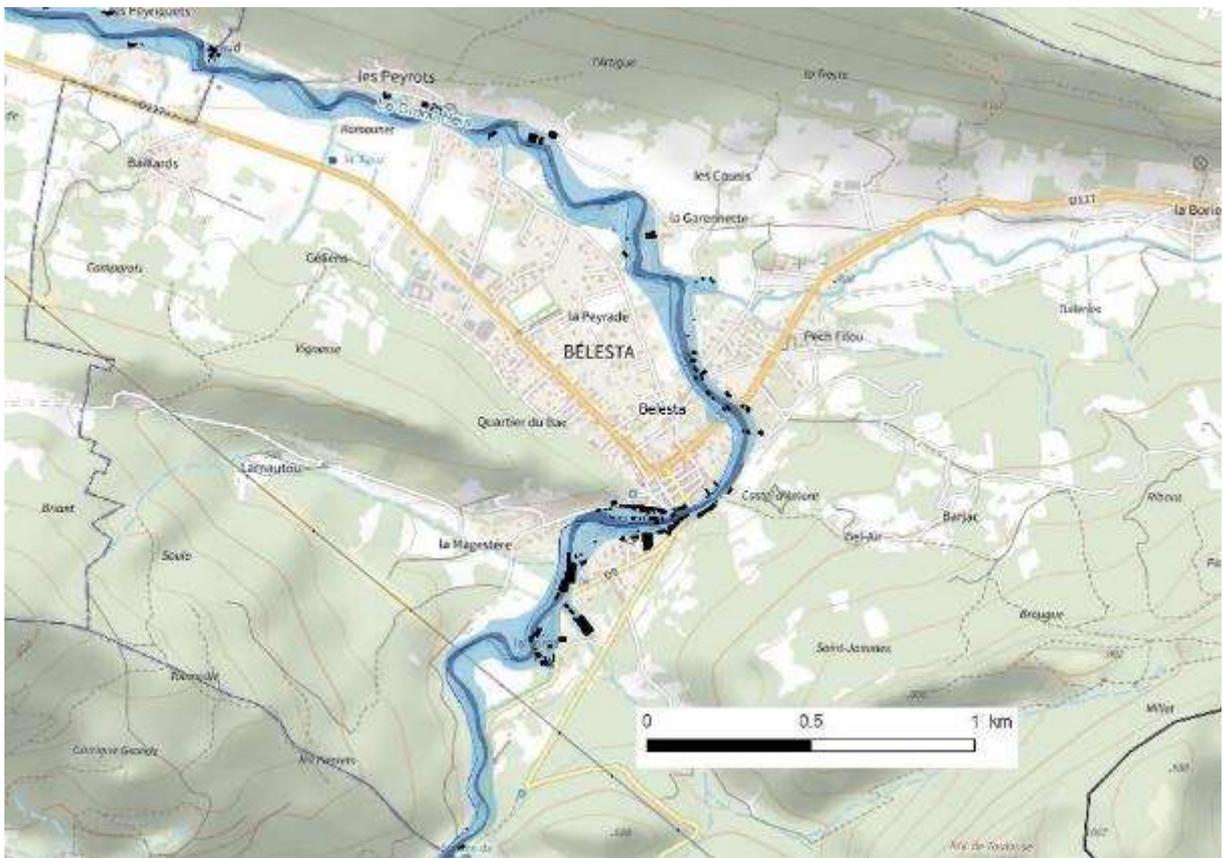
- a. le Touyre à Lavelanet (365 bâtiments)



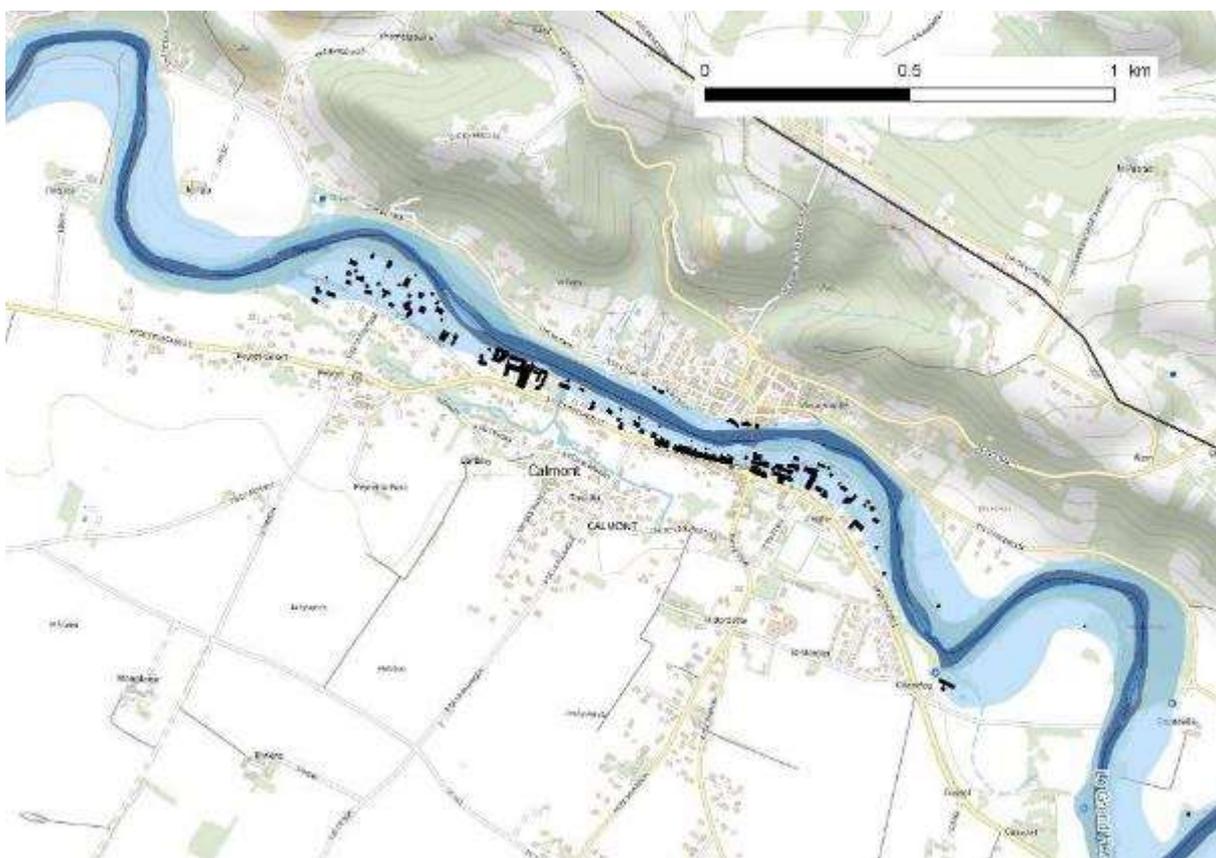
b. L'Hers et la Vixiège à Belpech (90 et 77 bâtiments respectivement)



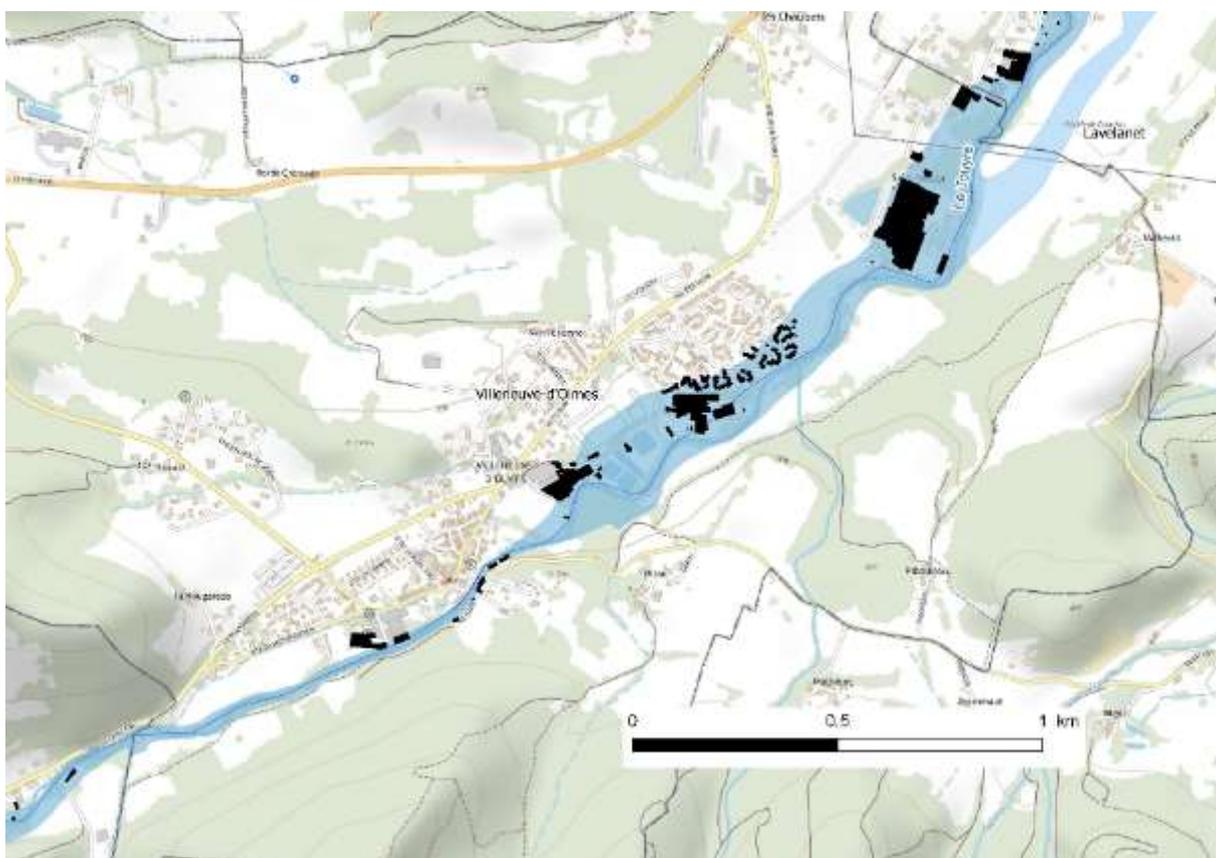
c. L'Hers à Bélesta (150 bâtiments)



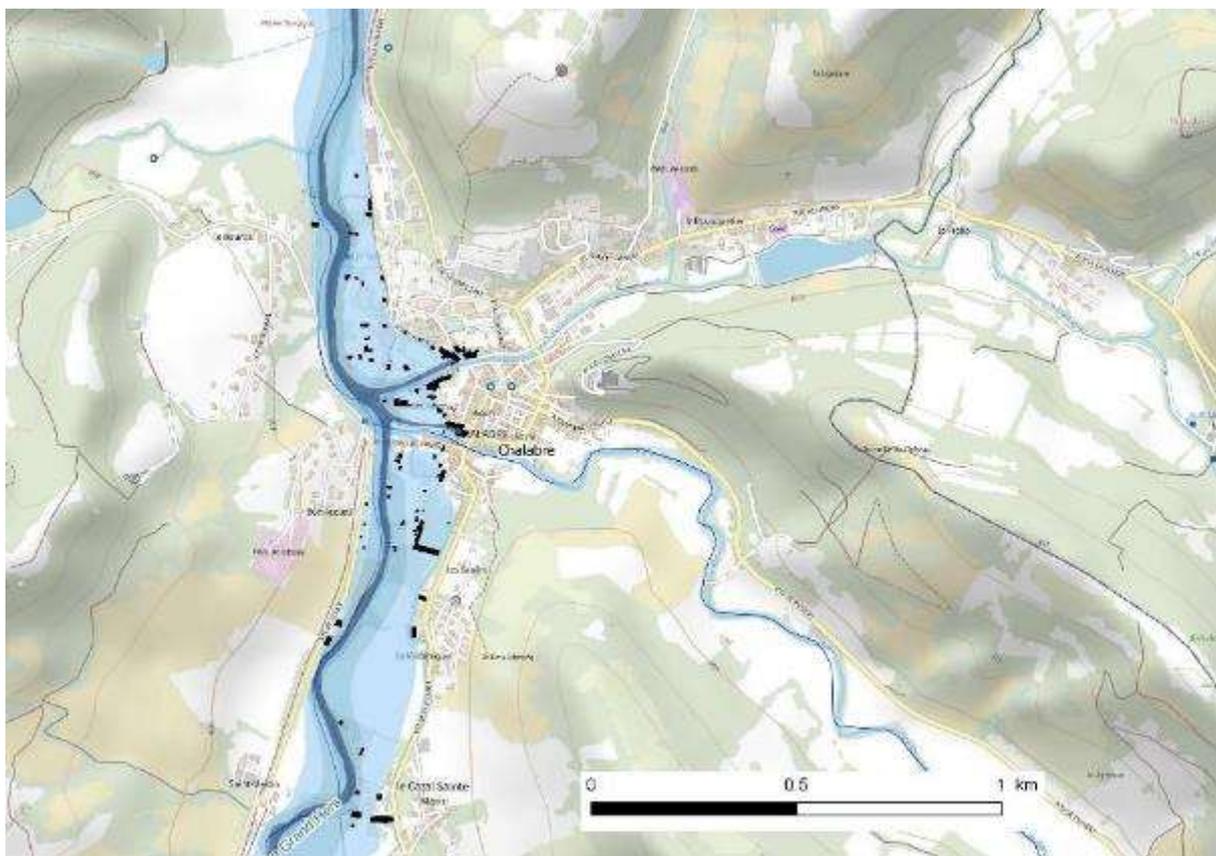
d. L'Hers à Calmont (134 bâtiments)



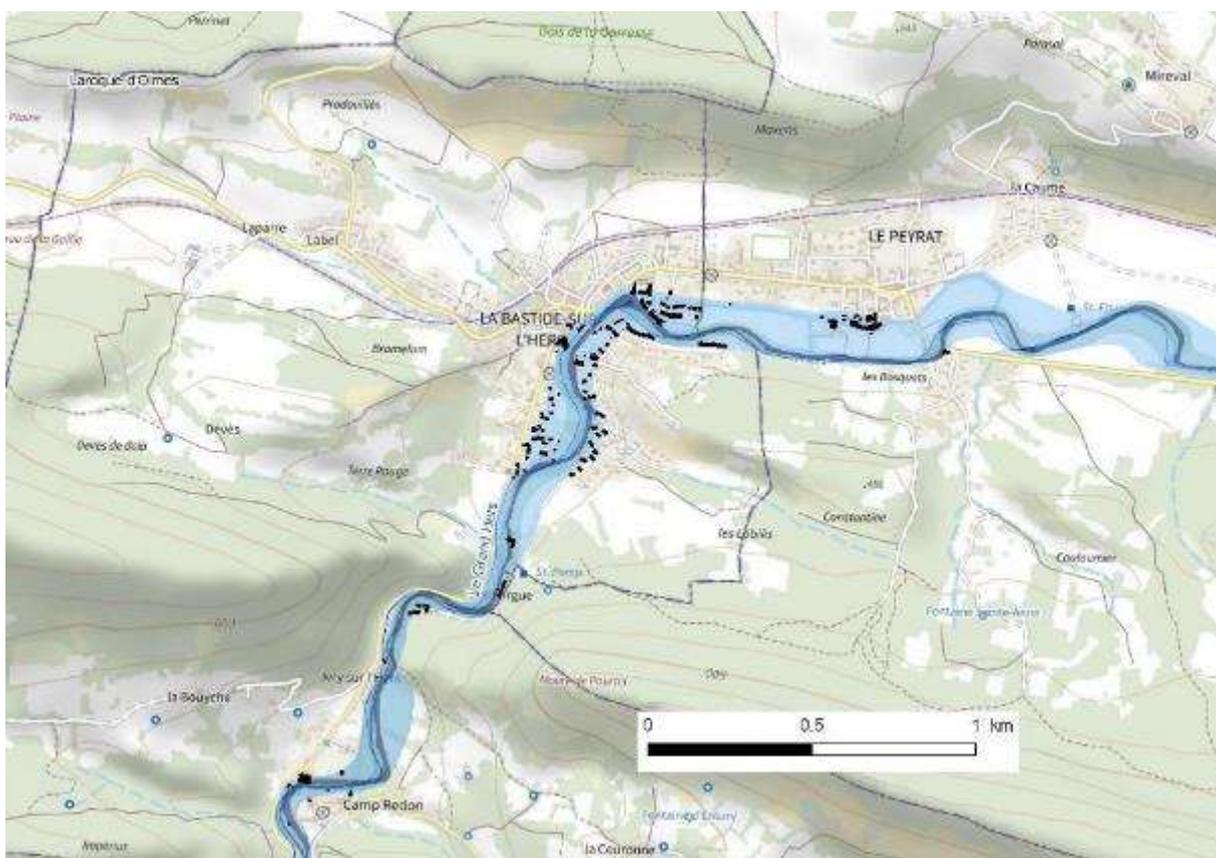
e. Le Touyre à Villeneuve-d'Olmes (116 bâtiments)



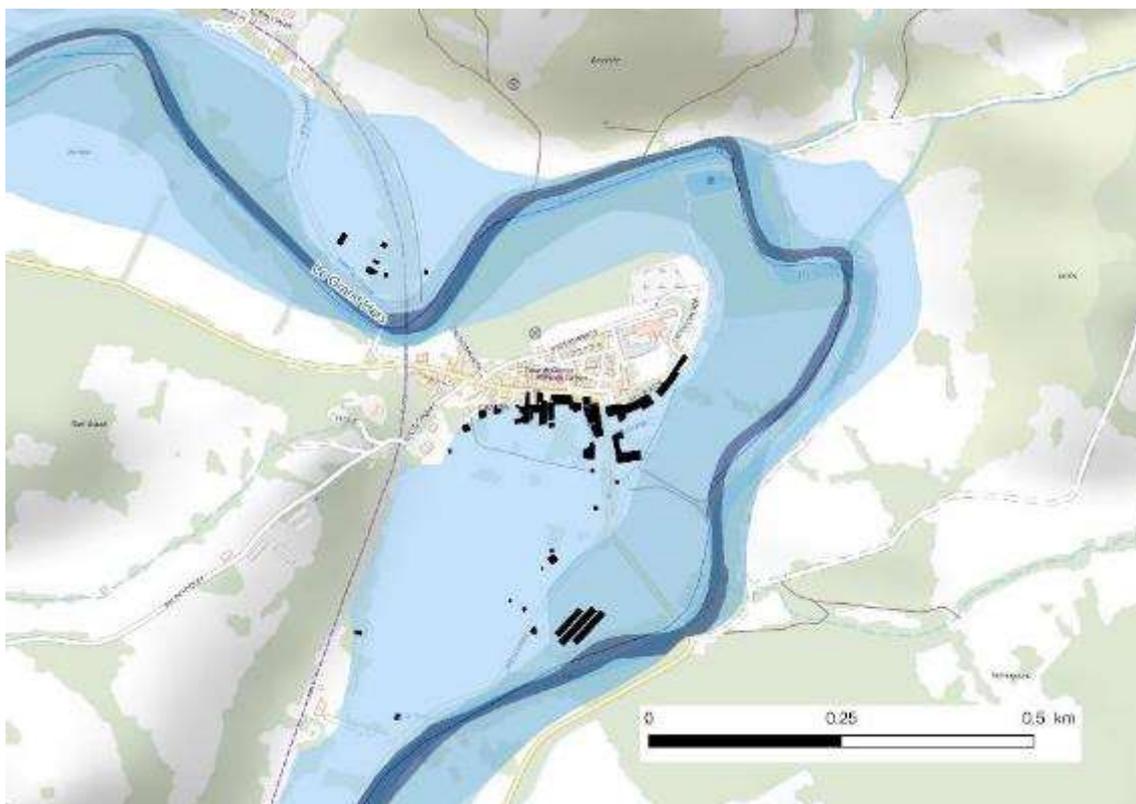
f. L'Hers à Chalabre (109 bâtiments)



g. L'Hers à La Bastide-sur-l'Hers (103 bâtiments)



h. L'Hers à Camon (63 bâtiments)



11.6 LES ENJEUX EN ZONE DE RUISSELLEMENT DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

11.6.1 DONNÉES D'ALÉAS RETENUES

Pour l'identification des aléas ruissellement, la DDT de l'Aude a fourni les couches SIG issues de la démarche EXZECO menée à l'échelle de l'ancienne Région Languedoc-Roussillon.

La demande a été adressée au CEREMA concernant les données EXZECO pour l'Ariège. Il a été confirmé (par courriel du 30/11/2021) que le département de l'Ariège n'était pas couvert.

Toutefois il est intéressant de fournir ici le résultat du croisement SIG réalisé par la DDT de l'Aude à la fois pour fournir l'information concernant les communes audoises du bassin du Grand Hers.

11.6.2 RÉSULTATS

Au total se sont donc 3700 bâtiments en zone de ruissellement sur la partie audoise du bassin du Grand Hers. Belpech, Puivert et Chalabre ressortent nettement avec plus de 500 bâtiments. Sainte-Colombe-sur-l'Hers (393), Rivel (287) et Molandier (195) montrent également un nombre important de bâtiments en zone de ruissellement.

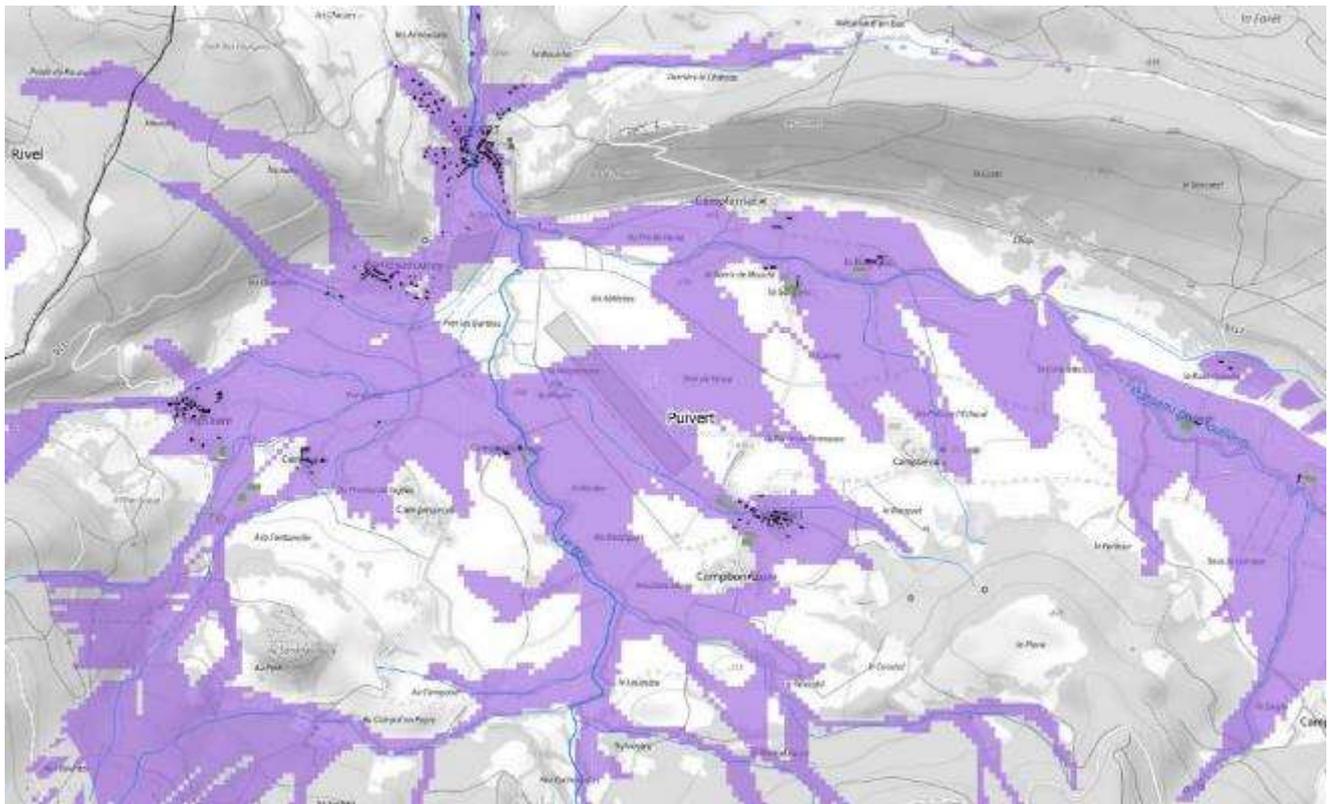


Figure 11-2 : bâtiments (BDtopo) en zone de ruissellement (EXZECO) à Puivert (DDT11)

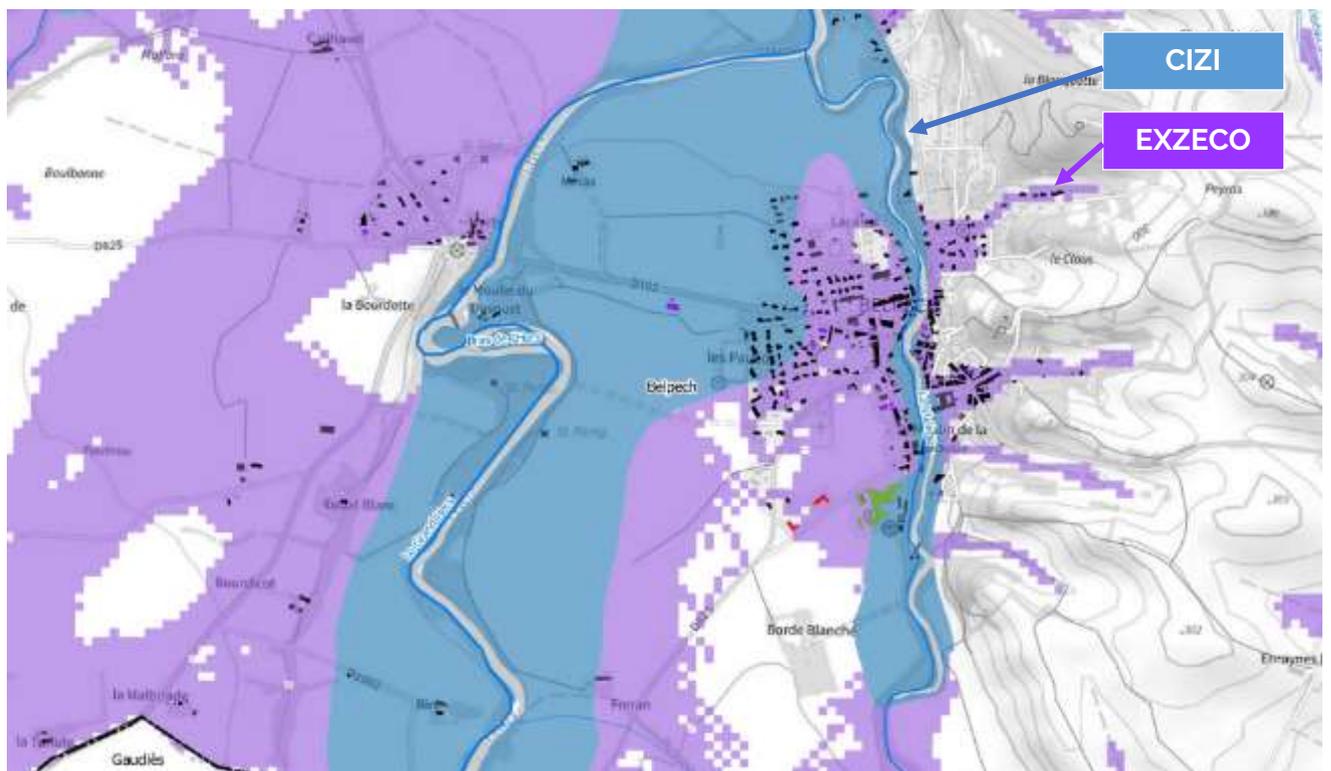


Figure 11-3 : bâtiments (BDtopo) en zone de ruissellement (EXZECO) à Belpech (DDT11)

11.7 DONNÉES DE SINISTRALITÉ : DONNÉES CATNAT

Code INSEE	Commune	Coût inondation (tous types)	Code INSEE	Commune	Coût inondation (tous types)
09002	Aigues-Vives	0-100 k€	11231	Mézerville	0-100 k€
09039	La Bastide-de-Bousignac	0-100 k€	11236	Molandier	0-100 k€
09048	Belloc	0-100 k€	11249	Montjardin	0-100 k€
09052	Besset	0-100 k€	11282	Peyrefitte-du-Razès	0-100 k€
09080	Carla-de-Roquefort	0-100 k€	11283	Peyrefitte-sur-l'Hers	0-100 k€
09106	Dreuilhe	0-100 k€	11290	Plaigne	0-100 k€
09160	Lavelanet	0-100 k€	11303	Puivert	0-100 k€
09161	Léran	0-100 k€	11312	Ribouisse	0-100 k€
09180	Manses	0-100 k€	11316	Rivel	0-100 k€
09225	Pamiers	0-100 k€	11375	Signalens	0-100 k€
09227	Pérelle	0-100 k€	11424	Villefort	0-100 k€
09229	Le Peyrat	0-100 k€	31100	Calmont	0-100 k€
09238	Les Pujols	0-100 k€	09125	Fougax-et-Barrineuf	100-500 k€
09244	Rieucros	0-100 k€	09145	Les Issards	100-500 k€
09259	Saint-Félix-de-Tournefat	0-100 k€	09157	Laroque-d'Olmes	100-500 k€
09262	Saint-Jean-d'Aigues-Vives	0-100 k€	09165	Lesparrou	100-500 k€
09274	Saint-Quentin-la-Tour	0-100 k€	09206	Montferrier	100-500 k€
09284	Ségura	0-100 k€	09282	Saverdun	100-500 k€
09314	Tourtrol	0-100 k€	09309	Teilhet	100-500 k€
09332	Verniolle	0-100 k€	11336	Sainte-Colombe-sur-l'Hers	100-500 k€
09336	Villeneuve-d'Olmes	0-100 k€	09003	L'Aiguillon	500-2000 k€
11033	Belpech	0-100 k€	09043	La Bastide-sur-l'Hers	500-2000 k€
11091	Chalabre	0-100 k€	09047	Bélesta	500-2000 k€
11128	Escueillens-et-Saint-Just-de-Béleugard	0-100 k€	09185	Mazères	500-2000 k€
11184	Lafage	0-100 k€	09194	Mirepoix	500-2000 k€
11196	Laurac	0-100 k€	31145	Cintegabelle	500-2000 k€
11204	Lignairolles	0-100 k€			

Tableau 11-10 : liste des 53 communes du bassin du Grand Hers affichant par classe de dommages dus aux inondations sur la période 1995-2018

BASSIN VERSANT DU GRAND HERS

Programme d'études préalables (PEP) au PAPI



*Crue de
janvier 2020
à Chalabre*

Dossier de candidature // volume d'annexes

ANNEXE 12

LES DISPOSITIFS EXISTANTS : PRÉSENTATION DÉTAILLÉE

version pour dépôt en Préfecture

ANNEXE 12. LES DISPOSITIFS EXISTANTS : PRÉSENTATION DÉTAILLÉE

12.1 RÉSEAU DE MESURE : PLUIES ET DÉBITS

On compte sur le bassin du Grand Hers 37 stations pluviométriques anciennes et actuelles enregistrées dans la Publiothèque de MétéoFrance, dont 10 stations en service au 31/12/2020, et 15 sites hydrométriques en service comme illustré sur la carte page suivante. Les 10 stations pluviométriques en service au 31/12/2020 sont les suivantes (par altitude décroissante) :

alt.	commune	départ.	période
1472 m	MONTFERRIER (Mt d'Olmes)	9	1984-
760 m	MONTFERRIER	9	1992-
630 m	NALZEN	9	1988-
601 m	SAINT-BENOIT	11	1993-
530 m	LES CASCADES	9	1995-
490 m	BELESTA	9	1928-
390 m	MONTBEL	9	1985-
391 m	LERAN	9	2002-
303 m	RIBOUISSE	11	1965-
295 m	MONTAUT	9	2002-

Tableau 12-1 : les stations pluviométriques du bassin du Grand Hers en service au 31/12/2020 (source MétéoFrance, octobre 2021)

On note que les stations de Mirepoix et Mazères sont signalées fermées par MétéoFrance depuis respectivement 2012 et 2007. Les stations hydrométriques de la DREAL semblent avoir pris le relais (données fournies par exemple pour l'événement de 2014 dans le rapport [4]). Des données pluviométriques sont également disponibles sur les autres stations hydrométriques en service (Lavelanet sur le Touyre). Comme le rapport [4] l'indique : « Ces pluviomètres ne bénéficient pas des mêmes exigences de suivi et de contrôle que ceux de Météo-France. Toutefois ils offrent une bonne indication de l'intensité des phénomènes ».



Cela porte donc à 13 le nombre de pluviomètres en service sur le bassin.

Les 25 autres stations fermées peuvent fournir des mesures historiques pouvant remonter à 1857 (Bélesta agglomération).

Les 15 sites hydrométriques sont listés dans le tableau suivant (par cours d'eau et d'amont en aval).

alt. m	surface km ²	Commune	données depuis...	rivière
948	0	Montferrier (09206)	2016	[Source de Fount Bergens 1] à Montferrier
487	150	Bélesta (09047)	30/05/1972	Le Grand Hers
413	190	Laroque-d'Olmès Peyrat (09229)	01/12/1922 (Laroque) 01/01/1962 (Peyrat)	Le Grand Hers
305	587	Roumengoux (09251)	1991	Le Grand Hers
293	670	Mirepoix (09194)	1988	Le Grand Hers
218	1 291	Mazères (09185)	1911	Le Grand Hers
201	1 350	Calmont (31100)	18/06/1905	Le Grand Hers
100	85	Bélesta (09047)	1965	Le Grand Hers [Source de Fontestorbes]
768	29,2	Montferrier (09206)	1921	Le Touyre
442	68	Lavelanet (09160)	01/09/1910	Le Touyre
383	90,3	Léran (09161)	01/09/1978	Le Touyre
508	0	Ilhat (09142)	19/03/2015	Le Douctouyre [Source de Prat d'Amont]
301	131	Dun (09107)	21/05/1905	Le Douctouyre [Engraviès]
375	67	Chalabre (11091)	1961	Le Blau
243	196	Belpech (11033)	01/02/1969	La Vixiège

Tableau 12-2 : les 15 sites hydrométriques du bassin du Grand Hers

Le bassin du Grand Hers est donc particulièrement bien équipé en pluvio et hydrométrie : les 15 sites hydrométriques permettent de quantifier les apports en crue de l'Hers et de ses principaux affluents et les 13 stations pluviométriques couvrent les différentes têtes de bassin sur tout son contour.

Un audit technique et financier national du réseau de mesure hydrométrique de l'État a été lancé en 2016 et a abouti à un rapport pour le bassin Adour-Garonne daté de février 2021. Pour le bassin de l'Hers, cet audit conduit à confirmer l'intérêt des stations sur le Blau à Chalabre, le Touyre à Lavelanet, Léran et Montferrier, et le Grand Hers à Roumengoux. Le rapport préconise l'amélioration des stations du Grand Hers à Mirepoix et Mazères. Les commentaires du rapport sur ces stations sont repris dans le tableau suivant :

Stations hydrométriques	Conclusion de l'audit
Mirepoix	Site patrimonial - facile d'accès en crue (pas le cas de Roumengoux)
Mazères	Site historique et référence crue. Influencée en étiage par les vannages de l'usine
Roumengoux	Conserver & Associer les 2 sites car impossible de tarer Mirepoix en BE (lit trop instable)
Chalabre	Site représentatif des apports intermédiaires RD du Gd Hers
Lavelanet	Site Vigicrues très fiable
Léran	Future prise d'eau du réservoir de Montbel à l'étude
Montferrier	Gros enjeux sur la ressource en eau sur le Touyre (alimentation complémentaire de Montbel depuis le Touyre) et site non influencé

Tableau 12-3 : conclusions de l'audit des stations hydrométriques du bassin Adour-Garonne pour le bassin de l'Hers (2021)

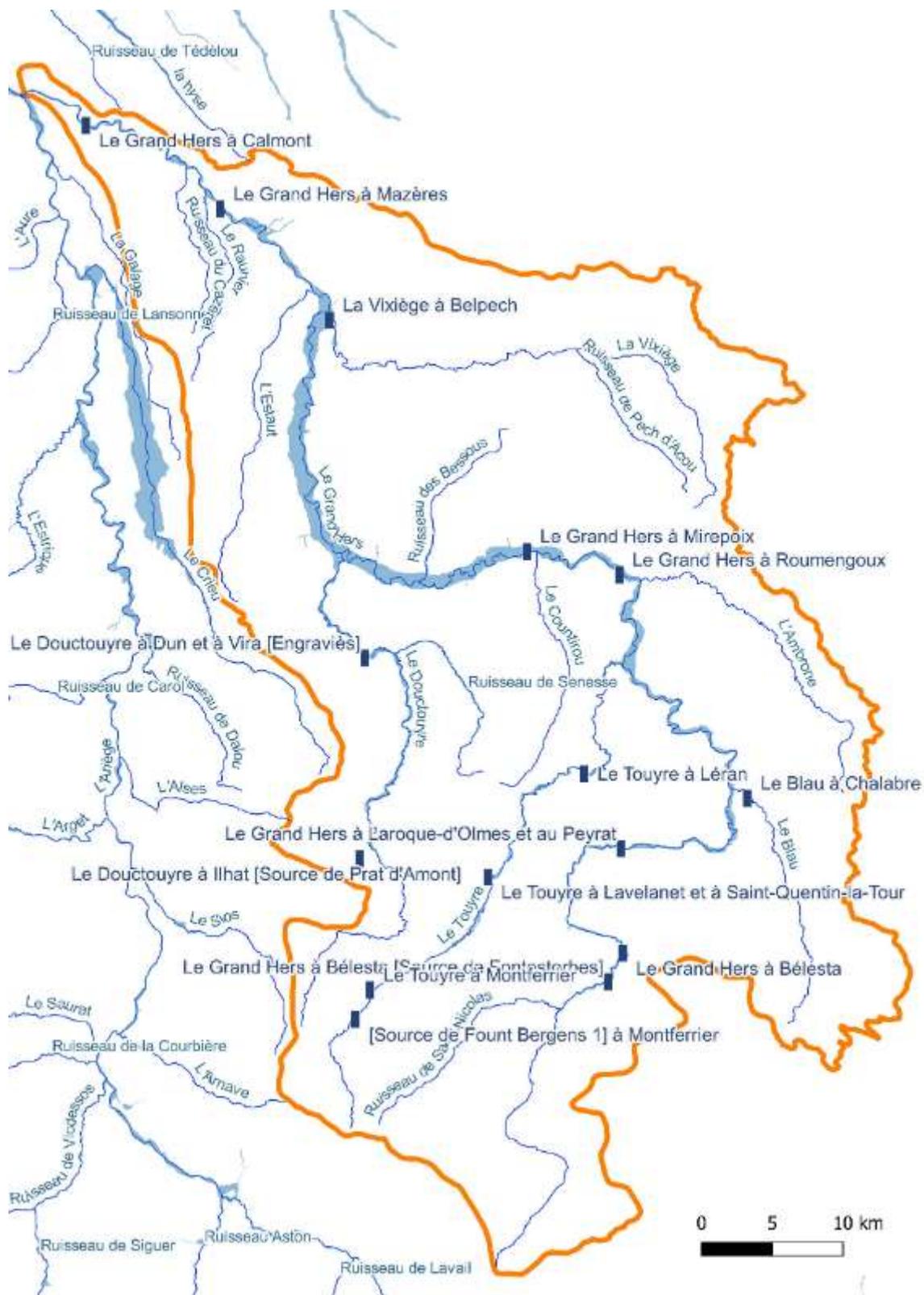


Figure 12-1 : carte des sites hydrométriques du Grand Hers

12.2 SURVEILLANCE, PRÉVISION ET ALERTE

12.2.1 LE RIC GARONNE TARN ET LOT (DREAL LRMP, 2016)

Le RIC de 2016 a été mis à jour le 20 avril 2021 avec l'ajout de fiches-tronçons. La fiche concernant le tronçon Ariège-Hers Vif fournit les données de hauteur en crue de l'Hers à l'échelle de Mirepoix, comme sur l'extrait sur la figure ci-dessous :

TRONÇON ARIEGE – HERS VIF		STATION : MIREPOIX/ HERS VIF	
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens. <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	23 juin 1875	4,45 m
		1 février 1952	3,60 m
		1 octobre 1897	2,70 m
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes. <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	16 janvier 1981	2,24 m
		19 mai 1977	2,20 m
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées. <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	22 janvier 2020	2,12 m
		8 décembre 1996	1,41 m
		25 janvier 2014	1,31 m
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise  Tronçon avec possibilité de vigilance jaune Situation normale Montées rapides *	18 janvier 2008	1,11 m
		9 juillet 2013	0,78 m

Figure 12-2 : hauteurs d'eau et niveaux de vigilance à la station de l'Hers à Mirepoix (RIC)

Ce classement permet de relativiser les crues récentes de 2008 à 2020, toutes comprises grossièrement entre 1 et 2 m (entre 1,11 et 2,12 exactement) correspondant à un niveau de vigilance jaune à orange, alors que les crues les plus fortes atteignent des hauteurs de 4,45 m (1875), 3,60 m (1952) et 2,70 m (1897) et auraient déclenché une vigilance rouge.

12.2.2 VIGICRUES, VIGICRUESFLASH ET APIC

Le bassin du Grand Hers est couvert par les deux radars de Toulouse (bande X à double polarisation) et d'Opoul (bande S, de fréquence plus faible), comme le montre la figure suivante. Toutefois les têtes de bassin des principaux cours d'eau (Hers, Touyre, Vixiège, Ambronne, ...), où se forment la plupart des crues, restent relativement éloignées des radars, dans les zones de plus forte incertitude des détections. Cette incertitude est augmentée par la présence de forts reliefs et des sommets pyrénéens.

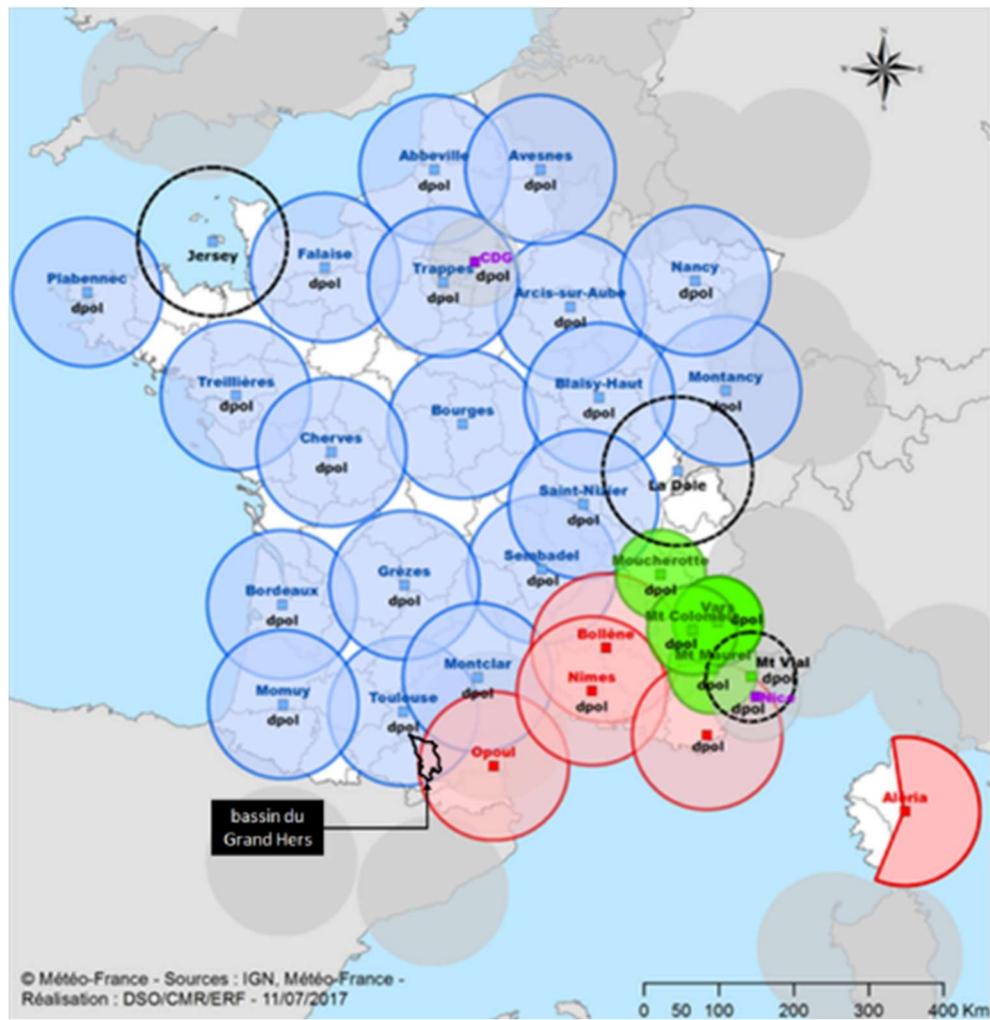


Figure 12-3 : couverture radar en France métropolitaine (2017)

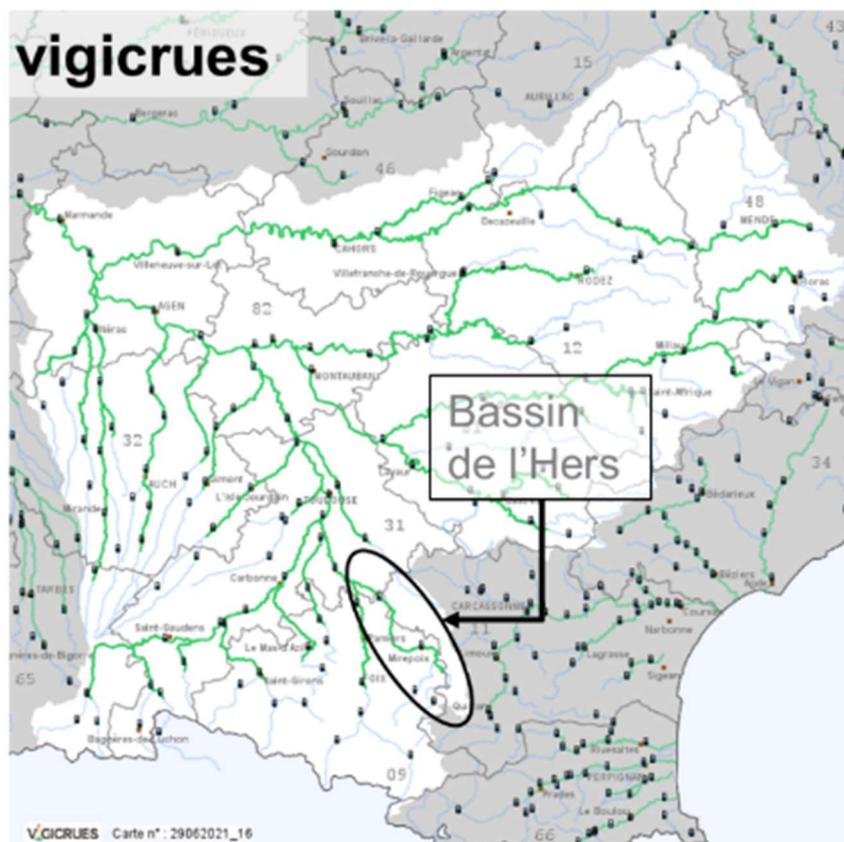


Figure 12-4 : couverture du bassin de l'Hers par Vigicrues (SPC)

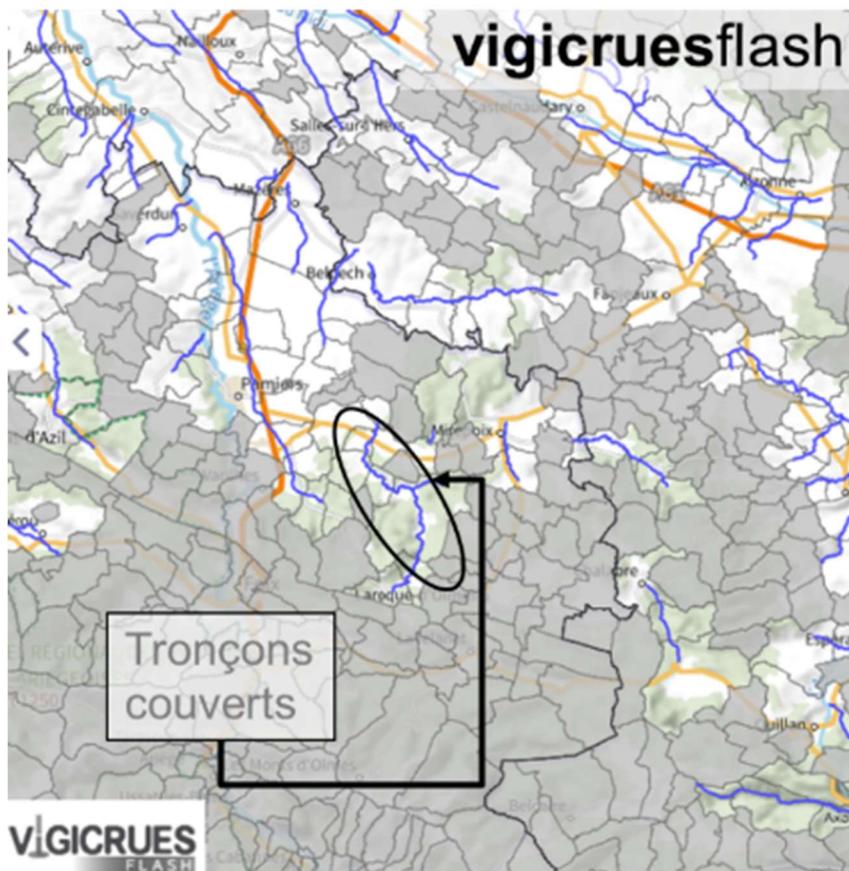


Figure 12-5 : couverture du bassin de l'Hers par VigicruesFlash (SPC)

L'Hers fait l'objet d'une surveillance par le SPC dans le cadre du tronçon Ariège/Hers-Vif tel que représenté sur la carte suivante :

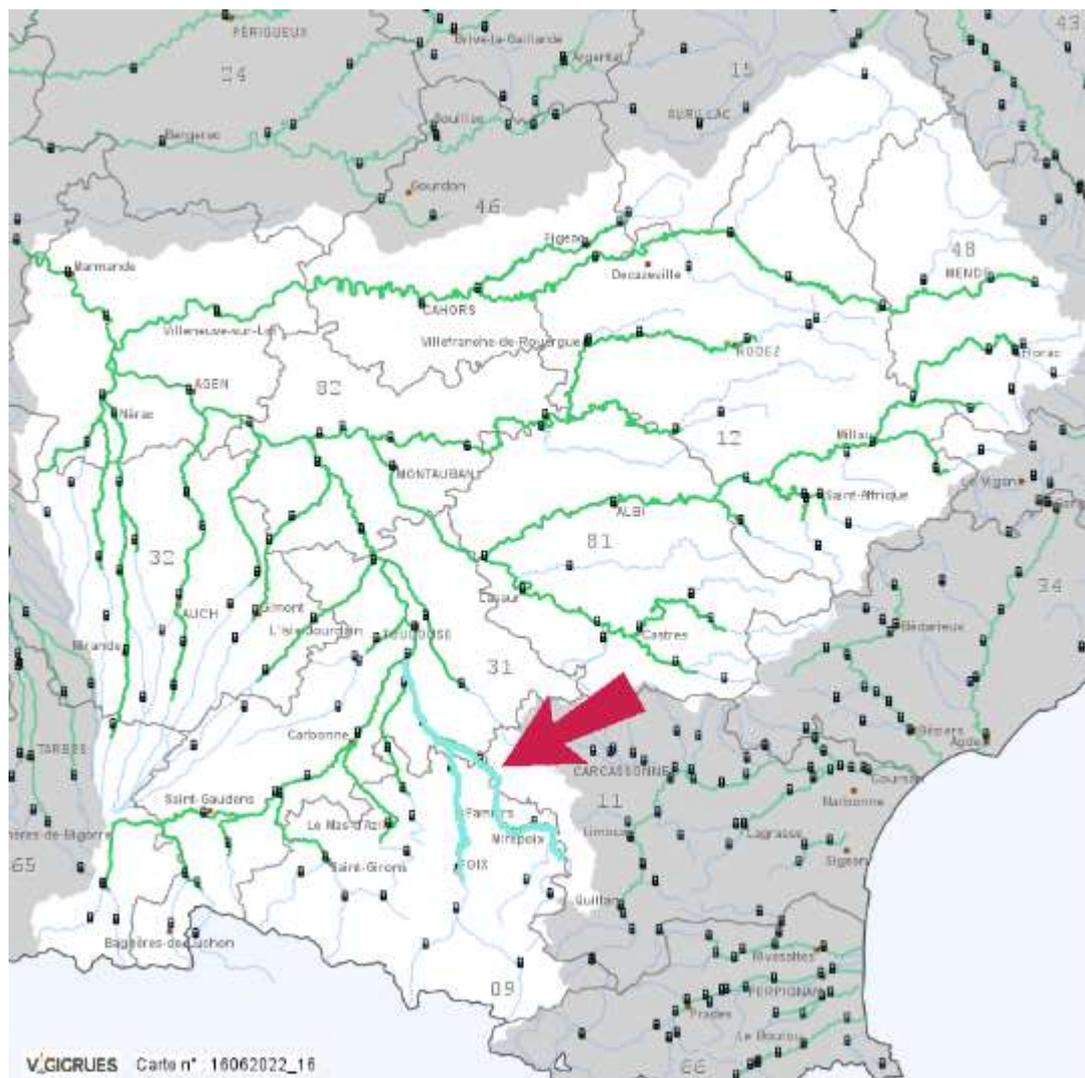
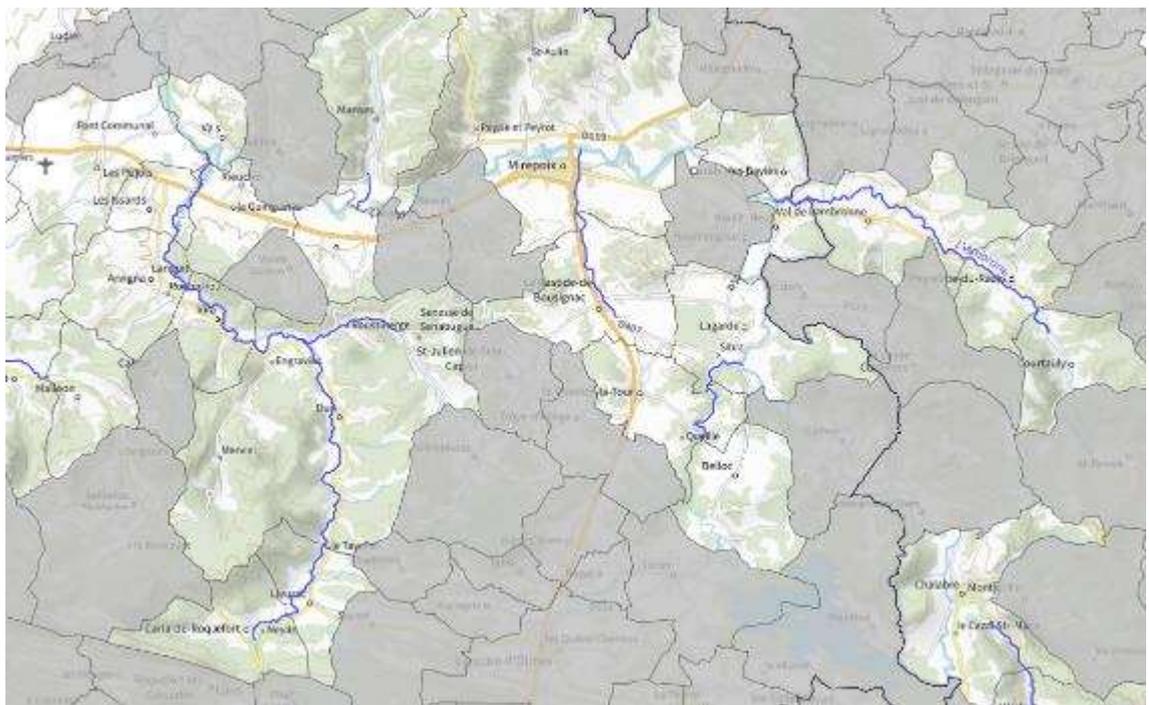
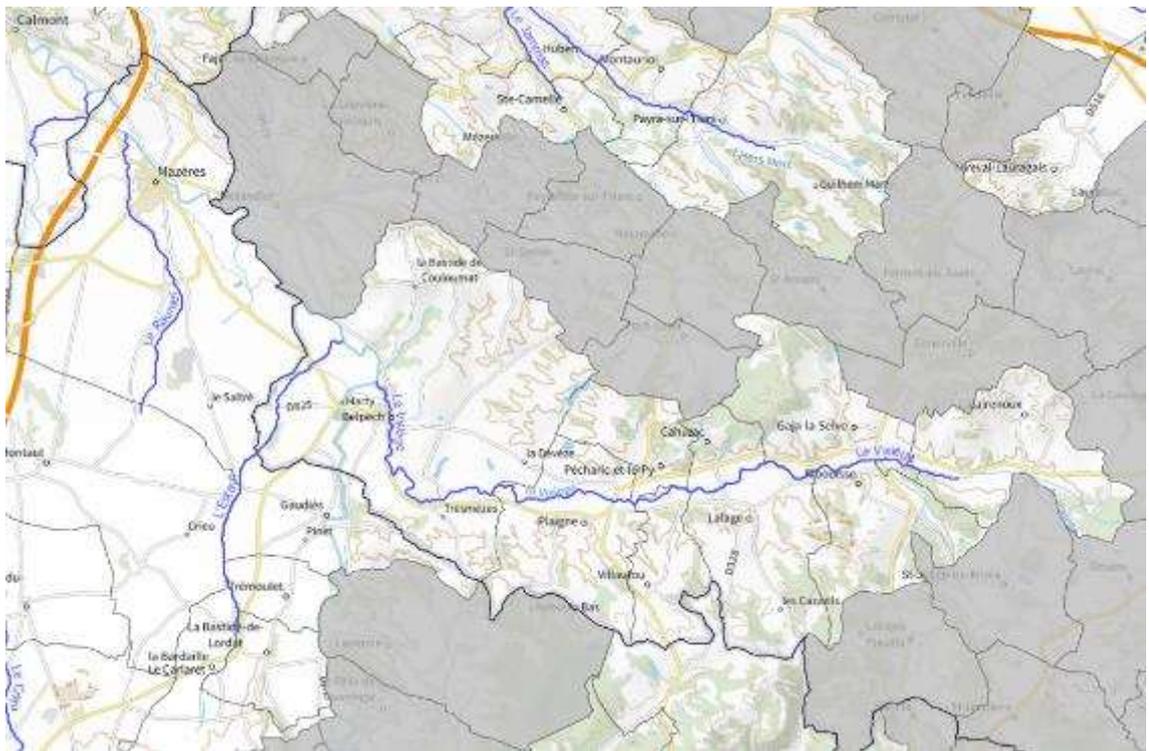


Figure 12-6 : carte Vigicrues du SPC Garonne-Tarn-Lot

Les tronçons suivants (d'amont en aval) sont couverts par le service Vigicrues Flash et localisés sur les 3 cartes suivantes :

- Le Blau
- L'Ambronne
- Le tronçon aval du Touyre (Saint-Quentin-la-Tour et Lagarde)
- Le Countirou
- Le Douctouyre (et l'aval de son affluent rive droite : ruisseau de Senesse)
- Ruisseau de Bessous (commune de Manses)
- La Vixiège
- L'Estaut
- Le Raunier
- Ruisseau du Tor





12.2.3 LES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS)

La base de données nationale GASPARD recense 36 communes dotées d'un PCS sur les 135 communes présentes dans le bassin du Grand Hers, dont 34 en Ariège et 2 dans l'Aude. Le tableau et la carte suivantes précisent ces 36 communes.

Code commune	Nom commune	Code commune	Nom commune
09003	L'Aiguillon	09200	Montbel
09047	Bélesta	09206	Montferrier
09052	Besset	09213	Moulin-Neuf
09074	Camon	09225	Pamiers
09081	Le Carlaret	09238	Les Pujols
09102	Coutens	09244	Rieucros
09106	Dreuilhe	09254	Saint-Amadou
09132	Gaudiès	09259	Saint-Félix-de-Tournegat
09150	Lagarde	09282	Saverdun
09153	Lapenne	09309	Teilhet
09157	Laroque-d'Olmès	09312	La Tour-du-Crieu
09160	Lavelanet	09314	Tourtrol
09161	Léran	09315	Trémoulet
09165	Lesparrou	09323	Vals
09175	Ludiès	09332	Verniolle
09180	Manses	09339	Villeneuve-du-Paréage
09185	Mazères	11236	Molandier
09194	Mirepoix	11033	Belpech

Tableau 12-4 : les 36 communes du bassin de l'Hers dotées d'un PCS

12.3 LES OUVRAGES : DIGUES, REMBLAIS ET BARRAGES

En préalable il faut signaler qu'aucune centrale hydroélectrique EDF n'est implantée sur le bassin du Grand Hers.

12.3.1 LES DIGUES

Un recensement des ouvrages linéaires pouvant faire obstacle aux écoulements a été réalisé dans le cadre d'études hydromorphologiques pour le SBGH.

La carte suivante présente un extrait de la base de données de ces ouvrages pour les communes de Lérans sur le Touyre et La Bastide sur l'Hers où l'on identifie deux ouvrages en élévation sur les berges.

Parmi ces ouvrages identifiés sur l'ensemble du bassin, deux digues classées sont en cours de régularisation en systèmes d'endiguement par le SBGH (Camon et Villeneuve-d'Olmès).

Pour tous les autres ouvrages, leur rôle hydraulique est encore mal connu : présentent-ils une continuité et un état propres à contenir les crues ? jusqu'à quel niveau de crue ? pour quels enjeux potentiellement protégés ?

Dans la suite de la démarche PAPI, on identifiera le linéaire de digues à diagnostiquer en vue d'un éventuel classement en système d'endiguement conformément au dernier décret en vigueur en la matière (Décret 2015-1826 du 12 mai 2015).

Par exemple à La Bastide-sur-l'Hers, l'ouvrage correspondrait au mur rive gauche, comme illustré sur la photographie suivante :



Figure 12-7 : mur rive gauche à La Bastide-sur-L'Hers (google, 2008)

L'examen détaillé des études hydromorphologiques permettra de préciser la nature de chaque ouvrage de digue susceptible de protéger une population.

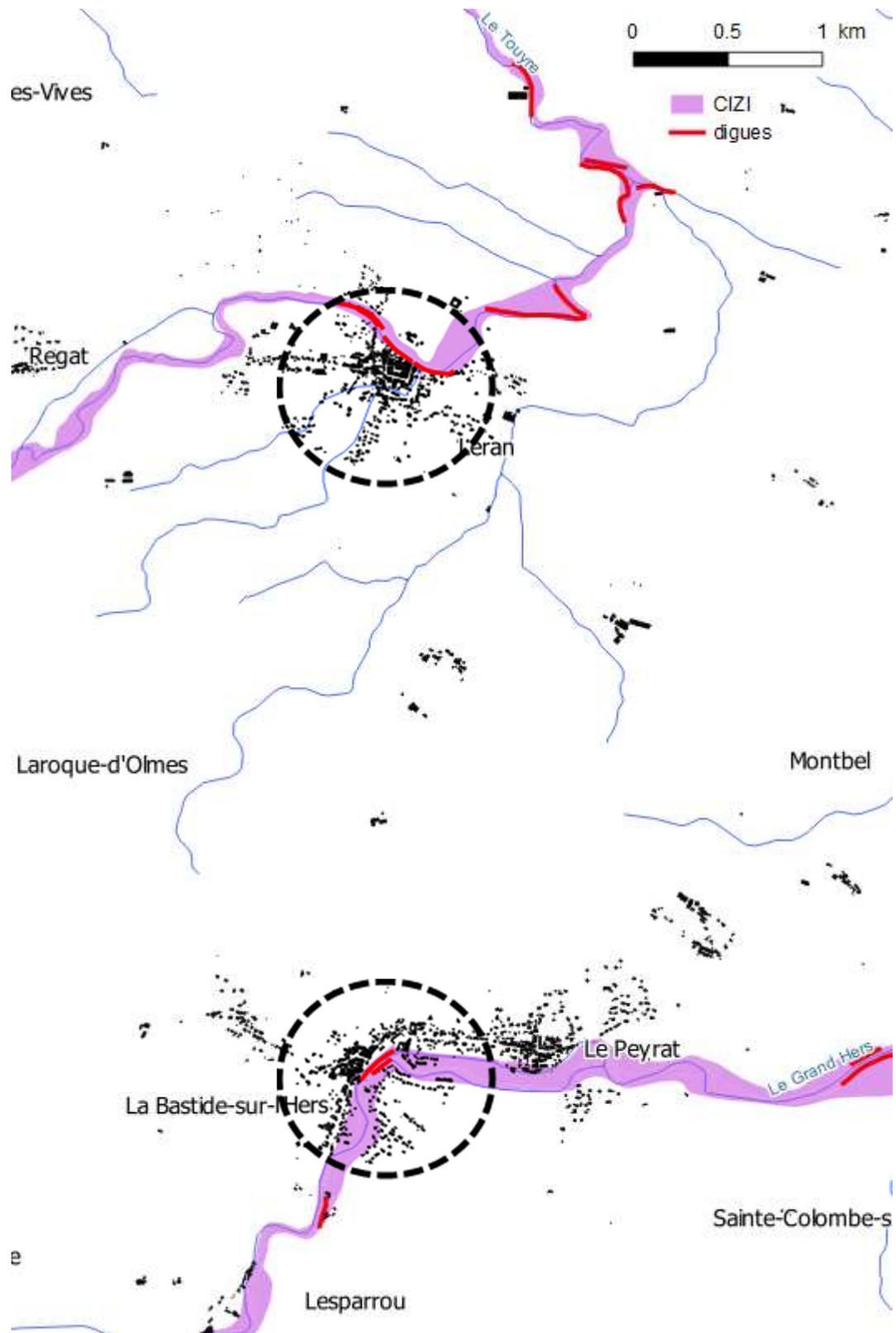


Figure 12-8 : digues recensées à Leran et La Bastide-sur-L'Hers (d'après SBGH)

12.3.2 LES REMBLAIS EN LIT MAJEUR

On signale plusieurs remblais transversaux en lit majeur de l'Hers et de ses affluents, comme sur les photographies suivantes. Certains de ces remblais sont appelés localement « tiroirs », dont le but initial était le ralentissement des crues.

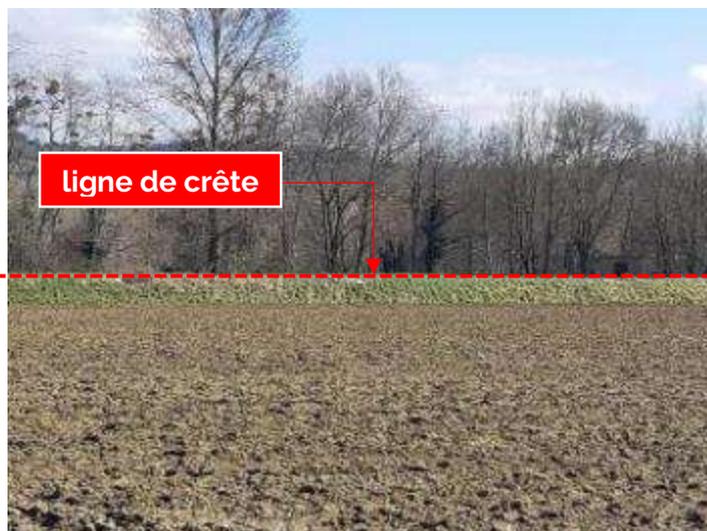


Figure 12-9 : « tiroir » à Sonnac sur l'Hers



Figure 12-10 : « tiroir » à Sonnac sur l'Hers (ligne de crête figurée)



Figure 12-11 : Route en remblai transversal à Cazalrenoux sur la Vixiège

12.3.3 LE LAC ET LE BARRAGE DE MONTBEL



Le lac de Montbel est un lac artificiel mis en eau en 1985, à la suite de la construction du barrage de Montbel, situé sur les départements de l'Ariège et de l'Aude.

Le lac est principalement situé sur les territoires des communes de Montbel et Lérans, dans l'est du département de l'Ariège, et s'étend également sur celui de la commune de Chalabre, dans le département de l'Aude. Le barrage est situé sur le territoire communal de Montbel, sur le cours de la Trière, un petit affluent de l'Hers-Vif.

Figure 12-12 : vue du lac de Montbel²⁰

Le lac de Montbel est alimenté par les eaux de l'Hers-Vif, apportées par une dérivation située en aval du Peyrat, à la limite départementale entre l'Ariège et l'Aude. Cette dérivation peut prélever sur l'Hers un débit maximal de 10 m³/s, tandis que le débit réservé laissé à la rivière à l'aval de la prise d'eau est de 1,2 m³/s.

Les eaux emmagasinées en hiver et au printemps (fonte des neiges) servent à l'irrigation du Lauragais et de la plaine d'Ariège, ainsi qu'au soutien des débits estivaux et automnaux de l'Hers-Vif et au-delà de l'Ariège et de la Garonne (soit l'irrigation de 28 000 hectares environ).

- Surface du plan d'eau : 550 ha environ
- Capacité maximale : 60 millions de m³

La réflexion sur la construction du barrage a débuté dès les années 70, mais c'est en 1982, après une sécheresse et de longues études d'impact sur le milieu, que débutent les travaux qui se terminent en 1984. Ce barrage a coûté environ 22 millions de francs, soit 3,4 millions d'euros, et est géré par l'IIABM (Institution Interdépartementale de l'Aménagement du Barrage de Montbel) qui regroupe les trois départements fondateurs : l'Ariège, l'Aude et la Haute-Garonne.

Le lac est devenu un atout touristique, la base nautique abritant notamment un club de voile. Les berges et la circulation ont été aménagées en ce sens : aire de pique-nique, camping, aire de jeux, espace culturel de la Maison du Lac...

De nombreux oiseaux d'eau hivernent sur le lac (canards, foulques, grèbes...). Des dénombrements ont régulièrement lieu⁴ dans le cadre du Wetlands international. (source : wikipedia)

Un projet de prise d'eau dans le Touyre pour l'alimentation du lac de Montbel, porté par le Conseil Départemental de l'Ariège, a fait l'objet d'un COTECH n°9 le 06/07/2021.

BASSIN VERSANT DU GRAND HERS

Programme d'études préalables (PEP) au PAPI



*Crue de
janvier 2020
à Chalabre*

Dossier de candidature // volume d'annexes

ANNEXE 13

LE CAS DE CINTEGABELLE (31) À LA CONFLUENCE AVEC L'ARIÈGE

version pour dépôt en Préfecture

ANNEXE 13. LE CAS DE CINTEGABELLE (31) À LA CONFLUENCE AVEC L'ARIÈGE

La commune de Cintegabelle (31) abrite la confluence de l'Hers avec l'Ariège. Les principaux enjeux vulnérables de la commune sont touchés par les crues de l'Ariège, sous compétence du SYMAR-VA qui mène également une démarche PAPI. Aucun bâtiment n'est concerné par les crues de l'Hers (données CIZI).

C'est pourquoi une coordination des études et des actions sera recherchée par le SBGH avec le SYMAR-VA.

En particulier il est proposé que toutes les études et démarches de sensibilisation, de formation et de diagnostics soient confiées au SYMAR-VA, à l'exception :

- Du financement des repères de crue par débordement de l'Hers, pris en charge par le SBGH,
- Du financement d'éventuels diagnostics individuels de vulnérabilité de biens touchés exclusivement par les débordements de l'Hers, pris en charge par le SBGH.

Le SBGH fournira au SYMAR-VA toute donnée ou information utile à la conduite des actions prévues (connaissance des aléas, des enjeux, des dispositifs, de la stratégie de prévention sur le bassin du Grand Hers).



Figure 13-1 : carte des repères de crue à la confluence Hers-Ariège